



**Création d'un site scolaire sur la commune d'Attigny
Intégrant un collège, une école primaire et un
équipement sportif**

Programme Fonctionnel et Technique

SOMMAIRE

1	OBJECTIFS ET CONTEXTE	8
1.1	PRESENTATION DE L'OPERATION	8
1.1.1	Préambule	8
1.1.2	objectifs	8
1.2	PRESENTATION D'ATTIGNY	9
1.2.1	Localisation	10
1.2.2	Contexte	11
1.3	PERIMETRE DE L'OPERATION	14
1.3.1	Localisation	14
1.3.2	Environnement urbain	14
1.3.3	Composition du site	16
1.3.4	Desserte et accès	16
1.3.5	Contraintes réglementaires	17
1.3.6	Réseaux	20
1.4	QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET	20
1.4.1	Lien entre développement durable et qualité environnementale du bâtiment	20
1.4.2	Cible 1 – Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat	21
1.4.3	Cible 3 : Chantier à faibles nuisances	24
1.4.4	Cible 4 : Gestion de l'énergie	27
1.4.5	Cible 5 – Gestion de l'eau	30
1.4.6	Cible 7 : Entretien et Maintenance	32
1.4.7	Cible 8 : Confort Hygrothermique	33
1.4.8	Cible 9 : Confort Acoustique	35
1.4.9	Cible 10 : Confort visuel	40
2	ORGANISATION GLOBALE DU POLE	43
2.1	ORGANISATION GENERALE	43
2.1.1	Schéma d'organisation	44
3	PROGRAMME DE CONSTRUCTION DU COLLEGE 250	45
3.1	LES BESOINS DU COLLEGE 250	45
3.1.1	Principes de programmation	45
3.1.2	Programme théorique de surfaces	45
3.1.3	Principes généraux d'organisation	46
3.1.4	Schéma fonctionnel général	47
3.2	PROGRAMME FONCTIONNEL DETAILLE	49
3.2.1	Locaux d'enseignement	49
3.2.2	Accompagnement à l'enseignement	54
3.2.3	Coordination	59
3.2.4	Logistique	66
3.2.5	Circulations	68
3.2.6	Logements de fonction	68
3.2.7	Espaces extérieurs dans l'enceinte du nouveau collège	69
4	PROGRAMME D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE	71
4.1	LES BESOINS DE L'ECOLE PRIMAIRE	71
4.1.1	Principes de programmation	71

4.1.2	Programme théorique de surfaces	71
4.1.3	Principes généraux d'organisation.....	72
4.1.4	organisation détaillée	74
4.2	ESPACES D'ACCUEIL	76
4.2.1	Objectifs	76
4.2.2	Surface.....	76
4.2.3	Organisation détaillée	76
4.3	LOCAUX D'ENSEIGNEMENTS MATERNELLE	77
4.3.1	Objectifs	77
4.3.2	Surface.....	77
4.3.3	Organisation détaillée	77
4.4	LOCAUX D'ENSEIGNEMENTS ELEMENTAIRE	78
4.4.1	Objectifs	78
4.4.2	Surface.....	79
4.4.3	Organisation détaillée	79
4.5	ENCADREMENT LOCAUX MUTUALISES ENTRE LES MATERNELLES ET LES ELEMENTAIRES	80
4.5.1	Objectifs	80
4.5.2	Surfaces.....	80
4.5.3	Organisation détaillée	80
4.6	LOGISTIQUE	81
4.6.1	Objectifs	81
4.6.2	Surfaces.....	82
4.6.3	Organisation détaillée	82
4.7	ESPACES EXTERIEURS	82
4.7.1	Objectifs	82
4.7.2	Organisation détaillée	83
5	PROGRAMME DU GYMNASE.....	85
5.1	ORGANISATION GENERALE	85
5.1.1	Schéma fonctionnel	85
5.1.2	Surface.....	86
5.2	ORGANISATION DETAILLEE	86
6	RESTAURATION	89
6.1	ORGANISATION GENERALE	89
6.1.1	Les Circuits	89
6.1.2	Les espaces de restauration ont été programmés sur les bases suivantes :	89
6.1.3	Objectifs	90
6.1.4	Surfaces.....	91
6.1.5	Schéma d'organisation	92
6.2	ORGANISATION DETAILLEE	93
7	FICHES DESCRIPTIVES TECHNIQUES DES LOCAUX - COLLEGE.....	97
7.1	LOCAUX D'ENSEIGNEMENT	97
7.1.1	Salles de classes courantes	97
7.1.2	Salles scientifiques	99
7.1.3	Réserve science physiques et chimie et SVT	101
7.1.4	Salle technologie.....	103
7.1.5	Réserve technologie	104

7.1.6	Salle informatique	105
7.1.7	Salle d'art plastique.....	107
7.1.8	Salle de musique	109
7.2	LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT A L'ENSEIGNEMENT	111
7.2.1	Centre de documentation et d'information.....	111
7.2.2	Salle de travail en équipe (CDI).....	113
7.2.3	Salle d'études	114
7.2.4	Foyers des élèves.....	115
7.2.5	Bureau du foyer et stockage.....	116
7.2.6	Hall d'accueil.....	117
7.2.7	Loge d'accueil.....	118
7.3	LOCAUX D'ENCADREMENT.....	119
7.3.1	Salle des professeurs	119
7.3.2	Salle de travail des professeurs.....	120
7.3.3	Accueil administration.....	121
7.3.4	Bureau type.....	122
7.3.5	Reprographie / Fourniture.....	123
7.3.6	Archives	124
7.3.7	Blocs sanitaires type	125
7.3.8	Espace d'attente du service médical	126
7.3.9	Bureau infirmière + soins	127
7.3.10	Salle de repos	128
7.3.11	Bureau assistante sociale.....	129
7.4	LOCAUX LOGISTIQUE.....	130
7.4.1	Atelier Factotum / douche / sanitaire	130
7.4.2	Réserve entretien.....	132
7.4.3	Locaux d'entretien.....	133
7.4.4	Local déchets.....	134
7.4.5	Sanitaires des élèves.....	135
7.5	LOGEMENTS DE FONCTION	136
7.6	CIRCULATIONS HORIZONTALES	138
7.7	DEPOT TYPE.....	139
8	FICHES DESCRIPTIVES TECHNIQUES DES LOCAUX – POLE SCOLAIRE.....	140
8.1	ESPACE D'ACCUEIL.....	140
8.1.1	Hall d'entrée.....	140
8.1.2	Accueil pré et post scolaire.....	141
8.2	LOCAUX D'ENSEIGNEMENT MUTUALISES.....	142
8.2.1	Bureau polyvalent psychologique	142
8.2.2	BCD	143
8.3	ENCADREMENT.....	144
8.3.1	Bureau de direction.....	144
8.3.2	Reprographie / Salle de réunion des enseignants + intervention des PMI	145
8.3.3	Infirmierie - Tisanerie	146
8.3.4	Blocs sanitaires type	148
8.4	LOCAUX DE SERVICE.....	149
8.4.1	Buanderie lingerie.....	149
8.4.2	Local poubelle.....	151

8.5	LOCAUX PROPRE A LA MATERNELLE	152
8.5.1	Salle de classe	152
8.5.2	Vestiaires dans circulations	153
8.5.3	Salle de repos	154
8.5.4	Salle d'évolution	155
8.6	LOCAUX ANNEXES MATERNELLES	155
8.6.1	Rangement divers	156
8.6.2	Salle de propreté	157
8.7	LOCAUX PROPRE A L'ELEMENTAIRE	158
8.7.1	Salle de classe	158
8.7.2	Vestiaires dans circulations	159
8.8	LOCAUX ANNEXES ELEMENTAIRES	160
8.8.1	Rangement divers	160
8.8.2	Sanitaires des élèves	161
8.9	CIRCULATIONS HORIZONTALES	162
9	FICHES DESCRIPTIVES TECHNIQUES DES LOCAUX - GYMNASE	163
9.1	SALLE D'EVOLUTION	163
9.2	VESTIAIRES – SANITAIRES – DOUCHES DES SPORTIFS	165
9.2.1	Bureau enseignants EPS	167
9.3	VESTIAIRES – SANITAIRES – DOUCHES DES ENSEIGNANTS EPS	168
9.4	DEPOT GYMNASE	170
9.5	HALL D'ENTREE	171
10	FICHES DESCRIPTIVES TECHNIQUES DES LOCAUX - RESTAURATION	172
10.1	RECEPTION MARCHANDISES AVEC DECARTONNAGE	172
10.2	RESERVE	174
10.3	RESERVES FROIDES	175
10.4	LEGUMERIE	176
10.5	PREPARATION CHAUDES	177
10.6	PREPARATION FROIDE ET PREPARATIONS PATISSERIES	179
10.7	LOCAL DECHETS	181
10.8	BUREAU DU CHEF DE CUISINE	182
10.9	LAVERIE	183
10.10	PLONGE BATTERIE	185
10.11	ACCES DES CONSOMMATEURS	187
10.12	LIGNE DE SELF	188
10.13	SALLE A MANGER DES ELEVES	190
10.14	SALLE DE RESTAURATION PROFESSEURS MATERNELLE, PRIMAIRE ET COLLEGE	192
10.15	SALLE A MANGER DES AGENTS	193
10.16	BLOCS SANITAIRES TYPE	194
10.17	VESTIAIRES – SANITAIRES – DOUCHES DU PERSONNEL	195
11	ANNEXE	197
11.1	PLU	197

11.2 PRECONISATIONS POUR RESEAUX INFORMATIQUES DES COLLEGE 207

Définition des termes et abréviations employés

Surface Utile (S.U.) : Surface égale à la somme des surfaces intérieures des locaux correspondant aux activités définies au programme. Elle ne prend pas en compte les circulations verticales et horizontales (hors hall d'accueil), les paliers d'étage, les locaux techniques dédiés au fonctionnement de l'immeuble, l'encombrement de la construction (surface au sol des murs, voiles, cloisons, gaines techniques, ...)

Surface Dans Œuvre (S.D.O.) : La Surface Dans Œuvre est égale à la Surface Utile à laquelle on rajoute les surfaces de circulations horizontales et verticales, les surfaces des gaines et locaux techniques et les surfaces au sol du cloisonnement.

Surface Hors Œuvre Brute (S.H.O.B.) : La Surface Hors Œuvre Brute est égale à la Surface Utile à laquelle on rajoute les circulations horizontales, le cloisonnement, la structure (surfaces au sol des murs, voiles, ...) et les locaux techniques (hors gaines techniques).

Surface Hors Œuvre Nette (S.H.O.N.) : La Surface Hors Œuvre Nette est égale à la S.H.O.B. après déduction de certains éléments tels que : combles et sous-sols en fonction des hauteurs, certaines surfaces de plancher non closes notamment en fonction du niveau où elles se situent... La définition précise de ces éléments est fournie dans la circulaire n°90-80 du 12 novembre 1990.

PTD : Programme Technique Détaillé

Pm : Pour Mémoire.

ERP : Etablissement Recevant du Public.

PMR : Personnes à Mobilité Réduite.

1 Objectifs et Contexte

1.1 Présentation de l'opération

1.1.1 *Préambule*

Dans le cadre de ses projets de développement urbain, la commune d'Attigny associé au Conseil Général des Ardennes souhaite réaliser :

- Un collège 250 élèves.
- Une structure primaire de 370 élèves, composée d'une école maternelle de 150 élèves et d'une école élémentaire de 220 élèves.
- Une restauration pour les besoins du collège et de la structure primaire.
- Un équipement sportif pour les besoins du collège.

L'établissement primaire accueillera :

- Les enfants de la commune d'Attigny.
- Les enfants du Canton.

Le collège 250 accueillera :

- Les enfants de la commune d'Attigny.
- Les enfants du Canton.

La restauration accueillera :

- Les élèves du pôle scolaire Primaire.
- Les élèves du collège.
- Les enseignants des pôles scolaires primaires et collège.
- Le personnel administratif des deux pôles.
- Les agents de services des deux pôles.
- Et occasionnellement du personnel communal.

L'équipement sportif accueillera :

- Les élèves du collège pendant le temps scolaire.

Ainsi, ce rapport rappelle le contexte de l'opération, en termes d'objectifs généraux et de site.

1.1.2 *objectifs*

Le Département des Ardennes envisage la construction d'un site scolaire sur la commune d'Attigny.

Cette structure doit être à même de répondre aux besoins des habitants du canton d'Attigny.

Canton composé des villes suivantes :

- Alland'Huy-et-Sausseuil,
- Attigny, Charbogne,
- Chuffilly-Roche,
- Coulommes-et-Marqueny,
- Givry,
- Rilly-sur-Aisne,
- Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux,
- Sainte-Vaubourg,
- Saulces-Champenoises, Semuy,
- Vaux-Champagne, Voncq,

Les objectifs de l'opération, objet du présent cahier des charges sont :

➤ **Construire une école primaire** sur le nouveau site

Dans la mesure du possible, une mutualisation des moyens des structures maternelle et élémentaire sera recherchée, notamment au travers d'une prise en compte adaptée des besoins périscolaires et éducatifs :

- accueil, notamment pré et post scolaire,
- encadrement,
- locaux éducatifs communs,
- pôle de restauration,

Cette mutualisation devra cependant s'effectuer dans le respect de l'identité et de la lisibilité de chacune des écoles et de leur fonctionnement pédagogique propre :

- par une prise en compte des fonctionnements et acquis spécifiques à chaque tranche d'âge, notamment au niveau des espaces de propreté ou des sanitaires, des espaces de récréation, de l'organisation de la salle de restauration...
- par une gestion différenciée et sécurisée des accès à partir d'un accueil commun.
- par la programmation d'espaces accueillants, à l'échelle des enfants.

➤ **Construire un collège** sur le nouveau site en tenant compte de l'augmentation attendue des effectifs en créant un collège pouvant accueillir 250 élèves, offrant la possibilité d'une extension future pour un collège 300 élèves.

Ce collège remplacera le collège multisite d'Attigny.

➤ **Construire un pôle de restauration** commun dédiée aux élèves du collège et de l'école primaire sur le nouveau site

Celui ci sera facilement accessible des différents établissements scolaires. Différentes salles à manger s'organiseront autour d'une cuisine commune.

Les élèves de maternelle bénéficieront d'un service en salle. Les élèves du primaire et du collège bénéficieront d'un service sous forme de self. Les accès aux salles à manger seront clairement identifiés et distincts.

➤ **Construire un équipement sportif** sur le nouveau site pour les élèves du collège

Il s'agit avant tout d'offrir aux collégiens de bonnes conditions de pratique et d'entraînement, dans un cadre fonctionnel par la création de :

- terrains de dimensions adaptées aux différentes activités sportives du collège,
- de vestiaires/sanitaires d'une capacité suffisante, présentant des conditions d'hygiène et de confort satisfaisant,
- d'espaces de stockage permettant une utilisation rationnelle des locaux, compte tenu des multiples activités sportives envisagées.

➤ **Respecter les exigences de la démarche HQE®**

Les dispositions proposées en réponse à ces différents objectifs sont présentés dans les chapitres suivants.

1.2 Présentation d'Attigny

L'objet du présent chapitre est de présenter une analyse du site effectuée au regard des besoins, contraintes et exigences liées au programme envisagé.

Il ne constitue pas un recensement exhaustif des données et caractéristiques du site mais permet de

- Mettre en évidence les principaux éléments à prendre en compte susceptibles d'avoir une incidence sur la faisabilité fonctionnelle, technique et financière de l'opération ;

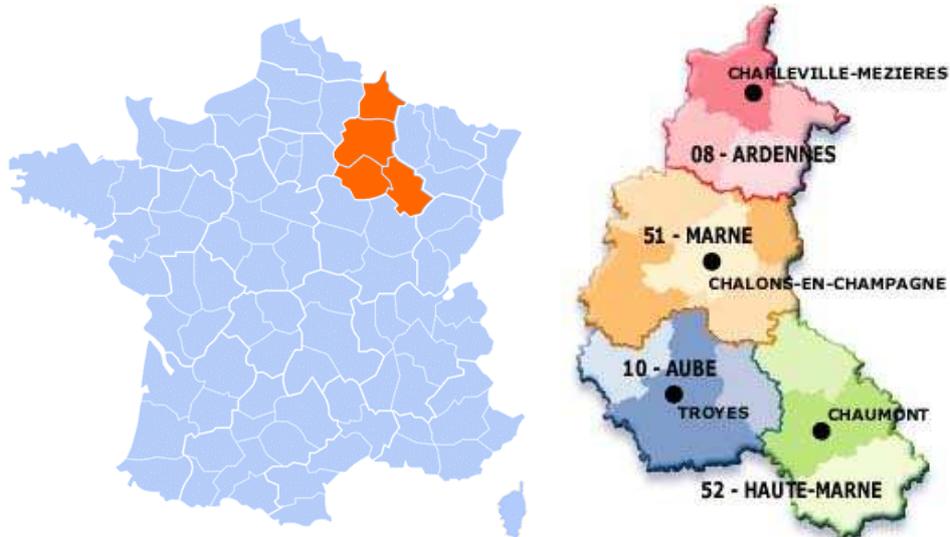
- Définir les enjeux et objectifs en termes d'aménagement, d'environnement et d'insertion urbaine.

Cette analyse se base sur les éléments suivants :

- Visite du site ;
- Documents remis par le maître d'ouvrage.

1.2.1 Localisation

Attigny se situe en région Champagne-Ardenne, dans le département des Ardennes.



La commune se localise environ à :

- 200 km de Paris,
- 40 km de Charleville Mézières.



La Ville est accessible par les départementales D983 et la D987



1.2.2 Contexte

Attigny en quelques chiffres

Attigny est le chef lieu du canton et s'étend sur une superficie de 11,46 km². A ce jour, il est recensé environ 1200 habitants au sein de la commune soit une densité d'environ 109 habitants au Km².

Le tableau ci-dessous présente l'évolution démographique de la ville entre 1962 et 2005

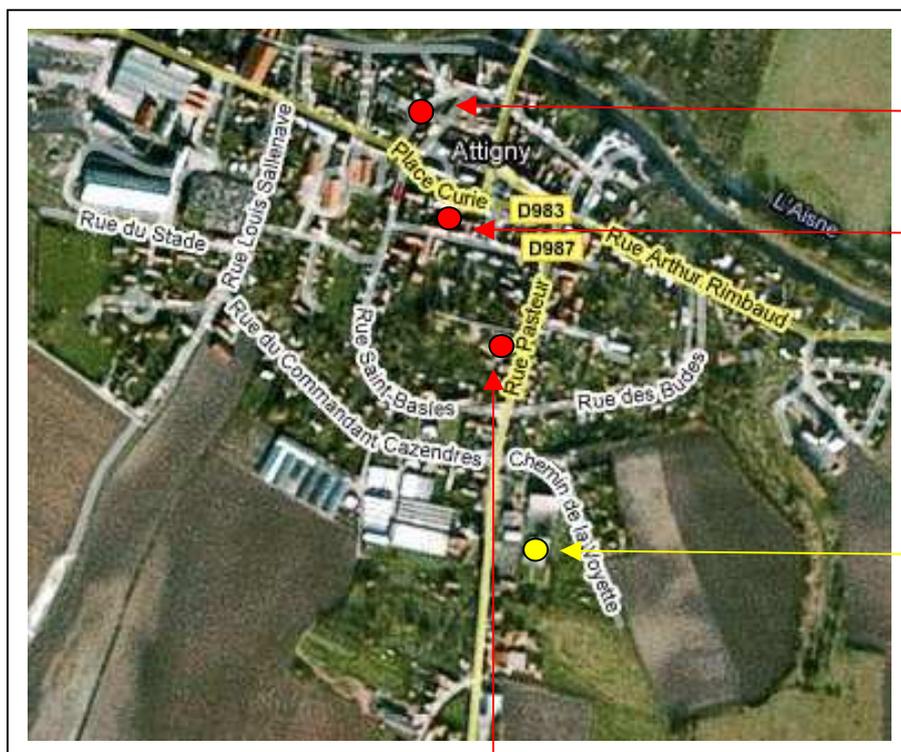
Évolution démographique						
Années						
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2005
1525	1536	1445	1265	1216	1200	1181
Nombre retenu à partir de 1962 : population sans doubles comptes						

On peut constater qu'au cours du 20ème siècle la population fut globalement décroissante, tendance qui semble se ralentir au début de 21ème siècle.

Équipements

La commune compte actuellement :

- Un collège
- Une école élémentaire
- Une école maternelle
- Un gymnase



École élémentaire
13 rue de Turenne

Gymnase

École maternelle
26 rue Pasteur

La Communauté de Communes

La ville d'Attigny fait partie de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises composée des communes suivantes :

[Alland'Huy-et-Sausseuil](#)

[Boulzicourt](#)

[Champigneul-sur-Vence](#)

[Chaumont-Porcien](#)

[Clavy-Warby](#)

[Doumely-Bégné](#)

[Évigny](#)

[Faux](#)

[Givry](#)

[Guignicourt-sur-Vence](#)

[Jandun](#)

[Auboncourt-Vauzelles](#)

[Bouvellemont](#)

[Chappes](#)

[Chesnois-Auboncourt](#)

[Coulommès-et-Marquény](#)

[Draize](#)

[Fagnon](#)

[Fraillicourt](#)

[Grandchamp](#)

[Guincourt](#)

[Jonval](#)

[Ballons](#)

[Chagny](#)

[Charbogne](#)

[Chuffilly-Roche](#)

[Dommercy](#)

[Écordal](#)

[Faissault](#)

[Givron](#)

[Gruyères](#)

[Hagnicourt](#)

[Justine-Herbigny](#)

La Horgne	La Neuville-lès-Wasigny	La Romagne
La Sabotterie	Lalobbe	Lametz
Launois-sur-Vence	Lucquy	Maranwez
Marquigny	Mazerny	Mesmont
Mondigny	Montigny-sur-Vence	Montmeillant
Neufmaison	Neuille-Day	Neuvizy
Novion-Porcien	Omicourt	Omont
Poix-Terron	Puisseux	Raillicourt
Remaucourt	Renneville	Rilly-sur-Aisne
Rocquigny	Rubigny	Saint-Jean-aux-Bois
Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux	Saint-Loup-Terrier	Saint-Pierre-sur-Vence
Sainte-Vaubourg	Saulces-Champenoises	Saulces-Monclin
Semuy	Sery	Signy-l'Abbaye
Singlyvilles	Sorcy-Bauthémont	Suzanne
Thin-le-Moutier	Toulny	Tourteron
Vaux-Champagne	Vaux-lès-Rubigny	Vaux-Montreuil
Vendresse	Viel-Saint-Remy	Villers-le-Tilleul
Villers-le-Tourneur	Villers-sur-le-Mont	Voncq
Wagon	Warnécourt	Wasigny
Wignicourt	Yvernaumont	

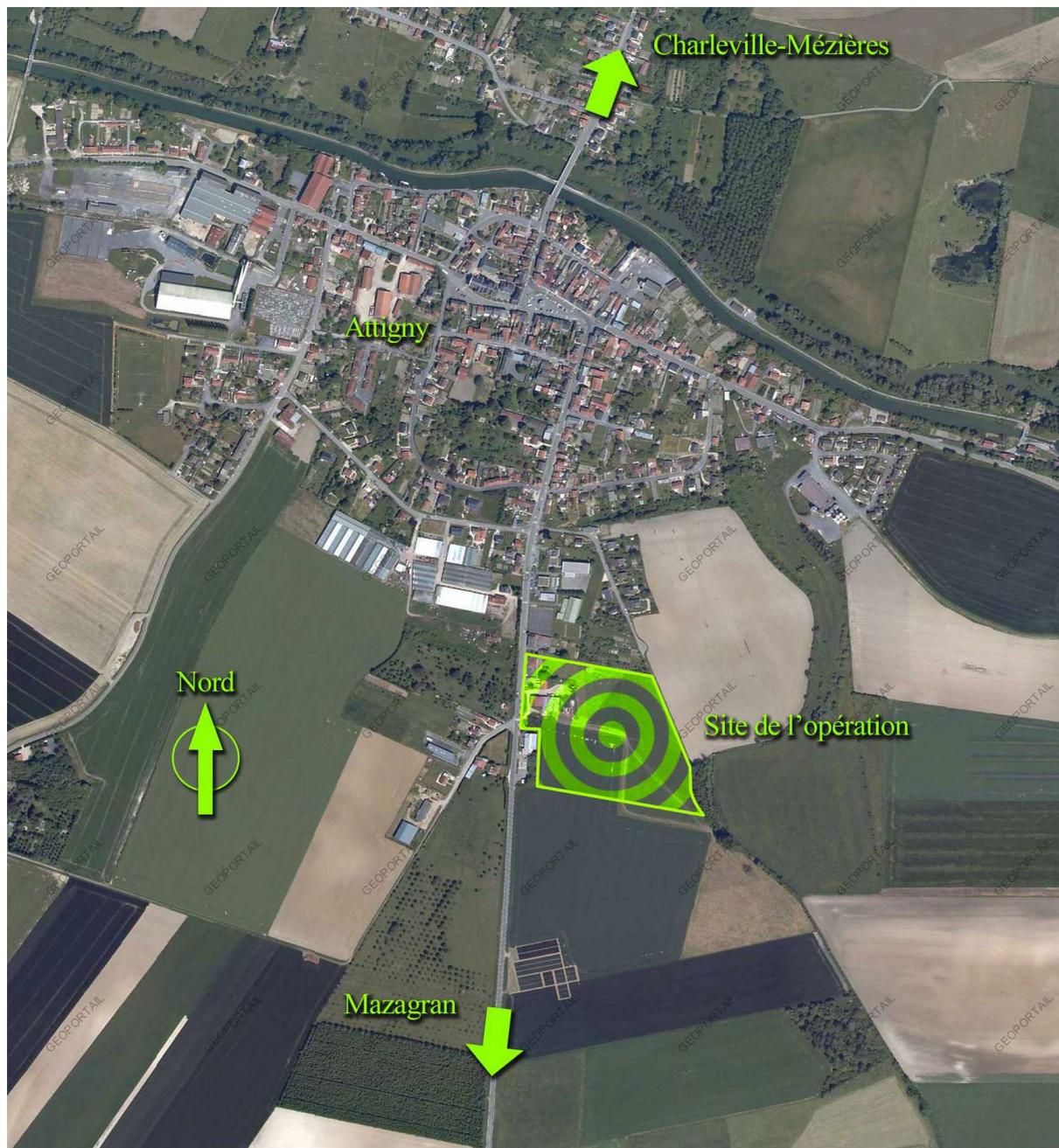
La carte ci-dessous localise les villes de la Communauté de Communes



1.3 Périmètre de l'opération

1.3.1 Localisation

Le site de l'opération se trouve au niveau de l'entrée sud d'Attigny le long de la D987.



1.3.2 Environnement urbain

La ville d'Attigny est composée de différents secteurs comme représentés ci-dessus :

- Le centre ville
- Les quartiers résidentiels
- Les zones d'activités- Une zone de développement urbain en périphérie



	Centre ville
	Quartiers résidentiels
	Zones d'activités
	Développement de services à la périphérie de la ville
	Site de l'opération
	Voiries

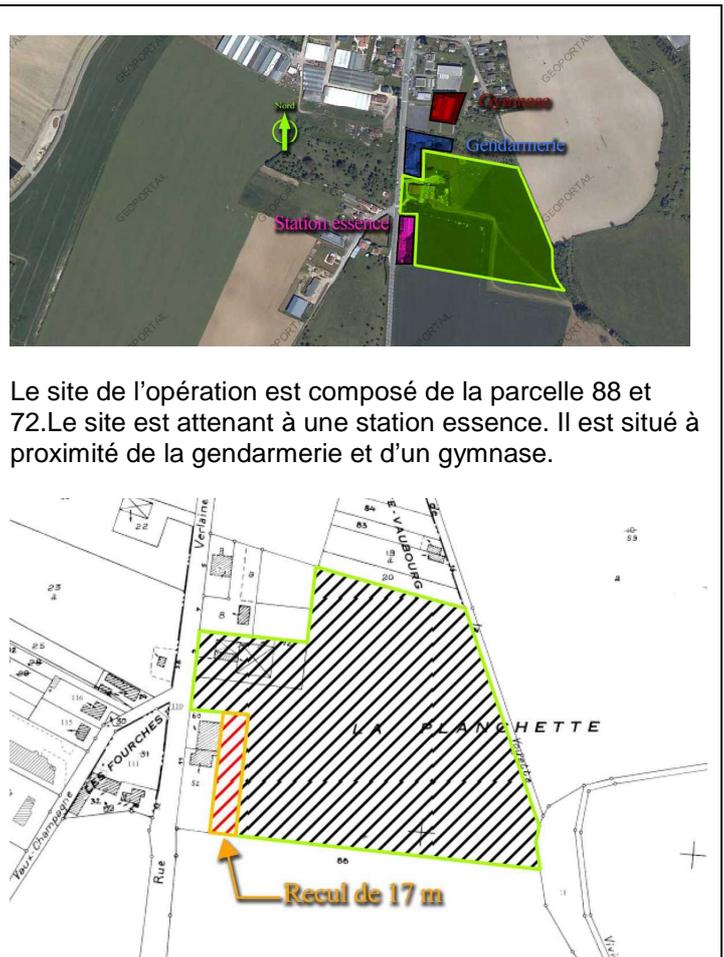
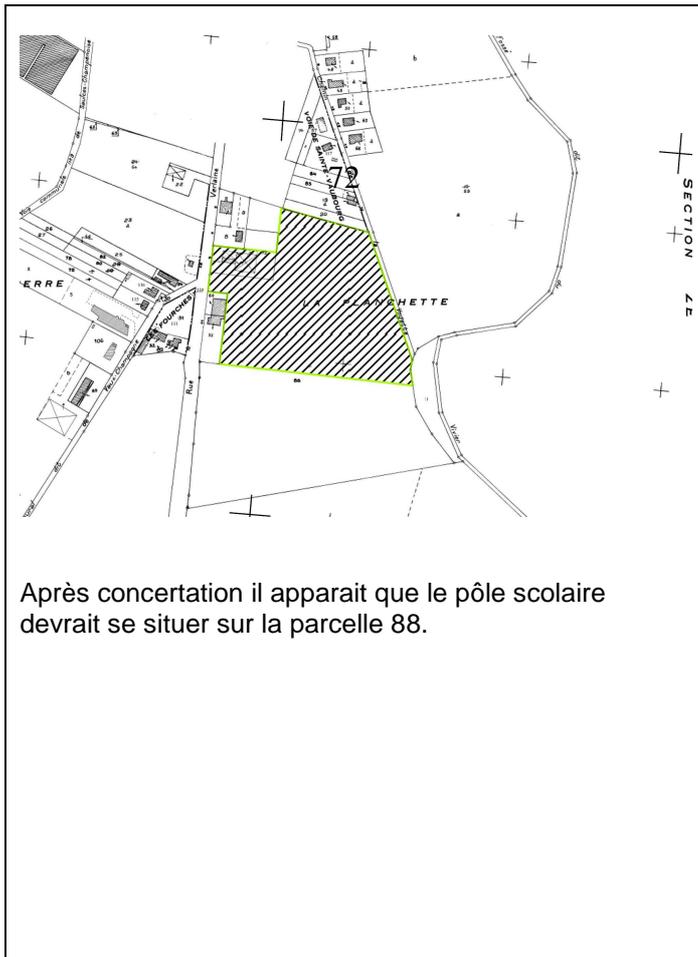
Le site de l'opération se situe en hors du centre ville et va contribuer au développement urbain de la périphérie.

Le site se trouve à proximité:

- D'une station service, impliquant des contraintes d'implantation pour le futur équipement
- D'une gendarmerie
- D'un gymnase



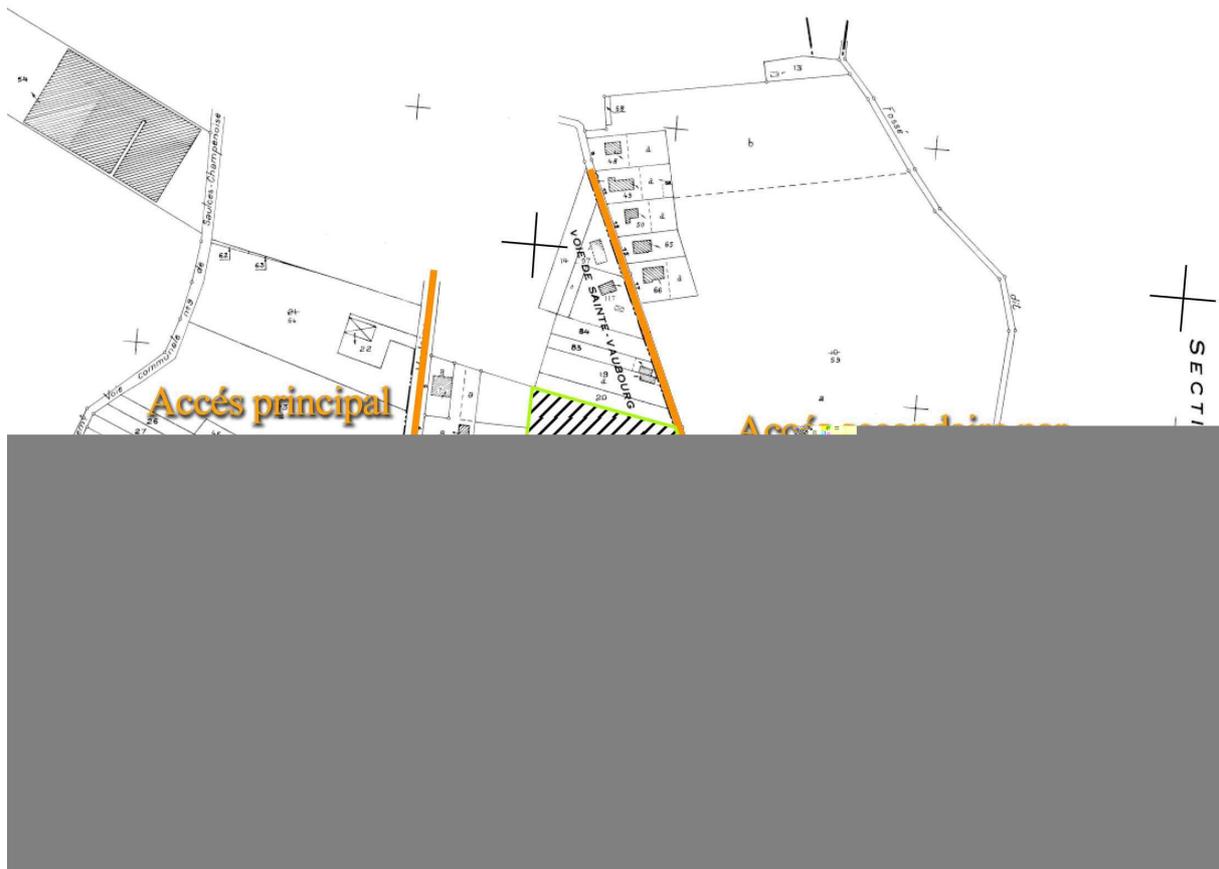
1.3.3 Composition du site



1.3.4 Desserte et accès

Actuellement le site bénéficie de 2 accès :

- Accès principal : Rue Verlaine permettant de desservir le site sur sa partie Ouest.
- Accès secondaire : Chemin de la Voyette permettant de desservir le site sur sa partie Est.



1.3.5 Contraintes réglementaires

Plu

La partie nord de la parcelle 88 et la parcelle 72 destinées à l'opération se trouve en zone NCR2 du PLU.

Voir le Plu en annexe.

Section 1-Nature de l'occupation et de l'utilisation du sol.

Dans le secteur NCR2 la hauteur du sous-sol sera limitée à 3m par rapport au terrain naturel.

Section 2-Condition de l'occupation du sol

Pour recevoir les constructions un terrain doit avoir accès à une voie publique ou à une voie privée ouverte au public soit directement, soit par l'intermédiaire d'un passage aménagé sur fonds voisins.

Les caractéristiques des accès et des voies nouvelles doivent permettre de satisfaire aux règles minimales de desserte : carrossabilité, défense contre l'incendie, protection civile, brancardage..Etc..

Les sorties particulières des voitures doivent disposer d'une plate forme d'attente, garage éventuel compris ; de moins de 10% de déclivité sur une longueur minimal de 3 m, comptée à partir de l'alignement.

L'aménagement des accès et de leurs débouchés sur la voie de desserte doit être tel qu'ils soient adaptés au mode d'occupation envisagé, et qu'ils ne nuisent pas à la sécurité et à la fluidité de la circulation.

Article NC4-Desserte par les réseaux

4.3 : Assainissement :

Dans le secteur NCR2 le raccordement au réseau d'assainissement collectif est obligatoire.

Dans le secteur NCR2 l'évacuation des eaux pluviales dans un puits filtrant est interdite.

Article NC-6 Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

Les constructions ne peuvent être édifiées à moins de 5 m de l'alignement des voies de largeur supérieure à 10m, et à moins de 10m de l'axe des autres voies.

Article NC-7 Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Sur toute la longueur des limites séparatives, la distance horizontale de tout point d'une construction (y compris marches et perrons en saillie de plus de 0.60m) au point le plus proche de la limite séparative, doit être :

- Si le mur latéral comprend des baies d'éclairage des pièces de travail ; au moins égale à la différence d'altitude entre le point le plus proche de la limite et l'égout de toiture de construction, sans être inférieure à 5 mètres.

Article NC8-Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété

La distance entre deux constructions doit être au moins égale à 5mètres.

La distance comptée horizontalement de tout point d'une construction à tout point de l'appui de toute baie éclairant une pièce de travail d'une autre construction, doit être au moins égale à la différence d'altitude entre ces deux points, sans être inférieure à 5 mètres.

Article NC11-Aspect extérieur

Voir le PLU en annexe

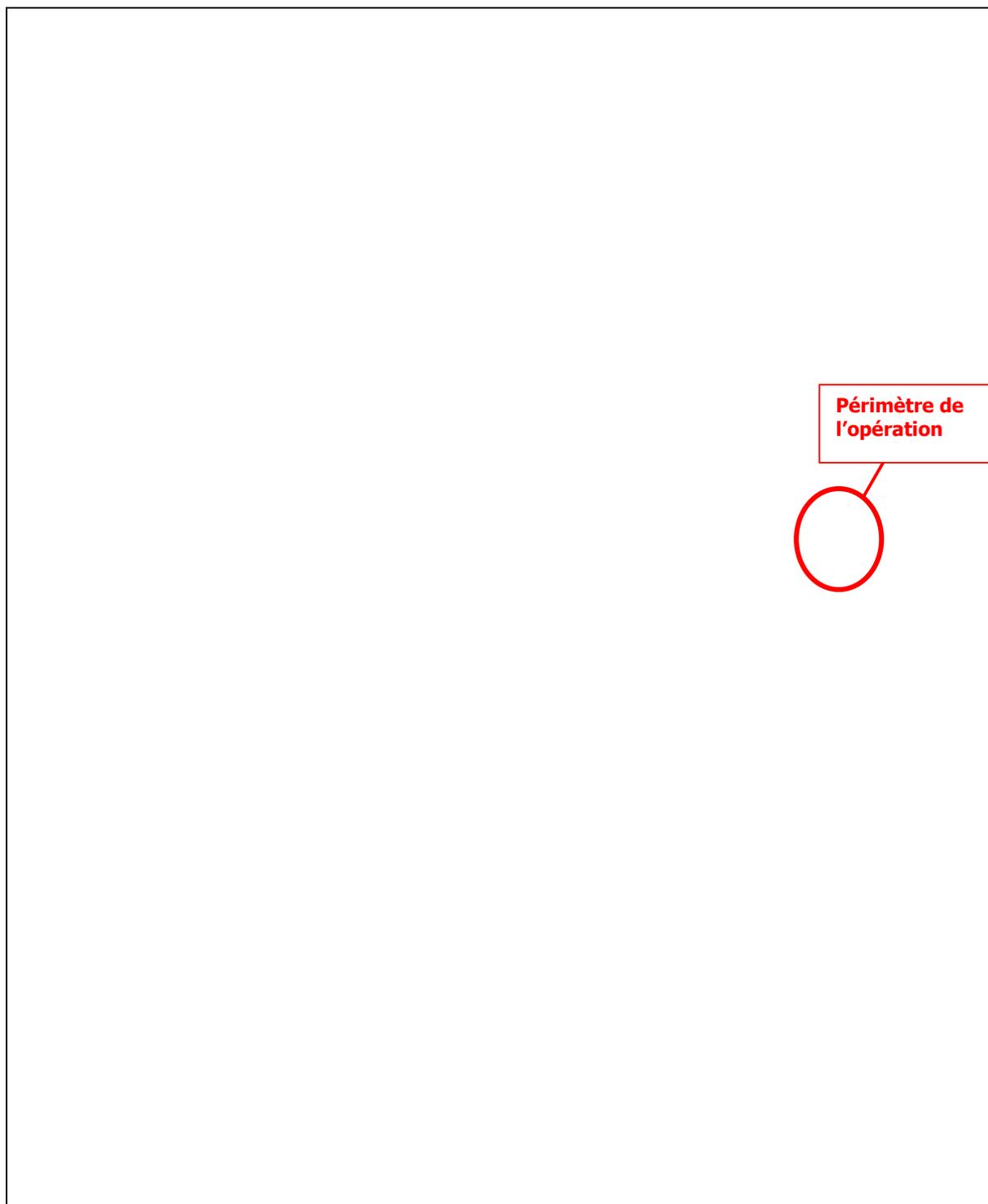
- Servitude et contraintes urbaine

Le terrain est grevé des contraintes suivantes :

- La proximité avec la station service impose un recul de 17m pour les constructions. Les stationnements et la création de voirie sont admises.
- Une bande de 20 m doit être prévue à l'arrière de la parcelle 8.

Le terrain est grevé des servitudes suivantes :

- AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables et minérales.



Le site de l'opération se trouve dans le périmètre de protection rapproché.

Sont interdits :

- Les puits filtrants pour évacuation des eaux usées ou des eaux pluviales.
- L'infiltration des eaux usées.

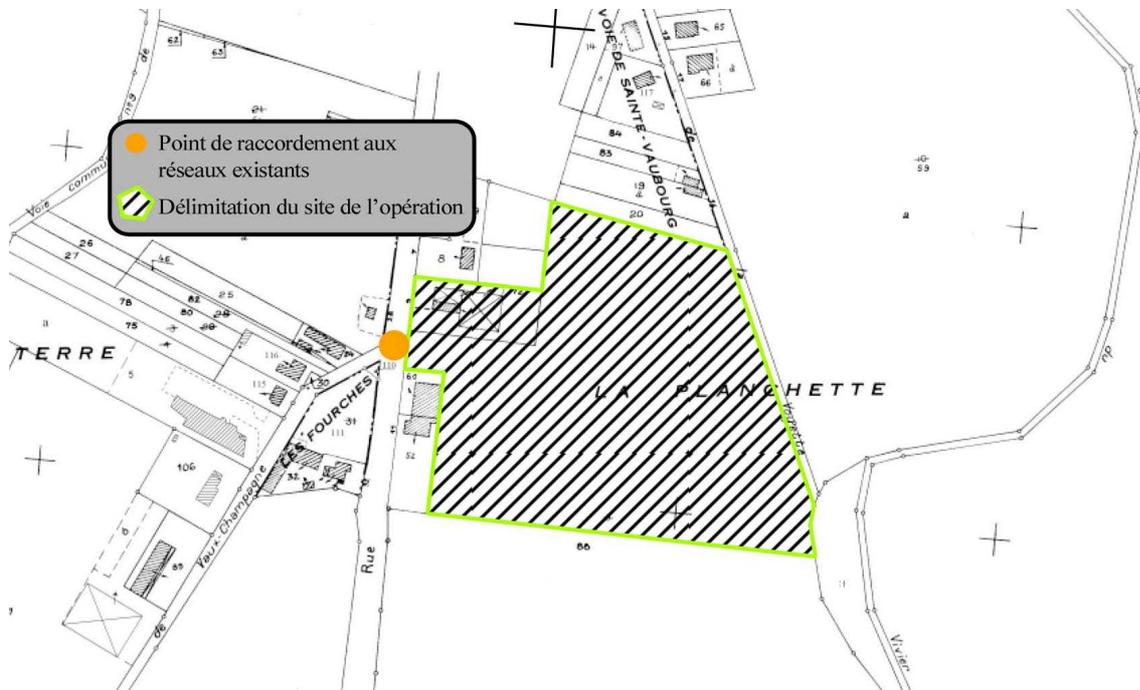
Sont réglementés :

- L'implantation d'ouvrages de transport des eaux usées.
- Les constructions (absence ou limitation de la profondeur des sous sols)

1.3.6 Réseaux

Actuellement, les réseaux ne sont pas présents au droit du site.

Ils seront réalisés dans le cadre de l'aménagement du site. Ces réseaux devront être dimensionnés en fonction des équipements. Les futurs réseaux d'alimentations, d'assainissement, et d'électricité, se raccorderont aux réseaux existants depuis la rue Verlainne.



1.4 Qualité environnementale du projet

La construction du site scolaire d'Attigny s'inscrit dans une démarche de Haute Qualité Environnementale et devra prendre en compte le label BBC fixé à 50 kWh/m².an, prévoir au maximum des constructions en rez de chaussée. Cette démarche s'applique à la construction des futurs équipements et aux aménagements extérieurs

1.4.1 Lien entre développement durable et qualité environnementale du bâtiment

La prise de conscience des dangers liés au mode de développement actuel (utilisation irraisonnée de certaines ressources, pollutions de la planète, conflits sociaux, ...) est récente. Elle a donné lieu à plusieurs réflexions à l'échelle internationale. L'une de ces réflexions a abouti à la notion de Développement Durable.

La notion de Développement Durable renvoie à un mode de développement qui satisfait les besoins de la population d'aujourd'hui sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures. Cela sous-entend que nous nous donnons pour objectif de produire un confort de vie optimal pour le plus grand nombre en minimisant l'utilisation des ressources non renouvelables et en préservant notre planète afin de permettre aux générations futures de bénéficier de conditions de vie analogues aux nôtres, sinon meilleures.

La Qualité Environnementale du Bâtiment est une démarche de management de projet dont les enjeux sont directement liés à ceux du Développement Durable, à savoir :

- réduction de la production des gaz à effet de serre,
- réduction de la production de déchets,
- réduction des prélèvements de ressources,
- maintien de la biodiversité,
- satisfaction des besoins de l'utilisateur.

L'objectif de la Qualité Environnementale du Bâtiment consiste donc à penser un cycle de vie du bâtiment (conception, construction, fonctionnement et démolition) limitant l'impact sur l'environnement tout en préservant au maximum le confort de l'utilisateur.

Il existe plusieurs approches susceptibles de participer à la réalisation de cet objectif.

L'une d'elle consiste à gérer le projet sur la base des 14 cibles développées au sein de l'association HQE.

Les 14 cibles développées par l'association HQE sont réparties dans 4 familles comme suit :

FAMILLE	CIBLE
ECOCONSTRUCTION	1. Relations harmonieuses
	2. Procédés et produits
	3. Chantier
ECOGESTION	4. Energie
	5. Eau
	6. Déchets d'activité
	7. Entretien et maintenance
CONFORT	8. Confort hygrothermique
	9. Confort acoustique
	10. Confort visuel
	11. Confort olfactif
SANTE	12. Conditions sanitaires
	13. Qualité de l'air
	14. Qualité de l'eau

C'est cette approche qui structurera le volet environnemental de la création du groupe scolaire.

Les cibles nous semblant les plus appropriées à traiter de manière approfondie sont les cibles 1, 3, 4,5, 7, 8, 9 et 10.

1.4.2 Cible 1 – Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat

Les enjeux de cette cible consistent à concevoir le projet en adéquation avec les avantages et les contraintes du site d'implantation et de son environnement immédiat sans perturber les principaux équilibres de ce site.

Ces enjeux renvoient donc à la définition de l'impact :

- des caractéristiques du site d'implantation et de son environnement immédiat sur le projet,
- du projet sur le site d'implantation et son environnement immédiat.

La définition de ces impacts est elle même directement liée à l'analyse des paramètres suivants :

- les caractéristiques physiques et l'état des sols (géologie, topographie, pollution des sols)
- le climat,
- l'environnement bâti (volumétrie, style, ...) et le respect des droits des riverains (droit au soleil, au calme, ...),
- l'écosystème en place,
- les nuisances potentielles,
- les risques potentiels,
- la gestion des eaux pluviales (répartition entre une gestion privative sur la parcelle et une gestion collective).

1.4.2.1 Impact du site d'implantation et de son environnement immédiat sur le projet

1.4.2.1.1 Caractéristiques physiques et état des sols

➤ Géologie

La nature géologique des sols sera révélée par l'étude de sol qui sera réalisée ultérieurement.

➤ Topographie

Le site semble présenter une très légère déclivité (environ 5m d'Ouest en Est et 3m du Sud au Nord). Un relevé topographique sera réalisé ultérieurement.

Le schéma ci-dessous indique les dimensions du site ainsi que les niveaux approximatifs.



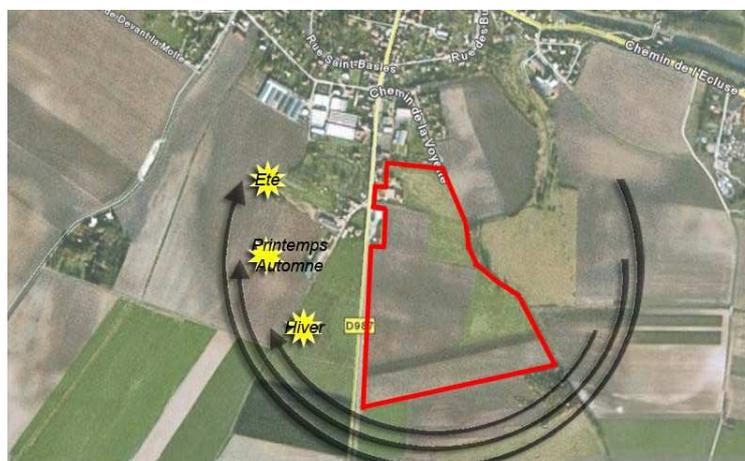
1.4.2.1.2 Climat

Les données suivantes impactent fortement sur la conception du projet dans la mesure où elles vont initier des choix d'orientation, de volumétrie et d'organisation architecturale.

➤ Le soleil

Le soleil est suffisamment présent (rayonnement solaire global quotidien moyen compris entre 2,4 et 3,4 kWh/m²) pour être considéré comme un gisement énergétique à valoriser l'hiver mais dont il faudra se protéger l'été.

La course du soleil sur le site en fonction des saisons est schématisée ci-dessous :



L'orientation sud sera à privilégier pour les espaces au taux d'occupation le plus élevé (salles de classes, bureaux...)

Les orientations est et ouest conviendront aux espaces occupés de manière ponctuelle (salle de réunion, locaux logistiques...).

➤ **Les températures**

Les températures moyennes oscillent entre 4 et 14°C au printemps, 12 et 25°C en été, 6 et 15°C en automne et 0 et 5°C en hiver.

Ces températures peuvent tout de même excéder 30°C en été et descendre en dessous de -5°C en hiver.

Les concepteurs devront donc isoler thermiquement les bâtiments de manière efficace, le protéger de tous les apports solaires passifs sur la période de juin à septembre et privilégier les apports solaires passifs pendant la saison d'hiver.

➤ **Les vents**

Les vents dominants sont des vents de Sud-Ouest, généralement modérés.

Les concepteurs devront protéger le bâtiment et les espaces extérieurs afin de limiter les nuisances thermiques (vent froid l'hiver, déperditions au niveau des bâtiments) et acoustiques (bruits aérodynamiques liés à la prise au vent sur les ouvrages ou éléments d'ouvrages, ...).

➤ **Les précipitations**

Les précipitations ne sont pas à négliger. Elles sont plus importantes de Novembre à Décembre puis plus ou moins uniformément réparties le reste de l'année. (Moyenne sur l'année d'environ 80 mm/mois)

L'équipe de maîtrise d'œuvre étudiera de manière optimale la gestion des eaux pluviales (collecte, stockage et régulation du rejet).

1.4.2.1.3 L'environnement bâti

Le site d'implantation se trouve au Sud du centre-ville d'Attigny et est très largement entouré de champs. Une station service et une gendarmerie sont implantées en partie Nord-Ouest du site. De l'autre côté de la route départementale D987, se situent quelques maisons individuelles.

1.4.2.1.4 Nuisances potentielles

➤ **Pollution sonore**

Le site est actuellement dans un environnement assez calme qui n'est pas de nature à générer de pollutions sonores. Seule la station service et la gendarmerie sont susceptibles de produire quelques nuisances sonores lors de l'utilisation des véhicules.

➤ **Pollution visuelle**

Le site d'implantation est largement entouré de champs ou de maisons individuelles de hauteurs limitées. Aucun élément n'est donc susceptible de créer un masque sur le terrain d'implantation ou de gêner la vue.

➤ **Pollution olfactive**

Les activités recensées dans l'environnement proche du site d'implantation ne semblent pas de nature à générer de pollutions olfactives.

1.4.2.1.5 Ecosystème en place

➤ **Les espaces verts**

Le site n'est pas classé en zone Natura 2000 ou en ZNIEFF.

➤ **La faune et la flore**

Le site n'abrite pas de faune ou de flore remarquable ou protégée.

1.4.2.1.6 Les risques potentiels

Le seul risque majeur remarquable sur la commune d'Attigny est un risque de crue. Cependant, le site d'implantation n'est pas concerné par ce risque.

1.4.2.1.7 La gestion des eaux pluviales

La commune ne possède pas de réglementation particulière concernant la gestion des eaux de pluie.

1.4.2.2 Impact du projet sur le site d'implantation et son environnement immédiat

1.4.2.2.1 Pollution acoustique

La destination de l'ouvrage dans cet environnement calme laisse présager une relative pollution acoustique à certaines heures de la journée (arrivées, départs, récréations). De même, l'entretien des espaces verts est susceptible d'induire des nuisances sonores. Un plan masse réfléchi pourra par exemple permettre d'isoler la cour de récréation vis-à-vis des maisons existantes.

1.4.2.2.2 Pollution visuelle

La configuration du site et de son environnement ne laisse pas présager de contrainte visuelle vis à vis des riverains.

1.4.2.2.3 Pollution atmosphérique

La pollution atmosphérique devrait être limitée aux rejets des gaz de combustion de l'énergie destinée à la production de chaleur. Elle variera en fonction de l'énergie retenue.

1.4.2.2.4 Nuisances fonctionnelles

L'implantation d'un établissement de ce type va générer des flux concentrés sur quelques périodes de la journée (entrée et sortie des utilisateurs). Ces flux nécessiteront la création d'une voirie spécifiquement dédiée à la desserte de l'établissement et un aménagement de la voirie existante. Ils engendreront certainement ponctuellement des perturbations dans la circulation à l'échelle de l'environnement immédiat du site.

1.4.2.2.5 Nuisances liées au chantier

Les nuisances liées au chantier (bruit des engins de chantier, poussière, terre et boue sur la voirie, stationnement des véhicules, ...) seront limitées par la mise en œuvre et l'application de mesures adaptées (interventions à des heures de la journée préalablement définies, nettoyage systématique des véhicules avant leur sortie du site, localisation des stationnements sur le site, ...).

1.4.3 Cible 3 : Chantier à faibles nuisances

Les enjeux de cette cible consistent à minimiser au maximum l'impact du chantier (poussières, boues, bruits, flux des livraisons, stationnement des véhicules, aspect du site en cours de chantier) sur l'environnement.

Cet objectif sera détaillé par l'équipe de maîtrise d'œuvre dans une charte « chantier vert » contractuelle destinée à l'ensemble des intervenants.

Cette charte décrira notamment de manière détaillée les éléments suivants :

- les installations de chantier,
- l'information de l'ensemble des intervenants sur le chantier,
- les moyens mis en œuvre pour maîtriser les flux à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte du chantier,
- les moyens mis en œuvre pour maîtriser les nuisances sonores à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte du chantier,
- les moyens mis en œuvre pour maîtriser les pollutions (émissions de poussières et de boue, rejet d'eau polluée, ...) à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte du chantier,
- la procédure de gestion des déchets de chantier.

1.4.3.1 Installations de chantier

L'emprise des installations de chantier sera étudiée en collaboration avec le Maître de l'Ouvrage. Elle sera localisée de manière à limiter au maximum les désagréments aux riverains.

Toutes les mesures seront prises pour préserver l'environnement.

Dans la mesure du possible, ces installations (clôtures, voies de circulation, baraques de chantier, ...) devront s'intégrer au paysage (couleur des panneaux de chantier, ...).

1.4.3.2 Information de l'ensemble des intervenants sur le chantier

L'ensemble des intervenants sur le chantier sera informé des modalités et procédures de lutte contre les nuisances.

Cette information ne se limitera pas aux ouvriers œuvrant sur le chantier. Elle devra être également transmise aux personnes intervenant ponctuellement (livreurs, ...) sur le chantier.

L'équipe de maîtrise d'œuvre désignera un responsable chantier vert qui sera chargé de la vérification du respect de la charte mise en place.

Ce responsable provoquera des réunions d'information et de rappel aussi souvent que nécessaire et notamment lorsque le non respect de la charte sera constaté et ce afin de définir des mesures correctives éventuelles.

1.4.3.3 Moyens mis en œuvre pour maîtriser les flux à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte du chantier

Le chantier sera organisé en zones permettant l'identification des cheminements en fonction des usages (stationnement, cantonnement, aire de livraison, aire de stockage des approvisionnements, aire de fabrication ou de livraison du béton, aire de tri et stockage des déchets, ...).

Les cheminements, véhicules et piétons, seront clairement identifiés à l'intérieur du chantier.

Le trafic à l'intérieur comme à l'extérieur du chantier sera organisé (signalétique particulière, ...) et planifié de manière à éviter les engorgements, le stationnement sauvage et la perturbation des cycles de vie de la commune d'Attigny.

1.4.3.4 Moyens mis en œuvre pour maîtriser les nuisances sonores à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte du chantier

Tous les moyens seront mis en œuvre pour ne pas excéder les niveaux de bruit suivants :

- 75 dB(A) aux alentours du chantier,
- 80 dB(A) à 10m des engins générant le bruit.

La priorité consistera à éliminer le bruit à la source (matériel insonorisé, matériel électrique en lieu et place du matériel pneumatique, ...).

En cas d'impossibilité, des protections rapportées seront utilisées (protection individuelle pour les ouvriers, paroi acoustique pour les utilisateurs, ...).

1.4.3.5 Moyens mis en œuvre pour maîtriser les pollutions (émissions de poussières et de boue, rejet d'eau polluée, ...) à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte du chantier

Des dispositions seront prises pour limiter au maximum les pollutions de quelque nature qu'elles soient.

A titre d'exemples :

- les eaux de lavage des centrales à béton ou des toupies de livraison, outils, matériel, ... seront récupérées dans un bac de décantation,
- les véhicules circuleront dans un bassin déboureur (cheminement d'accès différencié du cheminement de sortie) et leur état de propreté sera vérifié avant de quitter le chantier,
- le revêtement circulaire sera de nature à produire le minimum de poussière,
- toutes les opérations de sciage, de ponçage, ... seront suivies d'un nettoyage par aspiration,
- les huiles végétales seront privilégiées pour les travaux de coffrage,
- ...

L'état des réservoirs et des systèmes hydrauliques des engins de chantier sera vérifié périodiquement par le responsable chantier vert. Les véhicules de livraison circuleront sur des voiries étanches équipées de séparateurs à hydrocarbures dont les paniers seront vidés régulièrement.

1.4.3.6 Procédure de gestion des déchets de chantier

La gestion des déchets de chantier s'effectuera en deux phases.

La première phase consistera à préparer techniquement le chantier dans l'objectif de limiter au maximum la production de déchets.

Cette préparation technique intégrera notamment :

- le calepinage de l'ensemble des ouvrages constitués d'éléments manufacturés ou préfabriqués qui devra être étudié en collaboration avec les entreprises concernées de manière à minimiser les coupes au maximum,
- les plans de réservations détaillés et soignés, élaborés en collaboration avec les entreprises concernées et vérifiés par l'ensemble des intervenants,
- le recensement des déchèteries par classe et par proximité par rapport au chantier (échelle locale) afin de déterminer la viabilité économique du tri des déchets en fonction de la nature prévisible des déchets produits,
- l'éventualité d'un partenariat avec les filières de valorisation de déchets recensées, partenariat engageant la filière à respecter la réglementation en vigueur,
- la nature et la quantité des déchets produits par entreprise (données pouvant être incluse au DCE), les entreprises ayant pour consigne de faire appel aux fournisseurs proposant des emballages réduits, faciles à valoriser ou consignés, le but étant d'atteindre un taux de déchets recyclables proche de 100%,
- les modalités de collecte des déchets.

La seconde phase concernera davantage la gestion des déchets produits pendant les travaux :

- les déchets devront être triés dans des bennes selon leur nature et leur possibilité de valorisation au sein d'une zone spécifiquement adaptée (flux, manutention, emplacement des collecteurs, ...) dans l'enceinte du chantier.

- chaque benne sera munie du logotype significatif de la nature du déchet qu'elle est sensée admettre (logotypes de la fédération du bâtiment).

A titre d'exemple, une benne pourra être affectée à la collecte de chacun des déchets suivants :

- le bois,
- le papier et le carton,
- les métaux ferreux et non ferreux,
- le plâtre,
- le verre,
- les déchets industriels banals,
- les déchets industriels spéciaux,
- ...

Outre la zone de collecte générale, des conteneurs plus légers permettant le tri sélectif seront mis à la disposition des ouvriers à proximité des aires de travail, ces conteneurs légers devant être vidés quotidiennement.

Un responsable déchets sera nommé au sein de chacune des entreprises. Il aura entre autre pour mission d'expliciter la signification des logotypes appliqués sur les bennes aux ouvriers de l'entreprise qu'il représentera et de vérifier la qualité du tri des déchets produits par ces mêmes ouvriers.

Des bordereaux de suivi des déchets (du chantier à la filière de valorisation) devront être demandés lors de la présentation des situations de l'entreprise ayant la charge du transport de ces déchets.

Des mesures coercitives contractuelles (intégrées au CCAP) seront appliquées si ces bordereaux ne sont pas remis.

1.4.4 Cible 4 : Gestion de l'énergie

Les enjeux de cette cible consistent à maîtriser la consommation énergétique liée au fonctionnement du bâtiment afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Ces enjeux renvoient à l'analyse des paramètres suivants :

- la réduction des besoins (ventilation, chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire, éclairage artificiel),
- le choix d'une énergie favorable à l'environnement (solaire, géothermie, biomasse, bois, éolien, hydraulique).

En terme de performances à atteindre, les concepteurs se conformeront à la RT 2010 pour atteindre le label (Très Haute Performance Energétique). En terme de consommations, le bâtiment sera 20% moins consommateur d'énergie qu'un bâtiment répondant à la RT 2005.

1.4.4.1 Réduction des besoins

1.4.4.1.1 La ventilation

La ventilation est nécessaire car elle joue un rôle primordial pour le confort et la santé de l'utilisateur.

Lorsqu'elle est mécanique (VMC), la ventilation consomme directement de l'énergie (électricité nécessaire au fonctionnement du ventilateur).

Elle peut également générer une consommation énergétique indirecte lorsque le bâtiment est mal conçu (problème d'étanchéité à l'air) et que les débits de renouvellement d'air ne sont pas adaptés (jusqu'à 30% de la consommation d'énergie sur le poste chauffage liés aux déperditions du fait du renouvellement d'air).

Il convient donc d'agir sur :

- le choix du système de ventilation,
- la consommation des ventilateurs,
- l'étanchéité à l'air du bâtiment,
- la stratégie de ventilation.

Le choix du système de ventilation doit dans tous les cas permettre un renouvellement d'air conforme à la réglementation.

Les besoins réels doivent dans un premier temps être définis. Au regard de ces besoins réels et de la localisation des espaces à ventiler, l'équipe de maîtrise d'œuvre proposera plusieurs systèmes de ventilation possibles (VMC simple flux, VMC simple flux asservie avec détecteur hygrométrique, CO2 et présence, VMC double flux, ventilation naturelle assistée et contrôlée, ...) en développant les avantages et inconvénients de chacun des systèmes.

La stratégie de ventilation doit permettre des économies d'énergie en hiver et un confort optimal en été.

Outre les éléments évoqués ci-dessus, l'intermittence de la ventilation est un bon facteur d'économie d'énergie. En effet, il paraît judicieux d'autoriser l'arrêt de la ventilation en période d'inoccupation (gestion par programmation, en fonction du taux d'occupation, ...) soit à l'échelle du bâtiment ou par zones d'espaces.

Pour un bon confort d'été, les débits et vitesses de l'air pourront être augmentés en journée.

Un système de surventilation nocturne des locaux peut également être étudié (6 à 8 volumes par heure).

1.4.4.1.2 Le chauffage

Les dépenses énergétiques en chauffage sont essentiellement liées :

- à l'isolation de l'enveloppe,
- à la solarisation du bâtiment,
- au choix et au dimensionnement de l'installation de chauffage.

L'isolation de l'enveloppe doit être maîtrisée afin de limiter les ponts thermiques tout en permettant un apport d'inertie par les façades.

La solarisation du bâtiment doit permettre les apports solaires passifs en hiver tout en évitant les surchauffes en été.

L'équipe de maîtrise d'œuvre produira un diagramme solaire avec l'indication des masques existants ou à créer en fonction des orientations.

L'incidence des vents dominants sur le bâtiment devra également être quantifiée afin de maîtriser au mieux les besoins en terme d'isolation thermique.

Le choix et le dimensionnement de l'installation de chauffage répondront aux performances à atteindre évoquées dans le cadre du confort thermique **et à la RT 2005-20%**.

L'installation devra permettre une gestion par zone en fonction de l'orientation (apports solaires passifs), de la destination des locaux (activités, détente, ...) et du taux et des fréquences d'occupation.

1.4.4.1.3 Le rafraîchissement

L'équipe de maîtrise d'œuvre proposera des systèmes de rafraîchissement passifs (ventilation nocturne, puits provençal,...) en indiquant les avantages et inconvénients de chacun d'eux.

La conception du bâtiment (orientation, dimension et traitement des ouvrants, protections solaires, inertie des parois, ...), la nature des matériaux mis en œuvre (inertie des parois, couleur des revêtements...) et les émissions calorifiques des appareillages électriques (éclairage, bureautique,...) participeront à la définition du système de rafraîchissement le plus approprié.

1.4.4.1.4 L'eau chaude sanitaire

Plusieurs facteurs sont à prendre en compte pour les dépenses énergétiques dans le cadre de la production d'eau chaude sanitaire :

- le système de production et de stockage,
- le dimensionnement de l'installation,
- la température de puisage,
- la localisation des espaces desservis par rapport aux locaux de production.

Le système de production et de stockage d'eau chaude sanitaire doit afficher un bon rendement et une bonne isolation thermique afin d'éviter la surconsommation et les déperditions énergétiques. Un système d'eau chaude sanitaire solaire sera étudié. **La production minimum d'eau chaude sanitaire par capteurs solaires sera de 20%.**

Le calcul des consommations prévisibles sera élaboré sur la base de la destination des locaux et des taux d'occupation.

La température de l'eau au point de puisage n'excèdera pas 50°C.

Si l'eau chaude sanitaire est stockée avant d'être distribuée, sa température au sein du ballon de stockage ne sera pas inférieure à 60°C.

1.4.4.1.5 L'éclairage artificiel

Les économies d'énergie relatives à l'éclairage artificiel résultent d'une réflexion sur :

- les possibilités liées à l'éclairage naturel,
- le dimensionnement de l'installation,
- le mode de gestion de l'installation.

La destination des locaux et leur taux d'occupation doivent induire une réflexion sur la durée de l'éclairage nécessaire à leur fonctionnement.

Les locaux dont les taux d'occupation sont les plus élevés et dont la destination implique un besoin important en terme de durée d'éclairage devront pouvoir bénéficier d'une durée d'éclairage naturel optimale.

L'éclairage artificiel devra être conçu de manière à compenser l'insuffisance de l'intensité de l'éclairage naturel.

Les fiches par local indiqueront le niveau d'éclairement moyen en service à obtenir pour chaque local, c'est-à-dire après dépréciation moyenne dans le temps par empoussièrement et chute du flux lumineux.

Les dispositions à adopter pour les commandes d'éclairage varient en fonction des zones et des locaux.

L'éclairage des circulations, des sanitaires, des vestiaires, des locaux de stockage, des locaux ménage, des locaux techniques sera commandé par détection de présence asservie à une sonde crépusculaire si ces locaux bénéficient d'éclairage naturel.

Pour tous les autres espaces, l'éclairage sera réglable individuellement par local. Les utilisateurs devront pouvoir maîtriser directement le niveau d'ambiance visuelle en intensité et par zone. La commande d'éclairage sera générale et permettra d'activer les lampes depuis les entrées du local. Un éclairage d'appoint pourra être prévu, dans ce cas il est indiqué dans les fiches par local.

1.4.4.2 Energie favorable à l'environnement

Le recours aux énergies renouvelables est souhaité par le Maître de l'Ouvrage.

Les sources potentielles d'énergies renouvelables sur le site d'implantation sont nombreuses :

- le bois.

Quelque soit l'énergie renouvelable retenue, le choix des concepteurs devra être argumenté tant en terme d'opportunité que d'intérêt financier et environnemental. D'autre part, les concepteurs évalueront la potentialité d'un fonctionnement sans énergie d'appoint s'ils l'estiment possible. Dans le cas contraire, ils indiqueront la nature de l'énergie d'appoint pressentie et les impacts fonctionnels, techniques et financiers des installations.

1.4.4.2.1 L'énergie solaire

L'utilisation de l'énergie solaire peut être envisagée pour :

- la production d'eau chaude sanitaire,
- la production d'électricité photovoltaïque,

➤ 1 - La production d'eau chaude sanitaire

La production d'eau chaude sanitaire solaire est envisageable car la consommation est peu importante (cuisines essentiellement). Les concepteurs mèneront une réflexion sur la pertinence de ce type d'installation au regard de leur parti architectural d'ensemble (regroupement des zones de besoin afin de limiter le nombre des installations, impact visuel des capteurs, ...).

Les concepteurs s'attacheront à définir les intérêts fonctionnels, techniques et financiers d'une telle solution au regard des réels besoins de l'établissement.

1.4.4.2.2 Le Bois

Il existe en Champagne-Ardenne une filière Bois, il semble donc pertinent de réfléchir à la mise en place d'une chaufferie bois pour les besoins du site scolaire, mais également de l'aire sportive communale et de la gendarmerie. Cette solution sera à étudier en option.

Les concepteurs devront donc définir les intérêts fonctionnels, techniques et financiers mais également étudier les capacités de production et de livraison de la filière Bois.

1.4.5 Cible 5 – Gestion de l'eau

Les ressources en eau du sous-sol ou d'autres réserves naturelles ne sont pas inépuisables. La construction du groupe scolaire doit être l'occasion de sensibiliser ses jeunes élèves à ce problème.

Tout d'abord, il convient de tout mettre en œuvre, dès la conception, pour éviter toute consommation d'eau excessive.

1.4.5.1 Réduction des consommations d'eau potable

Il sera demandé au Maître d'œuvre de prendre 2 critères en compte au minimum afin de réaliser des économies sur la consommation de l'eau potable des locaux.

1.4.5.1.1 Limiter les gaspillages dus aux fuites des réseaux propres du bâtiment

Les dispositions à mettre en œuvre pour limiter au maximum le gaspillage et optimiser le fonctionnement du réseau sont :

- Rendre les réseaux apparents ou visitables
- Si cela n'est pas possible, l'installation en nombre suffisant de vannes d'arrêt sur les différents tronçons des réseaux hydrauliques de façon à pouvoir isoler des petits bouts de tronçons qui ne pénalisent pas les usagers lors d'interventions.
- L'installation de compteurs principaux et divisionnaires, reliés à la GTC, afin de connaître et de maîtriser les consommations, mais permettant également de déceler les fuites.

Des compteurs divisionnaires devront être prévus sur l'ensemble des postes consommateurs, qui permettront de détecter les anomalies liées aux fuites.

D'un point de vue pédagogique et de sensibilisation, il pourrait être intéressant de renvoyer en temps réel la consommation instantanée en eau dans des locaux accessibles aux élèves sur un panneau d'affichage visible pour les sensibiliser.

1.4.5.1.2 Mise en place d'appareils économes permettant de réduire les consommations d'eau potable

Les solutions hydro-économes pouvant être mis en place dans les locaux d'accueil du groupe scolaire sont les suivants :

- Chasse d'eau double débit pour les WC équipés de chasses,
- Robinets à fermeture temporisée ou à détection de présence pour les lavabos, les urinoirs et les points de puisage,

Les robinets temporisés devront être pourvus d'un système de sécurité qui empêche l'écoulement continu de l'eau en cas de blocage du bouton poussoir,

- Pommets de douche à débit réduit ou régulateur de débit pour les vestiaires,
- Mousseurs hydroéconomes sur tous les robinets, permettant d'améliorer la sensation de l'utilisateur tout en réduisant les consommations d'eau,
- Limiteurs de débit réduisant les consommations aux points de puisage,
- Limiteur de pression à 3 bars,
- Eventuellement, la laverie des cuisines pourra présenter une optimisation des consommations d'eau. (un justificatif sera réclamé au cuisiniste),
- Les espaces extérieurs pourront être arrosés grâce aux eaux pluviales récupérées.

1.4.5.2 Optimisation de la gestion des eaux pluviales

A l'échelle du projet, la gestion des eaux pluviales consiste à limiter leur ruissellement pour prévenir le risque d'inondation et limiter la pollution diffuse mais également d'envisager sa collecte.

1.4.5.2.1 Limitation du ruissellement des eaux pluviales

Pour optimiser les choix d'aménagement, le maître **d'œuvre** peut intervenir sur 3 paramètres.

➤ La rétention

Elle permet de retenir l'eau après usage afin d'assurer un déversement régulé de l'eau soit dans le milieu naturel, soit dans le réseau collectif. Cette rétention peut être effectuée par la mise en place de toitures terrasses végétalisées (difficiles à mettre en place pour le scénario choisi pour l'implantation des locaux d'accueil), de puits, de bassins d'orage, ou encore de cuves de récupération.

➤ **L'infiltration**

Elle permet de favoriser la pénétration lente des eaux pluviales dans les sols afin de maintenir le plus possible le cycle de l'eau. Un choix adapté des revêtements de sols perméables (stabipaq, dalles evergreen...) permettra d'améliorer l'infiltration. De même, l'augmentation de la surface végétale des espaces extérieurs et la mise en œuvre de toitures terrasses végétalisées amélioreront l'infiltration.

➤ **Le traitement**

Il permet de récupérer les eaux ayant ruisselé sur des surfaces à risque et de les traiter avant rejet. (Espaces de stationnement et de circulation).

1.4.6 Cible 7 : Entretien et Maintenance

Les enjeux de cette cible consistent à préserver les qualités d'usage du bâtiment le plus aisément possible et au moindre coût tout en limitant les nuisances sur l'environnement.

Ces enjeux renvoient à l'analyse des paramètres suivants :

- la pérennité des produits et matériaux mis en œuvre,
- la facilité de l'entretien et de la maintenance,
- l'organisation de l'entretien et de la maintenance.

1.4.6.1 Pérennité des matériaux mis en œuvre

La pérennité des produits, matériaux et équipements mis en œuvre doit être en adéquation avec la durée de vie pressentie des bâtiments ou de l'activité pour laquelle ils sont conçus.

En effet, prévoir la mise en œuvre d'un produit, matériau ou équipement dont la durée de vie est supérieure à celle pressentie pour le bâtiment peut générer des surcoûts d'investissement non justifiés.

Il est donc primordial de bien déterminer dans un premier temps la durée de vie souhaitée du bâtiment et de l'activité pour laquelle il est conçu et de définir par la suite la pérennité des produits, matériaux et équipements à mettre en œuvre.

1.4.6.2 Facilité d'entretien et de maintenance

La facilité d'entretien et de maintenance est liée aux deux facteurs que sont l'aménagement des locaux et la nature des produits, matériaux et équipements mis en œuvre.

Il est évident que l'optimisation des conditions d'entretien et de maintenance ne peut que participer à la qualité de ces opérations.

Concernant les équipements, l'aménagement des locaux doit permettre une évolution aisée autour des équipements et plus précisément à proximité des organes susceptibles d'être nettoyés, remplacés, ...

Les accès à ces locaux doivent également être suffisamment dimensionnés afin de permettre le passage des organes de rechange.

D'autre part, ces locaux devront également être équipés des moyens supposés participer aux opérations d'entretien / maintenance des équipements (point d'eau, évacuation au sol, bacs récupérateurs, ...).

Enfin, les équipements techniquement simples, robustes, fiables, au fonctionnement éprouvé seront privilégiés.

Concernant les produits et matériaux, les choix devront se porter sur ceux nécessitant l'entretien le plus facile, le moins fréquent, le moins polluant et le moins onéreux.

De plus, ces produits et matériaux seront accessibles sans matériel spécifique (localisation et dimension des menuiseries extérieures, hauteur et nature des luminaires,...).

L'équipe de maîtrise d'œuvre s'attachera donc à :

- choisir des produits et matériaux à l'entretien facile, peu fréquent, peu polluant et peu onéreux,
- prendre des dispositions techniques et architecturales rendant ces produits et matériaux accessibles sans matériel spécifique,
- choisir des équipements éprouvés, robustes, fiables et techniquement simples,
- dimensionner correctement les locaux et leurs accès,
- équiper ces locaux des moyens nécessaires à l'entretien / maintenance en fonction des équipements techniques retenus.

1.4.6.3 Organisation de l'entretien et de la maintenance

La simplicité des installations techniques mises en œuvre devra permettre l'intervention d'un personnel non spécifiquement qualifié pour réaliser les opérations d'entretien et de maintenance.

Plus cette simplicité sera effective, plus le Maître de l'Ouvrage aura de latitude quant à la gestion de ces opérations.

En cas de gestion externe (prestataire de service extérieur), il est important que les contrats soient correctement négociés.

Les deux types de contrat à privilégier sont :

- le contrat d'entretien et de maintenance avec obligation de moyens,
- le contrat d'exploitation avec obligation de résultat.

L'équipe de maîtrise d'œuvre proposera au Maître de l'Ouvrage :

- une formation du personnel d'entretien maintenance interne si le niveau de complexité des installations le nécessite,
- des indications précises quant aux qualifications requises pour les prestataires de service en cas de gestion externe.

1.4.7 Cible 8 : Confort Hygrothermique

La notion de confort pour l'utilisateur renvoie à la sensation de bien-être qu'il éprouvera dans le cadre de l'usage des locaux qui lui sont destinés.

Ce confort d'usage est lié à plusieurs paramètres concernant le local occupé.

Les enjeux de cette cible consistent à assurer un confort hygrothermique satisfaisant pour l'utilisateur tout en maîtrisant la consommation d'énergie nécessaire à cette condition de confort.

1.4.7.1 Généralités

Il convient de dissocier le confort thermique d'hiver du confort thermique d'été, les moyens à mettre en œuvre pour tendre vers l'un ou vers l'autre étant différents.

Cependant, la gestion hygrothermique du projet tant pour le confort thermique d'hiver que pour le confort thermique d'été sera directement liée :

- aux caractéristiques du climat local,

- aux caractéristiques techniques de l'enveloppe et des parois intérieures (isolation, inertie, ...),
- à la localisation, l'exposition, le dimensionnement et la protection des surfaces vitrées qui viseront à atteindre un compromis entre les exigences d'éclairage naturel et la nécessité de contrôler les apports solaires l'été et les déperditions thermiques l'hiver.

Le niveau de traitement des locaux sera défini en fonction des exigences de confort et de fonctionnement précisées dans le cadre des fiches par local.

1.4.7.2 Le confort thermique d'hiver

Le confort thermique d'hiver n'est pas simplement une affaire de température.

Plusieurs autres facteurs sont à prendre en compte pour un espace donné :

- les écarts de température,
- la vitesse de l'air,
- la maîtrise de l'ambiance par l'utilisateur.

Les écarts de température sont ressentis lorsque la température d'une paroi est différente de celle de l'air ambiant (effets de paroi chaude ou paroi froide) et lorsque la diffusion de la chaleur n'est pas homogène.

La vitesse de l'air provoque également une gêne l'hiver lorsque son importance engendre des échanges thermiques trop brutaux.

Enfin, donner la possibilité au personnel de maîtriser l'ambiance thermique du local dans lequel il évolue en lui permettant un réglage d'une amplitude de quelques degrés autour d'une température de consigne est synonyme pour celui-ci d'autonomie et donc de satisfaction.

Pour limiter ces sources d'inconfort, l'équipe de maîtrise d'œuvre respectera les performances à atteindre indiquées ci-dessous :

Gradient vertical de température entre 0,10m et 1,70m de hauteur	<3°C
Asymétrie radiante verticale due à une paroi froide	<9°C
Asymétrie radiante horizontale	<4°C
Ecart de température de consigne entre 2 locaux contigus en période d'utilisation	<5°C
Vitesse de l'air en hiver	<0,15m/s

L'amplitude du réglage permise à l'utilisateur ne devra pas excéder +/-5°C.

Les accès aux bâtiments devront être protégés de la pluie et du vent dans la mesure du possible.

Les cheminements extérieurs seront également protégés du vent par des barrières végétales.

Les performances thermiques des bâtiments seront supérieures de 10% à celles prévues par la réglementation en cours.

La nature des composants des ouvertures extérieures ainsi que la nature des cloisons (inertie) devront favoriser les apports et la restitution de l'énergie solaire.

Les températures de consigne seront de 20°C dans les vestiaires / douches, 19°C dans les salles de classes, bureaux, les locaux principaux d'activités et de restauration, 16°C dans les locaux secondaires (sanitaires, dépôts...).

1.4.7.3 Le confort thermique d'été

Le confort thermique d'été renvoie, pour un espace donné, à la maîtrise des facteurs suivants :

- la température,
- la vitesse de l'air,
- l'hygrométrie de l'air ambiant.

La température résulte des apports solaires passifs à travers l'enveloppe du bâtiment et des apports internes liés à la nature de l'occupation de l'espace concerné.

Les apports solaires sont conséquents l'été du nord-est au nord-ouest en passant par le sud. Pour lutter de manière efficace et économique (système passif) contre la surchauffe liée aux apports solaires, il convient de coupler l'inertie thermique du bâtiment, la protection solaire de l'enveloppe et la ventilation nocturne.

Une partie de l'inertie est assurée par la nature des parois extérieures des bâtiments existants. Il paraît souhaitable, pour renforcer cette inertie, de prévoir des cloisons pleines ainsi que des matériaux à forte inertie pour les parois horizontales.

L'équipe de maîtrise d'œuvre prévoira également des masques solaires pour l'ensemble des menuiseries extérieures disposées du nord-est au nord-ouest en passant par le sud et qui ne seraient pas protégées.

Cependant, l'architecture du bâtiment peut participer à la protection solaire de ses vitrages par la mise en place de systèmes de brise-soleil intégrés au bâtiment (avancée de toiture, éléments ajoutés). Ces brise-soleil seront :

- Horizontaux pour la façade Sud du bâtiment,
- Verticaux pour les façades Ouest et Est.

Le masque solaire pourra aussi être réalisé par un écran végétal, suffisamment éloigné de l'enveloppe du bâtiment pour permettre une bonne ventilation. Cet écran végétal devra être constitué d'arbres adultes à feuilles caduques, autorisant ainsi les apports passifs solaires en hiver. Les essences de ces arbres seront à définir avec le Maître de l'Ouvrage en adéquation avec l'écosystème existant.

La ventilation nocturne (entre 6 et 8 vol/h nécessaires pour un renouvellement efficace) aura pour but l'évacuation des apports emmagasinés le jour par les parois à forte inertie. Cette ventilation nocturne sera naturelle si des ouvertures suffisantes peuvent être ménagées en façades. Dans le cas contraire, il conviendra de prévoir un système de ventilation mécanique à deux vitesses, la plus lente servant au renouvellement d'air hygiénique conformément à la réglementation, la plus rapide permettant la surventilation nocturne. La nature du système de surveillance anti-intrusion devra être adaptée aux circulations d'air si la ventilation nocturne est retenue.

Une étude concernant la réalisation d'un puits provençal ou de tout autre système passif doit également être envisagée. Si l'étude d'un système passif démontre une insuffisance quant aux exigences à atteindre en terme de température, un système actif sera envisagé.

L'équipe de maîtrise d'œuvre indiquera les avantages et inconvénients environnementaux, techniques et financiers des solutions proposées.

Les apports internes (chaleur corporelle, matériel informatique, éclairage artificiel, ...) ne doivent pas être négligés. La maîtrise de ces apports sera évoquée avec le Maître d'Ouvrage dans le cadre du choix des différents équipements consommateurs d'énergie.

La température intérieure ne devra pas dépasser 27°C sauf en cas de température extérieure anormalement élevée (+ de 32°C).

1.4.8 Cible 9 : Confort Acoustique

Dans un établissement scolaire, l'acoustique, notamment pour les bruits de voix et de déplacements, est un point sensible qui exige toute l'attention des concepteurs.

L'enjeu de cette cible tient dans la réalisation des deux objectifs suivants :

- optimiser les dispositions architecturales pour protéger les usagers du bâtiment des nuisances acoustiques,

- créer une qualité d'ambiance acoustique adaptée aux activités accueillies dans les différents locaux

Au regard de l'analyse du site d'implantation et de son environnement immédiat, il semblerait que les nuisances acoustiques extérieures soient négligeables. Cependant, l'équipe de maîtrise d'œuvre procédera au recensement des sources de nuisances acoustiques externes au bâtiment et les classera par nature et niveau de bruit.

De plus, l'équipe de maîtrise d'œuvre procédera au recensement des sources de nuisances acoustiques internes au bâtiment et les classera par nature et niveau de bruit.

L'équipe de maîtrise d'œuvre procédera à l'élaboration de zonages regroupant les espaces en fonction de la nature et du niveau de bruit que ces espaces génèrent. Elle cherchera à éloigner les locaux d'activités nécessitant une ambiance silencieuse des locaux où se déroulent simultanément des activités bruyantes ou abritant des équipements bruyants. Lorsque ce ne sera pas possible, l'isolement acoustique des parois sera renforcé et les communications directes entre ces locaux seront évitées. Des solutions complémentaires pourront être envisagées en plus de l'isolement des parois : zones tampons, matériaux absorbants...

Toutes les dispositions seront prises pour que le niveau d'ambiance et les bruits perturbateurs (résultant des activités normales, bruits d'équipements, bruits extérieurs...) en provenance de sources extérieures au local considéré permettent :

- la compréhension du professeur et des appareils audio dans les salles d'enseignement,
- la non propagation dans les autres locaux des bruits provenant des salles de musique et de technologie, de la demi-pension...
- l'attention et la réflexion dans les locaux calmes.

1.4.8.1 Protection de l'environnement

Conformément au décret n°2006-1099 du 31 Août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, l'activité du groupe scolaire et les équipements techniques de celui-ci ne produiront pas de niveaux sonores supérieurs de 5 dB(A) en période diurne (de 7h à 22h) et 3 dB(A) en période nocturne (de 22h à 7h) au bruit ambiant habituel du site afin de ne pas générer de nuisances conformément à la législation.

A ces valeurs viendront s'ajouter un terme correctif (en dB(A)) en fonction de la durée cumulée d'apparition du bruit particulier :

- 6 pour une durée inférieure ou égale à 1 minute,
- 5 pour une durée supérieure à 1 minute et inférieure ou égale à 5 minutes,
- 4 pour une durée supérieure à 5 minutes et inférieure ou égale à 20 minutes,
- 3 pour une durée supérieure à 20 minutes et inférieure ou égale à 2h,
- 2 pour une durée supérieure à 2h et inférieure ou égale à 4h,
- 1 pour une durée supérieure à 4h et inférieure ou égale à 8h.

1.4.8.2 Isolement vis-à-vis de l'extérieur

Au regard de l'Arrêté du 30 Mai 1996 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres, aucune voie n'est classée dans un périmètre de 300m autour du site d'implantation du groupe scolaire. Un isolement de façade standardisé $D_{nT, A}$, tr minimal de 30 dB est donc requis pour toutes les façades du ou des bâtiments.

Le positionnement des locaux devra tenir compte de leur sensibilité acoustique vis-à-vis des bruits extérieurs (activités des bâtiments contigus ou riverains, vent dominant, équipements, vibrations par des infrastructures voisines, bruits de tonte, etc.).

1.4.8.3 Isolement acoustique aux bruits aériens des locaux entre eux

1.4.8.3.1 Pour le Collège, l'école élémentaire et la restauration

Les isolements standardisés pondérés au bruit aérien $D_{nT, A}$, entre locaux devront être supérieurs ou égaux aux valeurs données dans le tableau ci-dessous, pour un spectre de bruit rose et une durée de réverbération de référence T_0 indiquée dans le paragraphe Acoustique interne.

Locaux d'émission \ Locaux de réception	Locaux d'enseignement, d'activités pratiques, administration	Local médical, infirmerie, atelier peu bruyant, cuisine, local de rassemblement fermé, salle de réunions, sanitaires	Cage d'escalier	Circulations horizontales, vestiaires fermés	Salle de musique	Salle de restauration
Local d'enseignement, d'activités pratiques, administration, bibliothèque, CDI, salle de musique, salle de réunions, salle des professeurs, atelier peu bruyant	46 dB ⁽¹⁾	53 dB	46 dB	33 dB	56 dB	56 dB
Local médical, infirmerie	46 dB ⁽¹⁾	53 dB	46 dB	43 dB	56 dB	56 dB
Salle de restauration	43 dB	53 dB ⁽²⁾	46 dB	33 dB	53 dB	-
⁽¹⁾ un isolement de 43 dB est admis en présence d'une ou plusieurs portes de communication ⁽²⁾ à l'exception d'une cuisine communiquant avec la salle de restauration						

Tous ces isollements devront être obtenus compte tenu des ouvertures, ventilations et portes. Les risques d'interphonie par les réseaux de traitement d'air feront l'objet d'une grande attention.

La correction acoustique des circulations verticales sera soignée.

1.4.8.3.2 Pour l'école maternelle

Les isollements standardisés pondérés au bruit aérien DnT,A, entre locaux devront être supérieurs ou égaux aux valeurs données dans le tableau ci-dessous, pour un spectre de bruit rose et une durée de réverbération de référence T0 indiquée dans le paragraphe Acoustique interne.

Locaux d'émission \ Locaux de réception	Salles de repos	Salles d'exercice ou locaux d'enseignement ⁽⁶⁾	Locaux administratifs	Locaux médicaux, infirmerie	Salles d'évolution, salles de jeux, locaux de rassemblement fermés, salles d'accueil, salles de réunions, sanitaires ⁽⁴⁾ , salle de restauration, cuisines	Circulations horizontales, vestiaires
Salle de repos	46 dB ⁽¹⁾	53 dB ⁽²⁾	53 dB	53 dB	58 dB	38 dB ⁽³⁾
Local d'enseignement, salle d'exercice	53 dB ⁽²⁾	46 dB	46 dB	53 dB	56 dB	33 dB ⁽³⁾
Locaux administratifs, salle des professeurs	46 dB	46 dB	46 dB	53 dB	56 dB	33 dB
Locaux médicaux, infirmerie	53 dB	53 dB	46 dB	46 dB	56 dB	43 dB
⁽¹⁾ un isolement de 43 dB est admis en présence d'une ou plusieurs portes de communication, de 28 dB si la porte est anti-pince-doigts. ⁽²⁾ Si la salle de repos n'est pas affectée à la salle d'exercice. Si tel est le cas, un isolement de 28 dB est admis. ⁽³⁾ Un isolement de 28 dB est admis en présence d'une porte anti-pince-doigt ⁽⁴⁾ Dans le cas de sanitaires affectés à un local, il n'est pas exigé d'isolement minimal ⁽⁵⁾ Notamment dans le cas d'un autre établissement d'enseignement voisin de l'école maternelle						

1.4.8.3.3 Pour les logements de fonction

Les isollements standardisés pondérés au bruit aérien DnT,A, entre locaux devront être supérieurs ou égaux aux valeurs données dans le tableau ci-dessous, pour un spectre de bruit rose et une durée de réverbération de référence T0 indiquée dans le paragraphe Acoustique interne.

Locaux d'émission	Logements (pièces principales et de services, dégagements, et dépendances, à l'exclusion des garages individuels)	Circulations communes (avec porte palière)	Circulations communes (sans porte palière)	Garage collectif ou individuel d'un logement	Locaux d'activités	Locaux techniques
Locaux de réception						
Pièces principales d'un autre logement que celui d'émission	≥ 55 dB	≥ 45 dB	≥ 55 dB	≥ 55 dB	≥ 58 dB	≥ 63 dB
Pièces de services d'un autre logement que celui d'émission	≥ 50 dB	≥ 37 dB	≥ 50 dB	≥ 52 dB	≥ 55 dB	≥ 58 dB

1.4.8.3.4 Pour le gymnase

Les isolements standardisés pondérés au bruit aérien DnT,A, entre locaux devront être supérieurs ou égaux aux valeurs données dans le tableau ci-dessous, pour un spectre de bruit rose et une durée de réverbération de référence T0 indiquée dans le paragraphe Acoustique interne.

Locaux d'émission	Salle d'évolution, Salle de gymnastique	Hall d'accueil	Bureau	Circulations	Vestiaires
Locaux de réception					
Salle d'évolution	≥ 50 dB	≥ 40 dB	≥ 40 dB	≥ 40 dB	≥ 40 dB
Hall d'accueil	≥ 45 dB	-	≥ 40 dB	-	≥ 40 dB
Bureau	≥ 50 dB	≥ 45 dB	-	≥ 30 dB	≥ 40 dB

1.4.8.4 Isolement aux bruits d'équipement

1.4.8.4.1 Pour le Collège, l'école élémentaire, l'école maternelle et la restauration

Le niveau de pression acoustique normalisé LnAT du bruit engendré par les équipements du bâtiment ne devra pas dépasser les valeurs suivantes :

	Bruits permanents	Bruits intermittents
Bibliothèque, CDI, locaux médicaux, infirmerie et salle de repos, salle de musique	30 dB(A)	35 dB(A)
Autres locaux	35 dB(A)	40 dB(A)

➤ Dispositions techniques envisageables :

- tous les équipements et appareils seront sélectionnés et dimensionnés pour réduire au mieux la production des bruits. Ils seront installés de manière à ne pas exciter les structures, les parois, les tuyauteries et les gaines (blocs isolants, manchons, etc. ...),
- les matériaux des tuyauteries et gaines, les vitesses d'écoulement et les sections seront choisis en tenant compte de ces impératifs,

- un renforcement local des qualités d'isolation acoustique des parois sera prévu au droit des locaux techniques.

1.4.8.4.2 Pour les logements de fonction

Le niveau de pression acoustique normalisé LnAT du bruit engendré par les équipements du bâtiment ne devra pas dépasser les valeurs suivantes :

	Bruits permanents	Bruits intermittents
Pièces principales d'un logement	30 dB(A)	35 dB(A)
Pièces de services d'un logement	35 dB(A)	40 dB(A)

1.4.8.4.3 Pour le gymnase

Le niveau de pression acoustique normalisé du bruit engendré par les équipements du bâtiment ne devra pas dépasser les valeurs suivantes :

Dans la salle d'évolution	< 40 dB(A)
Dans le bureau	< 35 dB(A)
Dans le hall d'accueil	< 45 dB(A)

1.4.8.5 Isolement aux bruits de choc standardisé

1.4.8.5.1 Pour le Collège, l'école élémentaire, l'école maternelle, la restauration et les logements

La constitution des parois horizontales, y compris les revêtements de sols, et des parois verticales doit être telle que le niveau de pression pondéré du bruit de choc standardisé L'nT, w du bruit perçu dans tous les locaux cités comme locaux de réception au paragraphe Isolement aux bruits aériens ne dépasse pas 57 dB lorsque des chocs sont produits par une machine à chocs normalisée sur le sol des locaux normalement accessibles, extérieurs au local de réception considéré.

1.4.8.5.2 Pour le gymnase

Le fonctionnement d'une machine à chocs, sur les planchers équipés de leur revêtement de sol et accessibles au public, ne devra pas provoquer de niveaux supérieurs aux valeurs suivantes :

- 57 dB dans les espaces sportifs et les bureaux,
- 53 dB dans ces mêmes locaux lorsque la machine à chocs normalisés est posée dans la salle d'évolution ou dans la salle de gymnastique.

1.4.8.6 Acoustique interne

1.4.8.6.1 Pour le Collège, l'école élémentaire, l'école maternelle, la restauration et les logements

Les valeurs des durées de réverbération, exprimées en secondes, à respecter dans les locaux sont données dans le tableau ci-dessous. Elles correspondent à la moyenne arithmétique des durées de réverbération dans les intervalles d'octave centrés sur 500, 1000 et 2000 Hz. Ces valeurs s'entendent pour des locaux normalement meublés et non occupés.

	Temps de réverbération
Local d'enseignement, de musique, d'études, d'activités pratiques, salle de restauration et salle polyvalente de volume $\leq 250 \text{ m}^3$	$0,4 \text{ s.} \leq \text{Tr} \leq 0,8 \text{ s.}$
Local médical ou social, infirmerie, sanitaires, administration, foyer, salle de réunions, bibliothèque, CDI	$0,4 \text{ s.} \leq \text{Tr} \leq 0,8 \text{ s.}$
Local d'enseignement, de musique, d'études ou d'activités pratiques d'un volume $\geq 250 \text{ m}^3$	$0,6 \text{ s.} \leq \text{Tr} \leq 1,2 \text{ s.}$
Salle de restauration d'un volume $\geq 250 \text{ m}^3$	$\text{Tr} \leq 1,2 \text{ s.}$
Autres locaux et circulations accessibles aux élèves $\geq 250 \text{ m}^3$	$\text{Tr} \leq 1,2 \text{ s.}$ si $250 \text{ m}^3 < V \leq 512 \text{ m}^3$ $\text{Tr} \leq 0,15 \times \sqrt[3]{V}$ si $V > 512 \text{ m}^3$

Dans les Halls et circulations, il est recommandé d'obtenir une Aire d'Absorption Equivalente nommée A supérieure ou égale à la moitié de la surface au sol des différents espaces. Cette aire d'absorption devra être supérieure ou égale à $0,25 \times$ Surface au sol des halls et circulations, pour les logements de fonction s'il s'agit de logements collectifs.

Les concepteurs veilleront à ne pas créer d'espaces favorisant les phénomènes d'échos flottants (qui se produisent entre des 2 parois parfaitement parallèles) ou les phénomènes de focalisation (qui apparaissent en présence de parois courbes).

1.4.8.6.2 Pour le gymnase

➤ **Salle d'évolution**

Dans la salle de sports collectifs (volume estimé à environ 13 000 m³), un confort acoustique optimal est préconisé, avec un temps de réverbération de :

- 3 sec pour les fréquences 125/250 Hz
- 2,4 sec pour les fréquences 500/1.000/2.000/4.000 Hz

La mise en place de matériaux absorbants pour obtenir ces temps de réverbération est indispensable.

Ceux-ci pourront être mis en œuvre :

- sur les murs. Dans ce cas, les matériaux choisis devront être « solides » pour résister aux impacts dus à la pratique de sports de ballons.
- En plafond. Dans ce cas, une hauteur libre suffisamment importante pour la pratique de toutes les activités devra être conservée.

Le projet d'arrêté relatif à la limitation du bruit dans les établissements de sports et de loisirs, préconise la recherche d'une décroissance spatiale par doublement de la distance par rapport à une source d'au moins 3,1 dB(A) pour une surface de 1 124 m².

➤ **Autres locaux**

Le temps de réverbération sera compris entre 0,4 et 0,8 secondes dans le bureau.

Pour le Hall d'accueil et les circulations horizontales, l'aire d'absorption équivalente sera supérieure ou égale à $1/3 \times$ Surface au sol.

1.4.9 Cible 10 : Confort visuel

L'objectif de cette cible consiste à assurer une qualité d'ambiance visuelle satisfaisante pour l'utilisateur.

Pour répondre à cet objectif, il est nécessaire de définir les caractéristiques de confort visuel au regard de la destination de chacun des locaux en tenant compte des nuisances potentielles et d'étudier les solutions correctives adaptées.

Les exigences formulées ici au titre du confort visuel concernent l'éclairage général, hors éclairage spécifique nécessaire à la surveillance et à la sécurité des bâtiments qu'il appartiendra aux concepteurs de déterminer en fonction de la conception des locaux et des aspects réglementaires.

Le traitement de la lumière tant naturelle qu'artificielle contribuera à la mise en valeur, à la lisibilité, à la différenciation des espaces.

Le confort visuel n'est pas seulement la résultante d'une quantité de lumière définie comme suffisante. Il est également fortement conditionné par la qualité :

- de la vue sur l'extérieur,
- de la mise en scène de l'éclairage.

L'ensemble des locaux des postes de travail devra bénéficier d'éclairage naturel et être orienté, dans la mesure du possible, de manière à offrir des vues dégagées et agréables sur l'extérieur.

1.4.9.1 Eclairage naturel

Les dispositions à adopter pour chaque espace en matière d'éclairage naturel et d'occultation sont précisées dans les fiches par local.

De manière générale, l'éclairage naturel sera optimisé de manière à limiter les consommations électriques. Tous les locaux autres que les locaux de rangements et locaux techniques bénéficieront d'un éclairage naturel.

Des dispositions seront prises pour rechercher un bon équilibre des luminances en éclairage naturel et pour éviter l'éblouissement dans les différents locaux. Afin de limiter la fatigue visuelle, le rapport de la luminance ne devra pas excéder 10 entre un point fixé et son environnement, 5 entre l'écran, le clavier et le plan de travail pour un poste de travail informatique.

Les aménagements intérieurs seront pensés de manière à favoriser l'éclairage naturel : couleurs de parois claires, transparences, zones de travail proches des ouvertures...

Les parois répondront à un facteur de réflexion de 70% pour les plafonds, 60% pour les murs et 40% pour les sols.

Des dispositifs de protection solaire permettront a minima dans tous les locaux pouvant y être soumis d'éviter le rayonnement direct tout en maintenant un apport naturel significatif.

Les ouvertures vitrées des salles susceptibles de recevoir des projections devront être munies d'un système d'occultation.

Tous les locaux dans lesquels se trouvera un écran devront être équipés d'un système permettant de moduler l'intensité de la lumière naturelle (store translucide intérieur,...).

En terme d'exigences à atteindre le Facteur Lumière de Jour sera de :

	Nord	Sud
Repos, détente personnel, circulations, vestiaires, sanitaires	1,5 %	
Bureaux, locaux de travail, salles de cours, locaux de réunion, diffusions, accueil informations, ...	2,5 %	2,0 %

En cas d'éclairage zénithal, le verre opalescent sera privilégié au verre clair pour une diffusion de lumière plus homogène.

1.4.9.2 Eclairage artificiel

L'éclairage artificiel devra être conçu de manière à compenser l'insuffisance de l'intensité de l'éclairage naturel.

En ce qui concerne le niveau d'éclairement, on distinguera le niveau d'éclairement minimal mesuré au point le plus défavorisé d'un local (éclairement général) ou d'un plan de travail (éclairement de la zone de travail) du niveau d'éclairement moyen correspondant à une valeur moyenne mesurée pour l'ensemble du local sur un plan de référence situé à 0,85 m du sol.

Les fiches par local indiqueront le niveau d'éclairement moyen en service à obtenir pour chaque local, c'est-à-dire après dépréciation moyenne dans le temps par empoussièrement et chute du flux lumineux.

Dans les zones de travail, le rapport entre le niveau d'éclairement minimal et le niveau d'éclairement moyen ne devra pas être inférieur à 0,8.

Les dispositions à adopter pour les commandes d'éclairage varient en fonction des zones et des locaux :

- l'éclairage des circulations, des sanitaires, des vestiaires, des locaux de stockage, des locaux ménage, des locaux techniques sera commandé par détection de présence asservie à une sonde crépusculaire,

- tous les autres espaces, l'éclairage sera réglable individuellement par local. Les utilisateurs devront pouvoir maîtriser directement le niveau d'ambiance visuelle en intensité et par zone. La commande d'éclairage sera générale et permettra d'activer les lampes depuis les entrées du local. Un éclairage d'appoint pourra être prévu, dans ce cas il est indiqué dans les fiches par local. Prévoir des luminaires identiques dans l'ensemble des salles pour minimaliser la maintenance.

Une modulation de l'intensité de l'éclairage ponctuel est à rechercher pour « souligner » les documents du centre de documentation (Exemple : Un éclairage plus fort que l'éclairage d'ambiance, améliore la sensibilité aux contrastes ainsi que l'acuité visuelle).

La température de couleur sera comprise entre 2500°K et 4000K pour l'ensemble des locaux en fonction de leur destination, les températures les plus élevées étant réservées aux locaux nécessitant un éclairage précis, les températures les plus basses étant dédiées aux éclairages d'ambiance plus intime.

Le facteur d'uniformité (rapport de l'éclairement minimal à l'éclairement moyen constaté au sein d'un espace) oscillera entre 1 (espaces à faible taux d'occupation) et 3 (espaces à fort taux d'occupation).

2 Organisation globale du pôle

2.1 Organisation générale

Les accès

Une attention particulière devra être apportée aux traitements des accès.

- Des accès ou des entrées distinctes pour les écoles maternelles, élémentaires et collège.
- Des accès piéton réservés à l'entrée des élèves, à l'accueil du public et à l'intervention des services de secours. Ils seront situés à proximité des arrêts de bus du transport scolaire et du dépose minute et seront sous contrôle visuel de la loge du gardien et des administrations.
- Un accès au gymnase avec stationnement propre, principalement destiné aux utilisateurs extérieurs au collège.
- Un accès de service réservé aux livraisons (demi-pension, locaux techniques et de maintenances, gymnase) et interventions de maintenances.
- Un des accès privatifs aux logements de fonctions.

Les circuits

A partir de l'accès principal, les élèves pourront se rendre directement dans la cour du collège, sans avoir à traverser de bâtiments. De la cour, ils pourront accéder au hall d'accueil desservant les principaux locaux d'enseignement et d'accompagnement à l'enseignement, à la demi-pension, au gymnase.

Les élèves venant au collège en vélo ou scooter trouveront un garage deux roues couvert à proximité de l'accès principal.

De manière générale, les circuits des élèves (entrées, sorties, liaisons) devront être organisés de manière à favoriser le travail des surveillants.

➤ Du public

Depuis l'accès principal, le public (parents d'élèves, visiteurs, fournisseurs...) doit pouvoir d'orienter vers l'accueil, l'administration des différents établissements ou le gymnase à l'occasion de manifestations.

Une signalétique appropriée sera mise en œuvre pour faciliter les circuits.

➤ Des enseignants et du personnel

Depuis l'aire de stationnement, ils rejoignent leur lieu de travail, si possible passant par l'accueil.

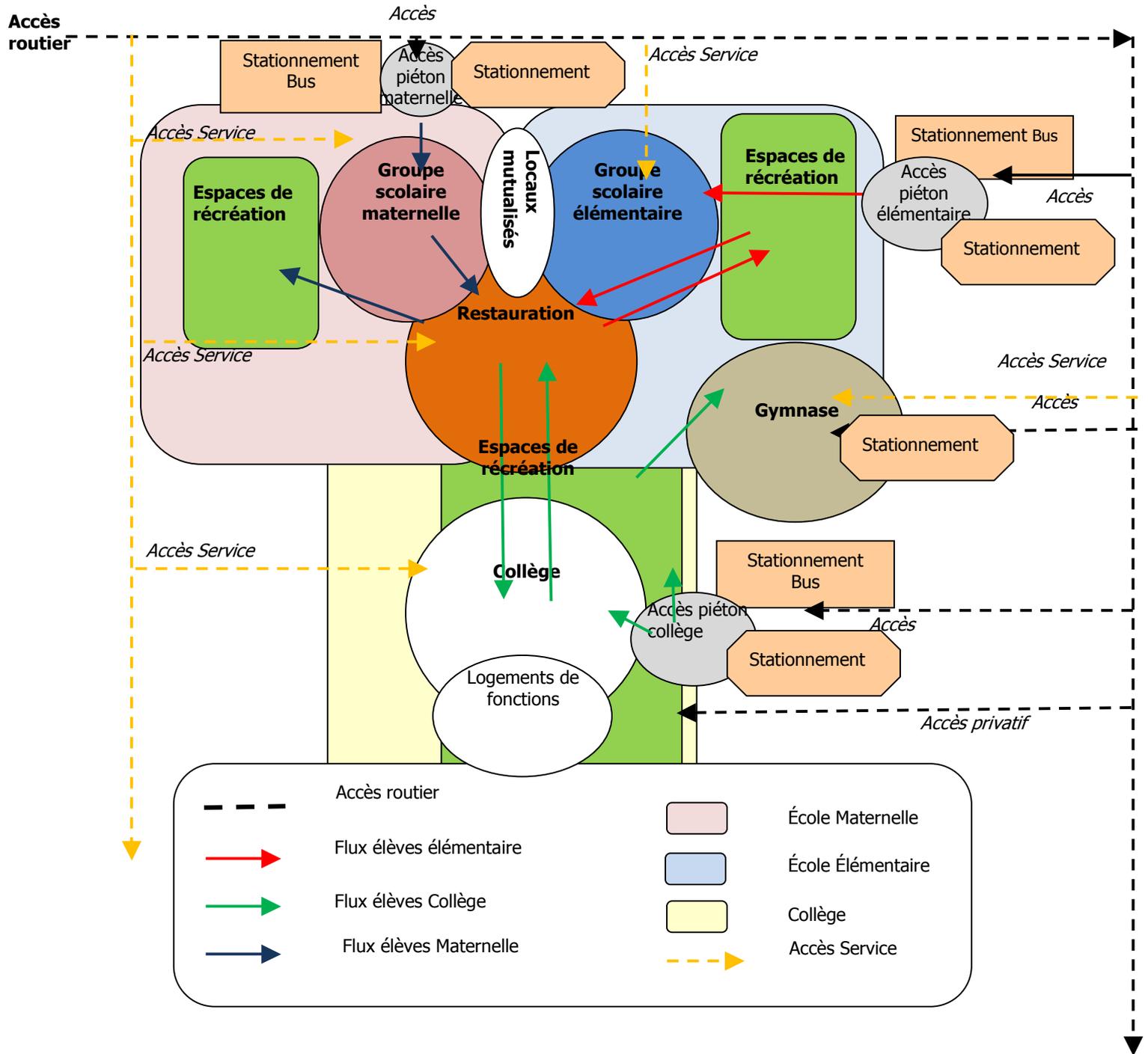
➤ Des livraisons

Elles disposent d'un accès spécifique, desservant directement (sans croisement des circuits précédents) les locaux de la demi-pension, les locaux techniques et de maintenance et le gymnase..

Fonctionnement général

L'ensemble des locaux bâtis constituant le pôle scolaire devra être organisé de façon à former un ensemble cohérent, bien desservi à partir des espaces extérieurs et des espaces d'accueil, point de départ des cheminements.

2.1.1 Schéma d'organisation



3 Programme de construction du collège 250

3.1 Les besoins du collège 250

3.1.1 Principes de programmation

Les unités fonctionnelles du programme sont les suivantes :

- Locaux d'enseignement
- Locaux d'accompagnement à l'enseignement
- Locaux de coordination
- Locaux de logistique
- Logements de fonctions
- Espaces extérieurs

L'évaluation des besoins a par ailleurs été réalisée en concertation avec les utilisateurs.

Effectif en personnel du collège : actuellement 35 adultes dont 22 enseignants. Ce nombre pourrait être porté à 40 personnes (dont 27 enseignants) dans l'hypothèse de 12 classes.

3.1.2 Programme théorique de surfaces

Le tableau ci-après présente les besoins pour un collège 250 par unités fonctionnelles.

Collège	2 073,00
Intitulé des locaux	Totale surface utile
Espaces d'accueils	140,00
Hall d'accueil	125,00
Loge d'accueil	15,00
Enseignement	1 024,00
Salle banalisée	450,00
Dépôt histoire - Géographie	12,00
Salle de sciences physiques et chimie	72,00
Réserve de sciences physiques et chimie	30,00
Salle de sciences et vie de la terre	80,00
Réserve de sciences et vie de la terre	30,00
Salle technologie	90,00
Réserve technologie	30,00
Salle informatique (28 postes de travail)	70,00
Salle d'arts plastiques	75,00
Dépôt	15,00
Salle de musique insonorisée	60,00
Dépôt	10,00
Accompagnement à l'enseignement	250,00
Centre de documentation et d'orientation	135,00
CDI (y compris cartable)	100,00
Espace de travail en équipe	15,00
Local reprographie	5,00
Dépôt	15,00
Bureau d'information et d'orientation	15,00
Bureau	15,00
Espace d'attente	
Salle d'études	50,00
Salle d'études	50,00
Foyers et clubs	50,00
Foyers des élèves	35,00
Bureau du foyer et stockage	15,00

Locaux d'encadrements	246,00
Locaux du personnel éducatif	87,00
Bureau du Conseiller d'Education	12,00
Bureau des surveillants (y compris cahiers scolaires)	15,00
Salle des professeurs	30,00
Salle de travail	20,00
Blocs sanitaires enseignants Homme/Femmes PMR	10,00
Administration	107,00
Bureau principal	15,00
Bureau du secrétariat de direction	12,00
Bureau gestionnaire (y compris espace informatique)	15,00
Archives	12,00
Salle de réunion	25,00
Reprographie / fournitures	10,00
Bloc sanitaire PMR Hommes / Femmes	10,00
Local baie de brassage informatique	8,00
Pole santé	52,00
Bureau infirmière + soins	15,00
Salle de repos f/g	15,00
Blocs sanitaire PMR f/g	10,00
Bureau assistante sociale	12,00
Logistique	167,00
Locaux de maintenance	127,00
Atelier factotum / douche / sanitaire	50,00
Réserves entretien	40,00
Salle agent de service	12,00
Local déchets	10,00
Local véhicule de service	15,00
Sanitaires élèves	40,00
Sanitaires filles	20,00
Sanitaires garçons	20,00
Logements de fonction	246,00
Logement de fonction F5	186,00
Local déchets	10,00
Garages logement (dont cellier) / 1 par logement	50,00

Le détail des besoins est décrit dans le chapitre « Description détaillée des unités fonctionnelles ».

3.1.3 Principes généraux d'organisation

Le projet devra respecter un certain nombre de principes quant à l'organisation générale, les liaisons entre les fonctions et l'organisation des flux. Ces principes seront les suivants :

3.1.3.1 Créer un accueil ouvert sur l'extérieur, favorisant les échanges

Tout ce qui relève de la fonction accueil – tant au niveau des espaces extérieurs qu'intérieurs - aura une importance primordiale dans l'organisation générale du projet.

Un hall d'accueil sera créé dans l'objectif de définir un « cœur » en constituant un lieu de convergence de tous les acteurs de la vie de l'établissement.

Une bonne lisibilité de l'organisation du collège devra être assurée.

Les espaces de convivialité, de rencontre et de ressources (foyer des élèves) seront dans l'idéal regroupés autour du hall d'accueil. Ces espaces doivent être conçus comme des lieux ouverts, agréables et spécifiques.

Les espaces d'enseignement seront organisés dans une logique de regroupement par pôle d'enseignement (espaces de mêmes types ex : les salles de sciences).

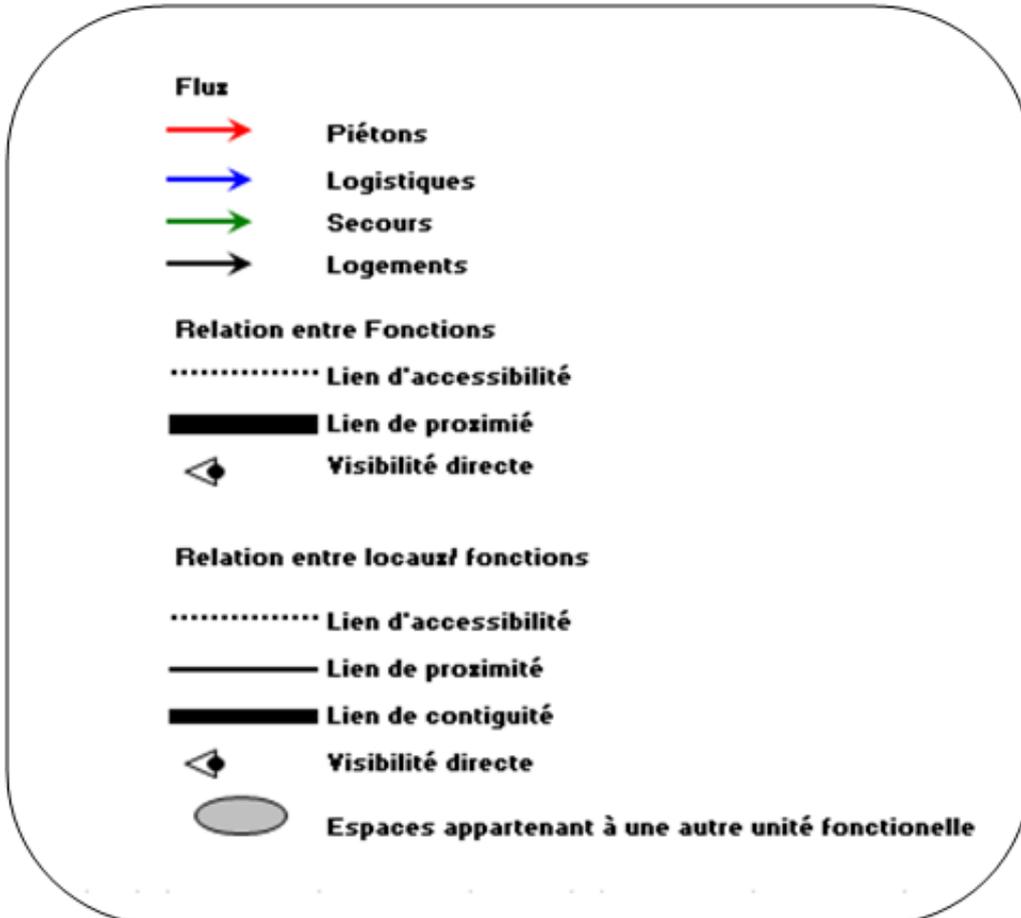
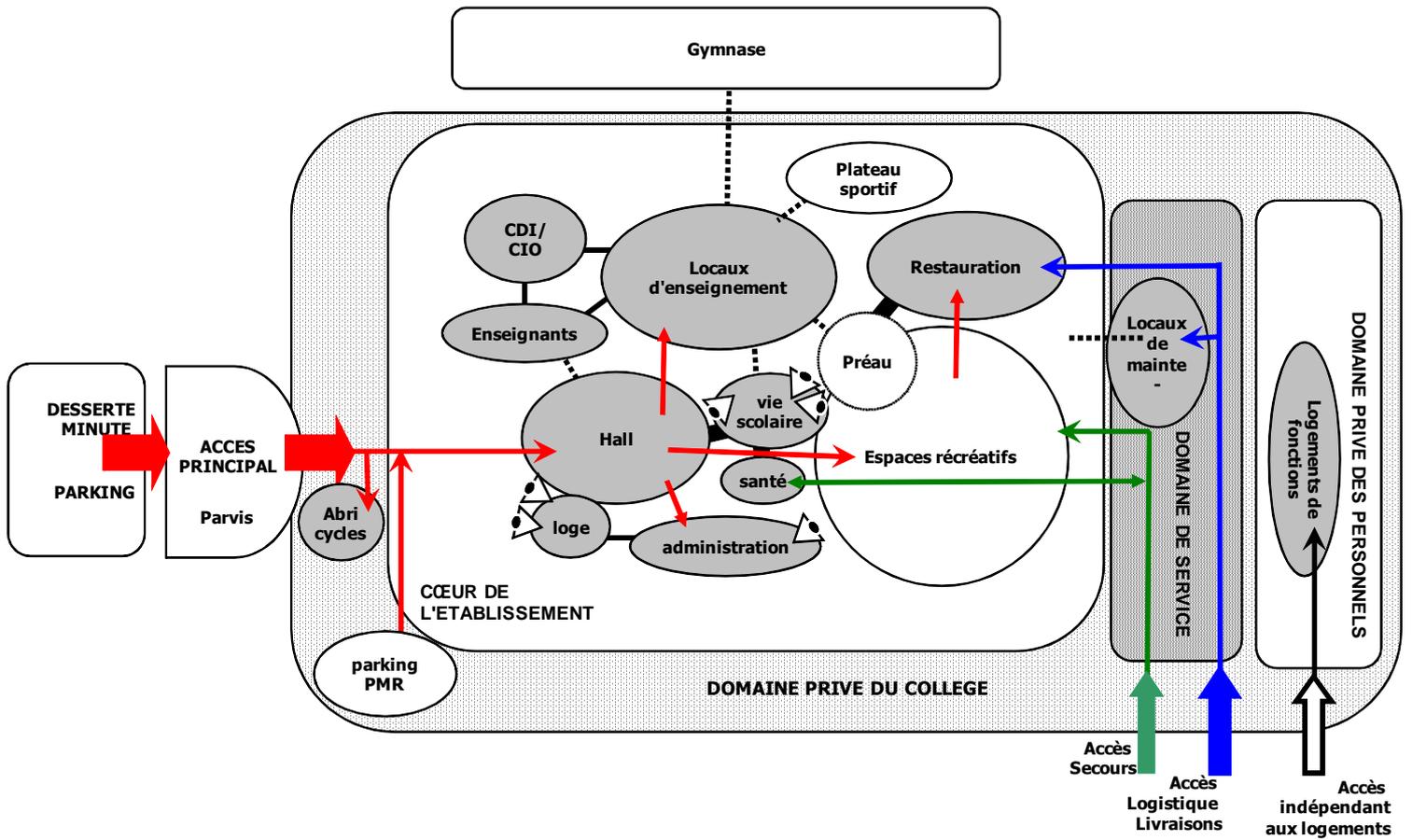
3.1.3.2 Dissocier les flux et optimiser les flux

Les différents types de flux (élèves, véhicules légers, livraisons) doivent bénéficier d'accès et de circuits différenciés. Les croisements entre piétons et véhicules seront à proscrire.

Les déplacements sur le site devront être canalisés et rendus les plus aisés et rapides possibles. Les déplacements d'élèves –souvent bruyants- devront être prévus de manière à ne pas créer de nuisances aux autres activités.

3.1.4 Schéma fonctionnel général

Le schéma ci-dessous présente les différents modes d'accès au site, l'organisation globale des fonctions et des différents flux.



3.2 Programme fonctionnel détaillé

Légende des schémas :

Relation entre locaux/ fonctions

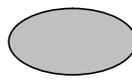
 Lien de contiguïté
Les fonctions ou locaux sont contigus

 Lien d'accessibilité
Des relations existent entre les fonctions ou locaux, sans impliquer de proximité ou de contiguïté.

 Lien de communication
Une porte de communication est installée entre deux espaces contigus

 Visibilité directe
Les fonctions ou locaux disposent d'une visibilité directe pour faciliter la surveillance.

 Lien de proximité
Les fonctions ou locaux sont à proximité les uns des autres et sont facilement accessibles entre eux.

 Locaux appartenant à une autre unité fonctionnelle et ayant des liens avec l'unité fonctionnelle considérée

 Locaux appartenant à une même unité fonctionnelle

3.2.1 Locaux d'enseignement

3.2.1.1 Objectifs

Ces locaux doivent permettre d'assurer les cours relevant de la formation générale et spécifique.

Les salles d'enseignement doivent être de forme simple assurant une bonne visibilité de l'enseignant et du tableau depuis toutes les places. Elles seront dotées d'une ambiance claire et calme.

Ces locaux doivent être conçus pour respecter les exigences de chaque cible du profil de qualité environnementale du projet.

Elles devront bénéficier d'une acoustique soignée. Le traitement acoustique assurera une bonne intelligibilité de la parole et garantira une bonne isolation phonique entre les salles d'une part, et entre les salles et les espaces extérieurs bruyants (notamment les couloirs) d'autre part.

L'éclairage naturel sera de bonne qualité, latéral et occultable. Une protection solaire sera prévue. Le noir total devra pouvoir être fait pour les projections qui deviennent de plus en plus d'un usage courant.

Les salles disposeront toutes d'un câblage informatique et certaines seront équipées en wifi.

3.2.1.2 Surfaces

Collège			2 073,00
Intitulé des locaux	Nb locaux	Surface utile	Totale surface utile
Enseignement			1 024,00
Salle banalisée	9,00	50,00	450,00
Dépôt histoire - Géographie	1,00	12,00	12,00
Salle de sciences physiques et chimie	1,00	72,00	72,00
Réserve de sciences physiques et chimie	1,00	30,00	30,00
Salle de sciences et vie de la terre	1,00	80,00	80,00
Réserve de sciences et vie de la terre	1,00	30,00	30,00
Salle technologie	1,00	90,00	90,00
Réserve technologie	1,00	30,00	30,00
Salle informatique (28 postes de travail)	1,00	70,00	70,00
Salle d'arts plastiques	1,00	75,00	75,00
Dépôt	1,00	15,00	15,00
Salle de musique insonorisée	1,00	60,00	60,00
Dépôt	1,00	10,00	10,00

3.2.1.3 Organisation générale

L'accès aux locaux d'enseignement depuis l'extérieur se fait via la zone d'accueil.

Les espaces d'enseignement sont organisés par pôles thématiques (Sciences, Technologie, etc..) de façon à avoir une cohérence pédagogique et à trouver les dépôts pédagogiques « thématiques » à proximité des salles de cours.

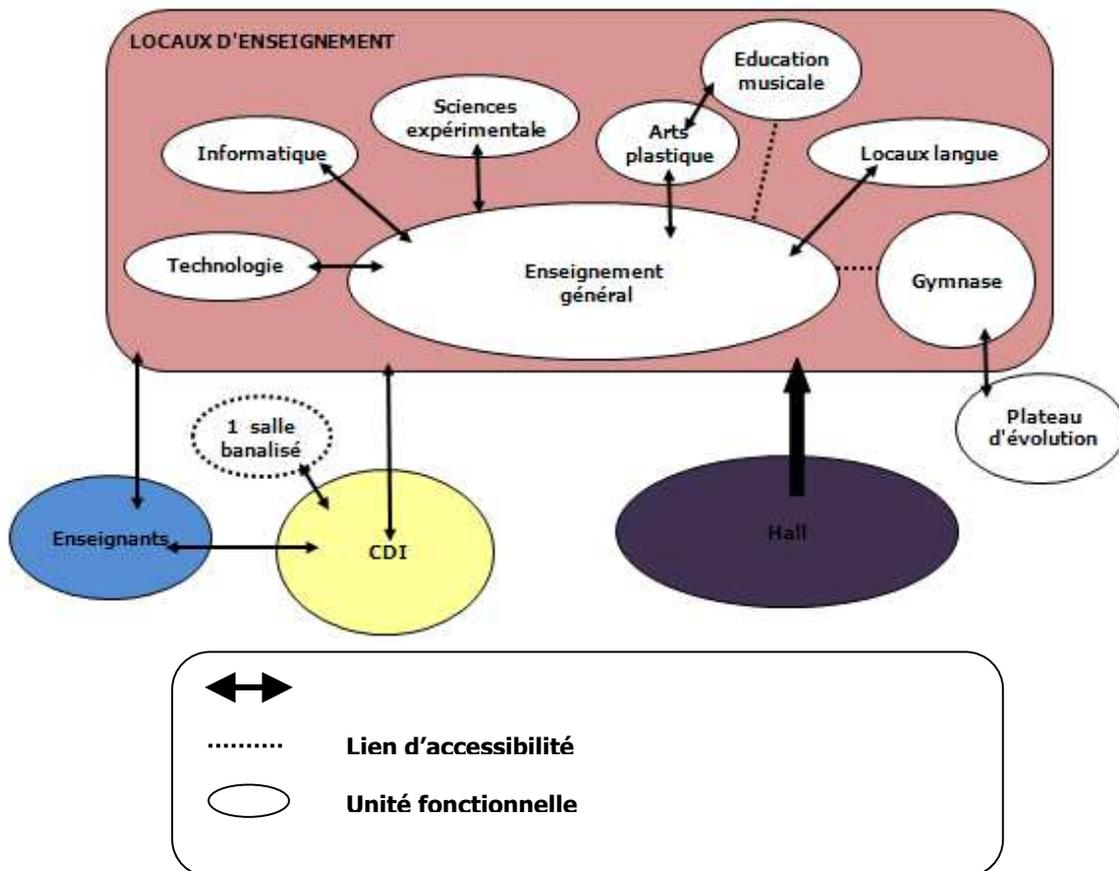
Les locaux de technologie et la salle informatique sont de préférence situés en étage (limiter les risques de vols).

Une des salles banalisées sera contiguë et communicante avec le CDI.

Les locaux d'éducation musicale et de technologie sont localisés et traités de manière à limiter les nuisances sonores sur les autres locaux d'enseignement.

La salle informatique et les salles d'arts plastiques seront exposées au Nord de manière à limiter les apports solaires.

3.2.1.3.1 Schéma fonctionnel



3.2.1.4 Organisation Détaillée

Enseignement général

Les salles d'enseignement général doivent être regroupées.

Les salles de cours doivent permettre d'accueillir des formations entières de 28 élèves.

Un dépôt histoire et géographie est positionné judicieusement entre 2 salles afin de permettre le rangement du matériel pédagogique. Sa configuration doit permettre de ranger aisément les documents et matériels pédagogiques. Le dépôt histoire et géographie ouvre sur la salle de cours histoire/géographie.

Locaux de sciences expérimentales

A l'usage de l'enseignement scientifique, ces salles de cours et locaux annexes seront regroupés en un seul bloc et sur un seul niveau.

Elles doivent pouvoir accueillir chacune une division entière de 28 élèves. Chaque salle sera équipée d'une paillasse permettant l'accueil d'un fauteuil roulant.

Il est impératif que ces salles disposent d'une occultation totale pour permettre les projections vidéo / rétro projections.

Elles disposent de surfaces de murs libres permettant un affichage important d'affiches et documents divers.

Le choix des matériaux de revêtement doit garantir un nettoyage facile des sols et des murs par lessivage et une bonne résistance aux produits chimiques.

NB : le gaz est prohibé dans l'ensemble des salles de sciences.

La salle de sciences physiques et chimie comprend :

- Une paillasse professeur (3,5m x 0,90m au moins) avec équipement complet : évier/ alimentation en eau / prises électriques courants fort et faible et rangements intégrés, sous la paillasse. Elle sera équipée d'un système d'arrêt d'urgence de(s) fluide(s) distribué(s) sur les paillasses élèves,
- L'espace central de la salle comprend 15 paillasses humides alimentées en électricité (tables doubles avec poste d'expérimentation et chaises organisées face à la paillasse enseignant),
- En fond de salle, un large plan de travail est installé pour stocker provisoirement les expériences en cours, de chaque élève,
- Un tableau blanc derrière la paillasse enseignant,
- Un rince œil.

La réserve de sciences physiques et chimie est associé a la salle de cours. La porte de liaison entre la salle de cours et la réserve sera suffisamment large pour permettre le passage d'un chariot. Elle est également accessible depuis les circulations.

Elle servira aux préparations des Travaux Pratiques, 1 paillasse alimentée en eau chaude et eau froide sera prévue pour ces préparations, ainsi qu'un espace laverie et des rangements intégrés pour le stockage de la verrerie et du matériel de laboratoire.

Des produits dangereux y seront stockés, le local devra être ventilé en conséquence. Il comprendra une armoire à produits chimiques.

La salle de sciences de la vie et de la terre comprend :

- Une paillasse professeur (3,5m x 0,90m au moins) avec équipement complet : évier / alimentation en eau / prises électriques courants fort et faible et rangements intégrés, sous la paillasse. Elle sera équipée d'un système d'arrêt d'urgence de(s) fluide(s) distribué(s) sur les paillasses élèves,
- L'espace central de la salle comprend 15 paillasses sèches avec bac recouvert d'une tablette amovible et alimentées en eau (tables doubles avec poste d'expérimentation et chaises organisées face à la paillasse enseignant), et 2 paillasses humides en périphérie,
- En fond de salle, un large plan de travail est installé pour stocker provisoirement les expériences en cours, de chaque élève,
- Un tableau blanc derrière la paillasse enseignant,
- Un rince œil.

La réserve de sciences de la vie et de la terre est associée à la salle de cours. La porte de liaison entre la salle de cours et la réserve sera suffisamment large pour permettre le passage d'un chariot. Elle est également accessible depuis les circulations.

Elle servira aux préparations des Travaux Pratiques et au stockage du matériel pédagogique.

Elle est équipée d'une paillasse humide alimentée en eau chaude et eau froide. Du mobilier de stockage permettra d'entreposer appareils, objets divers et échantillons (minéraux, ossements...).

Locaux de technologie

A l'usage de l'enseignement technologique, la salle de technologie et la réserve de technologie seront regroupées en un seul bloc et sur un seul niveau.

Les locaux doivent être conçus dans l'objectif de faciliter l'apprentissage du processus de réalisation d'un produit technique de sa conception jusqu'à sa diffusion, tant au niveau de la méthodologie que de la mise en œuvre.

La salle de cour est organisée en 3 zones correspondantes à des pratiques pédagogiques :

- la zone d'information : où est regroupée l'ensemble des élèves pour la présentation de la séance de travail et pour l'acquisition des connaissances générales,
- la zone d'étude : les élèves travaillant en groupe de 3 - 4 mettent au point la conception de prototypes. Pour cela ils peuvent s'aider d'outils informatiques,

- la zone de production : les groupes d'élèves passent à la réalisation de leur prototype. Cette zone nécessitant une irrigation en fluide (électricité, eau), est, de préférence, positionnée en périphérie.

La réserve sera en communication directe (cloisonnement vitré) avec la salle de cours afin de mettre au maximum les moyens techniques en commun. Les portes de communication seront semi vitrées.

Cette salle comprend divers équipements tels qu'une plieuse, une thermo formeuse... Certains de ces équipements sont fixes, d'autres sont mobiles et susceptibles d'être déplacés dans les salles de cours.

L'irrigation électrique sera prévue en périphérie et en faux plafond afin d'offrir un maximum de flexibilité et de souplesse d'usage.

Salle informatique

L'enseignement informatique doit pouvoir se faire dans un espace adapté à l'enseignement sur support ordinateur pour tous les élèves concernés, par classe entière de 28 élèves maximum (au minimum 15 postes informatiques + le poste du professeur).

L'aménagement (alimentation en courants fort et faible, éclairage, traitement de l'air, revêtements antistatiques) doit être compatible avec le matériel utilisé. Pour garantir une bonne visibilité des écrans dans la salle et limiter l'inconfort thermique, cette salle informatique sera de préférence localisée au Nord.

Locaux d'arts plastiques

La salle d'arts plastiques se caractérisera par une grande souplesse d'usage pour permettre des pratiques variées telles que dessin, poterie, modelage...

Les cours d'arts plastiques visent à ouvrir les enfants au monde de la création artistique et les initier au langage des formes et des images.

Elle devra bénéficier d'une bonne qualité de lumière naturelle et éviter le rayonnement direct du soleil. Il est impératif que ces salles disposent d'une occultation totale pour permettre les projections vidéo / rétro projections.

Les revêtements de cette salle devront être lessivables et autoriser l'accroche des travaux des élèves.

Elle sera équipée d'un bac sur paillasse avec eau chaude et eau froide.

Le dépôt arts plastiques sera en communication directe avec la salle d'arts plastiques. Le matériel pédagogique et divers travaux en cours des élèves y seront entreposés.

Locaux d'éducation musicale

La salle de musique se caractérise par une grande souplesse d'usage.

Les cours de musique tendent à mettre en action les élèves, tant au niveau de l'oreille, de la voix, que du geste.

La salle de musique doit réunir des conditions d'écoute et de travail confortables tout en permettant l'évolution en mouvement des élèves.

Une zone sera réservée aux instruments (piano, chaîne hi-fi, instruments à percussion...).

Elle verra sa configuration déterminée en fonction des qualités acoustiques à atteindre et son ambiance devra permettre de conduire une pédagogie collective et motivante.

Le traitement acoustique sera primordial afin d'assurer une bonne sonorité interne et une isolation très efficace vis à vis de son environnement (espaces voisins). Elle sera localisée de façon à éviter les nuisances sur les autres activités.

Il est impératif que cette salle dispose d'une occultation totale pour permettre les projections vidéo / rétro projections.

Une alarme lumineuse incendie devra être installée dans la salle.

3.2.2 Accompagnement à l'enseignement

3.2.2.1 Objectifs

Les locaux d'accompagnement à l'enseignement comprennent :

- Le centre de documentation et d'orientation
- Le bureau d'information et d'orientation
- Les salles d'études de groupe et de demi-groupe
- Le foyer élèves
- Les locaux du personnel éducatif : Bureau du conseiller d'éducation et bureau des surveillants.
- Les espaces d'accueil : Hall d'accueil, loge d'accueil, espace casiers élèves.

Ces locaux d'accompagnement doivent être localisés et organisés avec un soin particulier. C'est sur eux que reposent la qualité et les possibilités de développement de la vie scolaire d'une part et la gestion de la surveillance de l'établissement d'autre part.

Il s'agit notamment de :

- Créer un véritable hall d'accueil autour duquel s'organise la vie scolaire et permettant de distribuer l'ensemble des locaux d'enseignement.
- Conforter le rôle du Conseiller Principal d'Education et des surveillants en les localisant sur les flux de circulation des élèves au niveau du hall d'accueil.
- Créer un pôle spécifique aux élèves favorisant la vie scolaire.
- Positionner la loge pour faciliter la surveillance des accès.

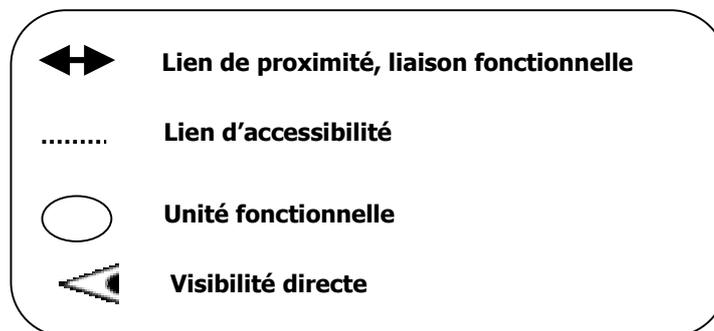
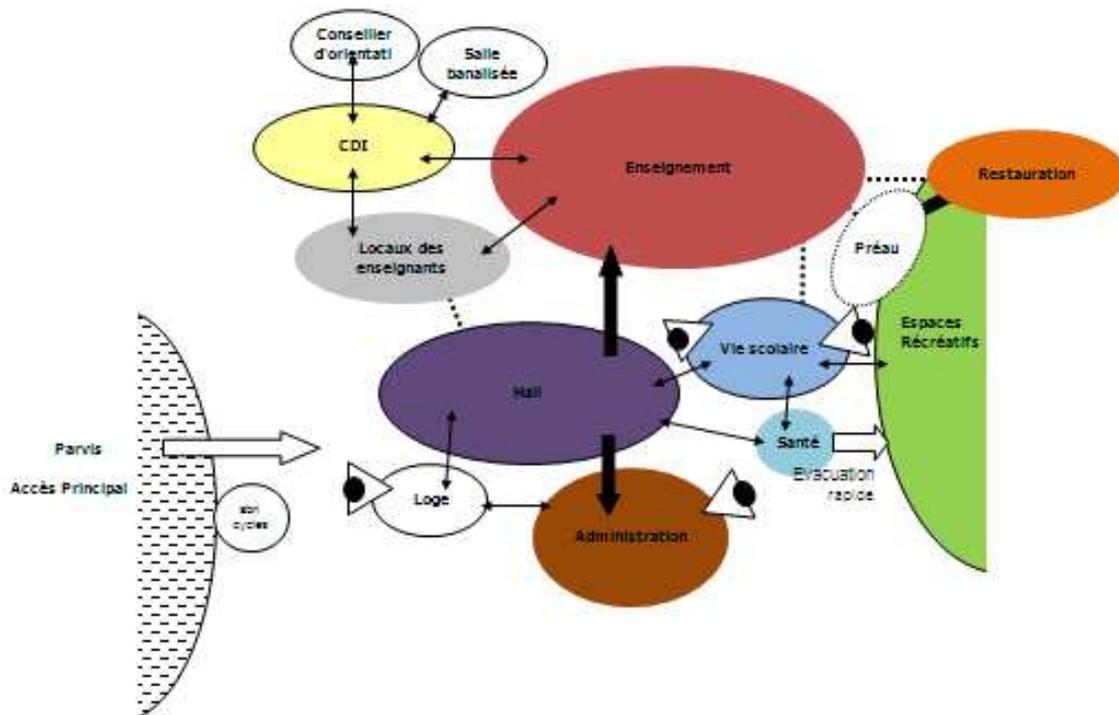
Ces locaux doivent être conçus pour respecter les exigences de chaque cible du profil de qualité environnementale du projet.

3.2.2.2 Surfaces

Collège			2 073,00
Intitulé des locaux	Nb locaux	Surface utile	Totale surface utile
Accompagnement à l'enseignement			530,00
Centre de documentation et d'orientation			135,00
CDI (y compris cartable)	1,00	100,00	100,00
Espace de travail en équipe	1,00	15,00	15,00
Local reprographie	1,00	5,00	5,00
Dépôt	1,00	15,00	15,00
Bureau d'information et d'orientation			15,00
Bureau	1,00	15,00	15,00
Espace d'attente			Compris
Salle d'études			50,00
Salle d'études	1,00	50,00	50,00
Foyers et clubs			330,00
Foyers des élèves	1,00	35,00	35,00
Bureau du foyer et stockage	1,00	15,00	15,00
Espaces d'accueils			140,00
Hall d'accueil	1,00	125,00	125,00
Loge d'accueil	1,00	15,00	15,00
Casiers élèves			Compris

3.2.2.3 Organisation générale

3.2.2.3.1 Schéma fonctionnel



3.2.2.4 Organisation détaillée

Centre de documentation et d'information / Bureau d'information et d'orientation

Le centre de documentation et d'information

Centre de ressources du collège et lieu de recherche documentaire et de consultation de documents et revues, il a pour vocation :

- D'offrir un fond documentaire et d'information sur tous types de supports : livres, revues, cassettes, DVD, CR ROM... à l'ensemble du collège (élèves et professeurs...) et de le rendre facilement accessible,
- De permettre aux élèves de se révéler de manière différente du cadre d'enseignement proprement dit,
- De mettre à disposition des élèves et des enseignants des supports multimédias et des espaces de travail en groupe.

Compte tenu de son rôle de pôle de ressources, il devra être facilement accessible depuis l'ensemble de l'établissement et notamment depuis les locaux d'enseignement et les locaux des enseignants. Il sera impérativement situé en étage, au cœur de l'établissement.

Le CDI comprend :

- L'espace documentaire,
- Des espaces de travail en équipe.

Une salle banalisée sera contiguë au CDI et communiquera directement avec ce dernier. Une proximité avec la salle informatique peut être souhaitable.

L'Espace documentaire est conçu comme un vaste espace libre composé de plusieurs zones :

- Un espace casiers à cartables à l'entrée du CDI,
- Un poste de travail à l'entrée du CDI, pour la documentaliste. La position de ce poste de travail doit permettre la surveillance visuelle de l'ensemble du CDI,
- 5 postes de consultation multimédia,
- Un espace de consultation en accès libre où sont présentés les différents supports documentaires : livres, CD, vidéo...,
- Un espace de places de consultation.

Le CDI disposera de liaisons compatibles avec les réseaux informatiques et télévisuels externes à l'établissement. Il sera équipé en wifi.

Le CDI est géré exclusivement par la documentaliste et n'est ouvert qu'en sa présence.

Pour des raisons de surveillance et de gestion, il ne comporte qu'un seul accès et les sorties de secours réglementaires.

Les matériels et documents entreposés, imposent que le CDI soit protégé contre les effractions et les vols (il sera pour cela, par exemple, implanté à l'étage).

La salle de travail en équipe seront intégrées au volume du CDI et disposeront d'une vision directe sur celui-ci (cloisons vitrées).

Elles sont destinées à recevoir des petits groupes de travail en équipe.

Ces salles ne sont pas nécessairement en premier jour.

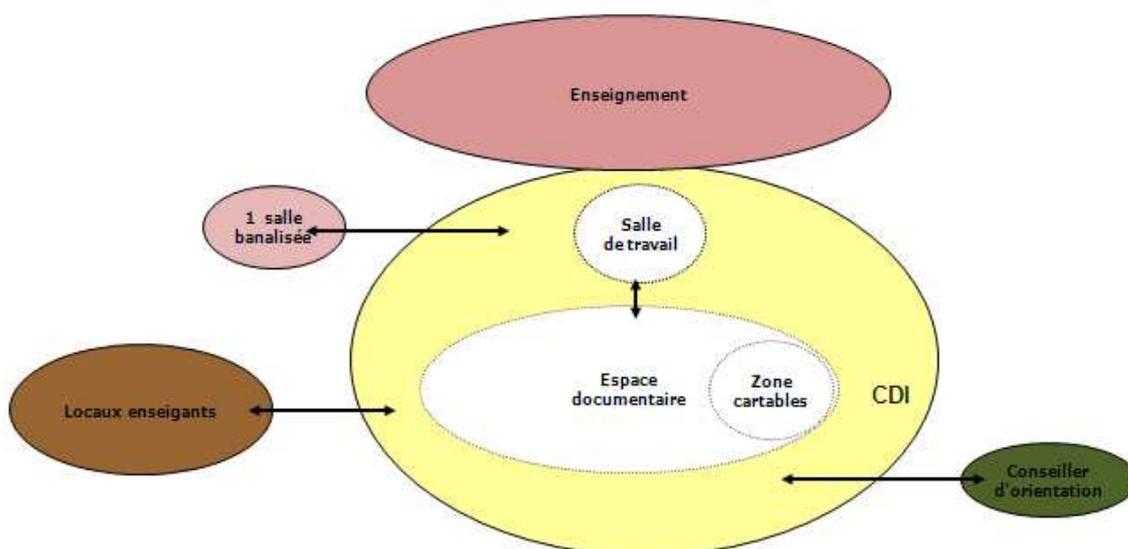
Elles sont équipées d'un tableau mural et de connexions informatiques et télévisuelles.

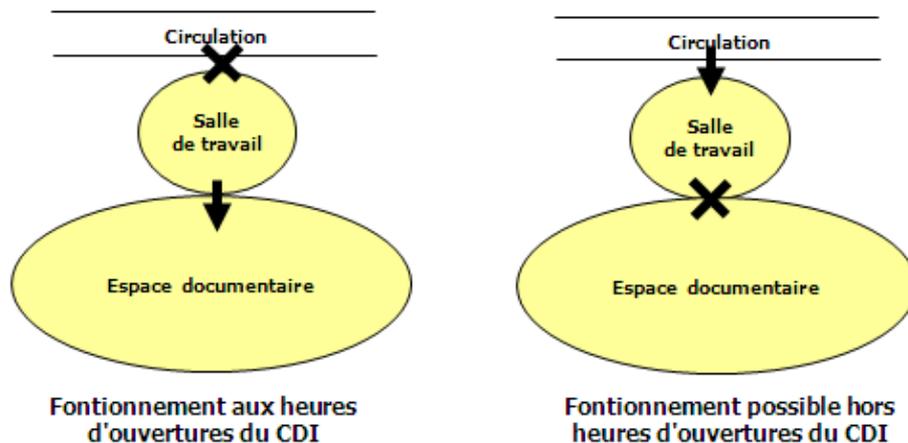
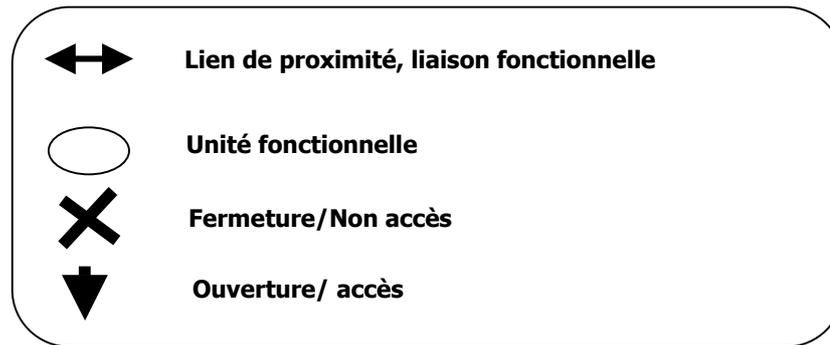
Le bureau d'information et d'orientation

Ce bureau est occupé par le Conseiller d'Information et d'Orientation (CIO). Le CIO informe et conseille les élèves sur leur orientation et est également susceptible d'accueillir les parents.

Ce bureau est à proximité immédiate du CDI. Une zone d'attente (éventuellement prise sur les circulations) permet aux élèves de patienter avant leur rendez-vous.

3.2.2.4.1 Schéma fonctionnel





Salle d'étude

La salle d'étude doit permettre aux élèves d'étudier en dehors des cours (dans le cas des demi-pensionnaires), en l'absence d'un professeur ou dans le cadre d'études surveillées et dirigées.

Elle sera située à proximité du bureau des surveillants.

Elle est conçue comme une salle banalisée.

Foyer

Le foyer est un lieu de convivialité, de rencontre et de détente pour les élèves.

Ils accueillent les activités associatives qui participent au rôle éducatif du collège (photographie, échecs, musique, dessin...).

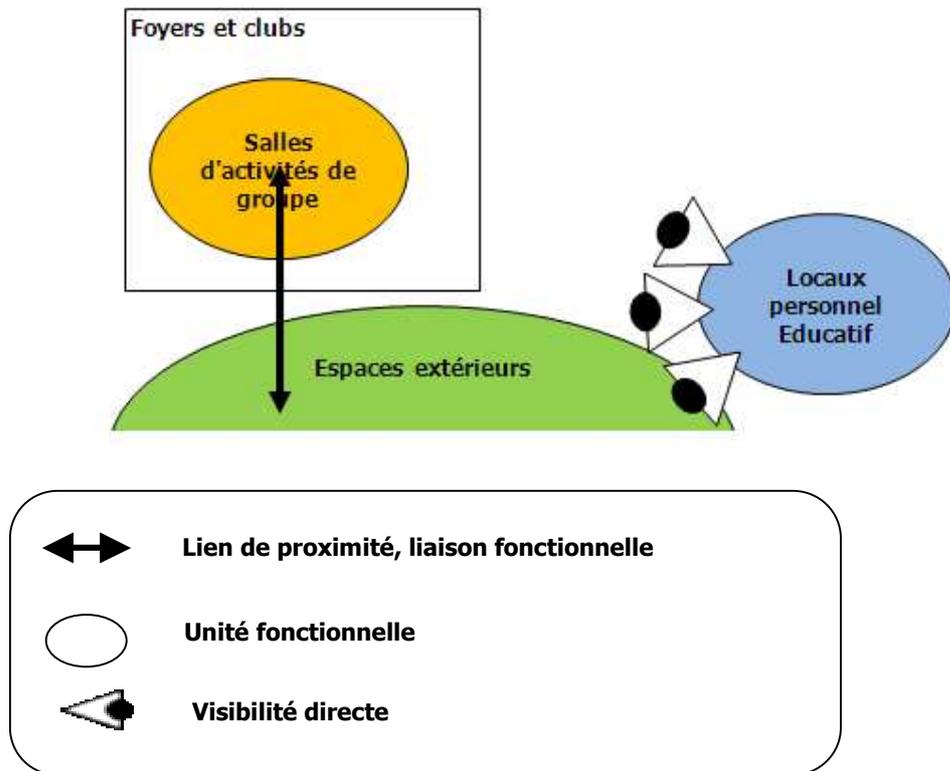
Les locaux sont regroupés et proches du bureau des surveillants. Ils seront à proximité immédiate des espaces récréatifs et de la demi-pension.

Le **foyer** devra notamment ne pas être trop éloigné de la restauration.

La **salle d'activités de groupe** est destinés aux diverses activités de club sous la responsabilité d'une personne qui les anime. Elle est équipée de rangements identifiés pour stocker le matériel nécessaire à chaque activité. Elle est située en contiguïté du foyer et sont directement accessibles depuis ce dernier.

L'ensemble bénéficie d'un traitement de l'éclairage, de la ventilation et de l'acoustique particulièrement soigné. Les activités se déroulant dans ces locaux, susceptibles d'être particulièrement bruyantes, ne doivent pas nuire aux activités d'enseignement.

3.2.2.4.2 Schéma fonctionnel



Espaces d'accueil

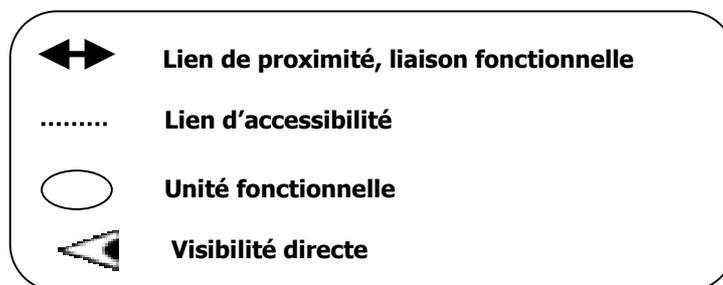
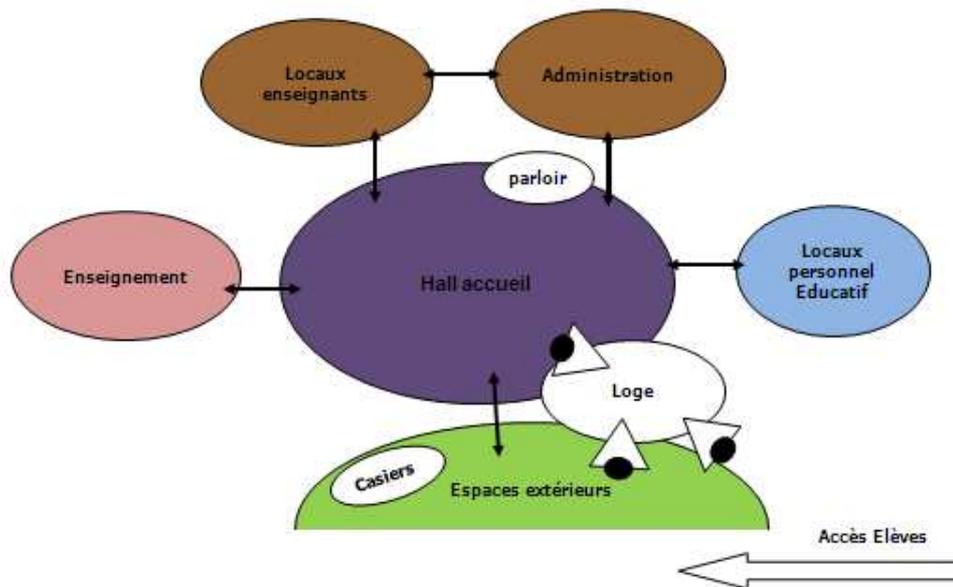
La notion d'accueil regroupe deux objectifs :

- L'accueil, le contrôle des entrées et l'information. Cette fonction est assurée par la loge. Cet espace constitue, avec le parvis de l'établissement, le premier contact entre l'univers extérieur et l'établissement.
- La distribution vers les espaces du collège. Cette fonction est assurée par le hall. Le hall doit permettre la distribution des flux vers toutes les parties internes du collège.

La loge du gardien doit être en position charnière entre l'accès principal à l'établissement et les espaces intérieurs de l'établissement. L'ensemble des alarmes de l'établissement y sera reporté.

Elle est en liaison directe avec le hall d'accueil. Elle doit disposer d'une vue directe sur l'entrée principale, le parvis et l'abri à cycles, pour permettre le contrôle et la gestion de l'accès à l'établissement.

Un hall dessert l'ensemble de l'établissement. En particulier, le bureau du CPE, le pôle santé et l'administration doivent être facilement accessibles depuis ce hall. Ce dernier a également vocation à pouvoir accueillir des expositions culturelles.



3.2.3 Coordination

3.2.3.1 Objectifs

La coordination regroupe :

- Les locaux enseignants
- L'administration,
- Le pôle santé.

Ces locaux doivent être conçus pour respecter les exigences de chaque cible du profil de qualité environnementale du projet.

3.2.3.2 Surfaces

Collège			2 073,00
----------------	--	--	-----------------

Intitulé des locaux	Nb locaux	Surface utile	Totale surface utile
Locaux d'encadrements			246,00
Locaux du personnel éducatif			87,00
Bureau du Conseiller d'Education	1,00	12,00	12,00
Bureau des surveillants (y compris cahiers scolaires)	1,00	15,00	15,00
Salle des professeurs	1,00	30,00	30,00
Salle de travail	1,00	20,00	20,00
Blocs sanitaires enseignants Homme/Femmes PMR	2,00	5,00	10,00
Administration			107,00

Bureau principal	1,00	15,00	15,00
Bureau du secrétariat de direction	1,00	12,00	12,00
Bureau gestionnaire (y compris espace informatique)	1,00	15,00	15,00
Archives	1,00	12,00	12,00
Salle de réunion	1,00	25,00	25,00
Reprographie / fournitures	1,00	10,00	10,00
Bloc sanitaire PMR Hommes / Femmes	2,00	5,00	10,00
Local baie de brassage informatique	1,00	8,00	8,00
Pole santé			52,00
Bureau infirmière + soins	1,00	15,00	15,00
Salle de repos f/g	1,00	15,00	15,00
Blocs sanitaire PMR f/g	1,00	10,00	10,00
Bureau assistante sociale	1,00	12,00	12,00

3.2.3.3 Organisation générale

Les locaux de coordination sont regroupés en pôles fonctionnels.

Les locaux enseignants sont proches du CDI et facilement accessibles depuis l'administration.

Les locaux de l'administration sont accessibles depuis les espaces d'accueil de l'établissement, pour faciliter l'accueil des visiteurs. Ils doivent être séparés des locaux de vie scolaire et facilement accessible depuis les locaux destinés aux enseignants et le bureau du CPE.

3.2.3.4 Organisation détaillée

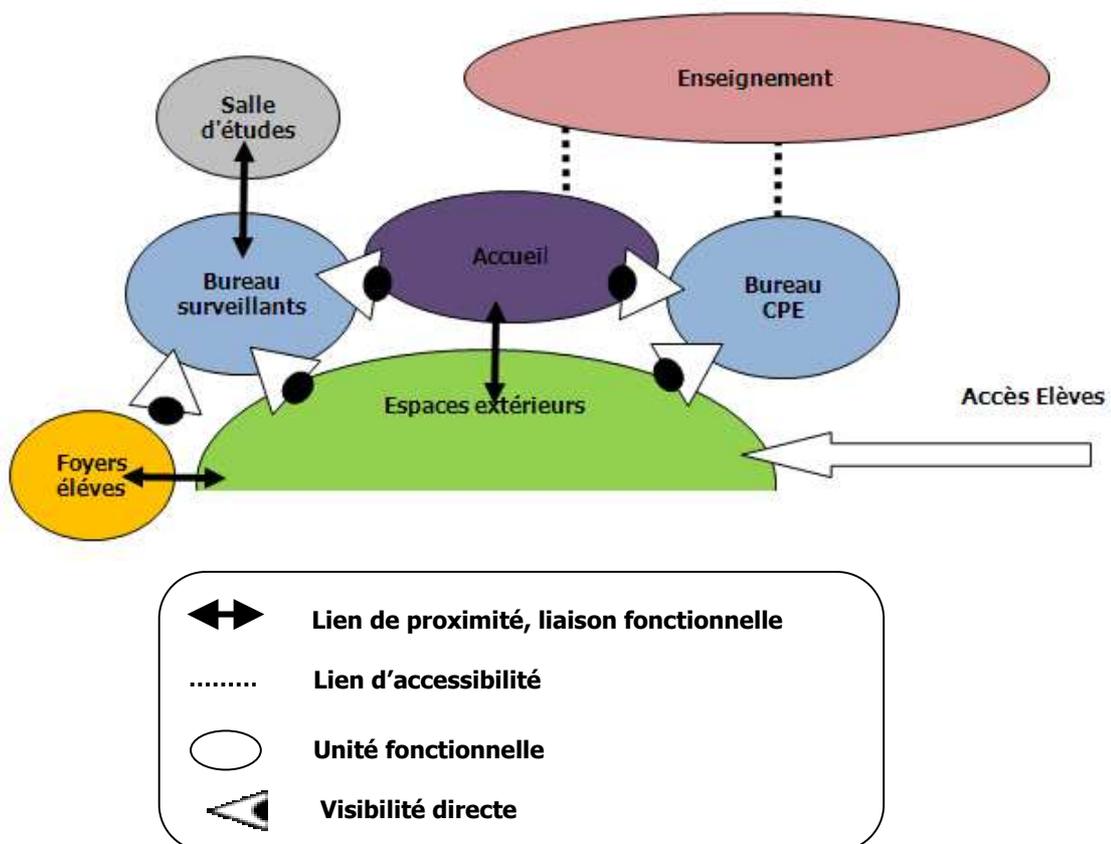
Locaux du personnel éducatif

Les bureaux du CPE et des surveillants forment un pôle, ils sont contigus et communicants entre eux. Ils doivent pouvoir surveiller le hall et la cour facilement.

Le bureau du CPE sera contigu au hall d'accueil. Le pôle santé est à proximité du bureau CPE, pour en faciliter la surveillance.

Le bureau des surveillants est à proximité de la salle d'étude. Il doit disposer d'une large vision et d'un accès direct sur les espaces récréatifs (cour et préau) afin d'en faciliter la surveillance.

3.2.3.4.1 Schéma fonctionnel



Locaux des enseignants

La salle des professeurs est le lieu de travail, de réception du courrier et de détente des enseignants. Cette salle sera organisée en 3 sous-espaces :

- Un coin casiers,
- Un coin travail avec 2 ou 3 tables permettant le branchement d'ordinateurs,
- Un coin détente avec quelques fauteuils. Cette zone comportera les fluides nécessaires au branchement d'une machine à café et d'une fontaine à eau.

Des **sanitaires** réservés aux professeurs seront prévus. Ils comprennent 2 WC homme/femme et 2 blocs sanitaires PMR homme/femme.

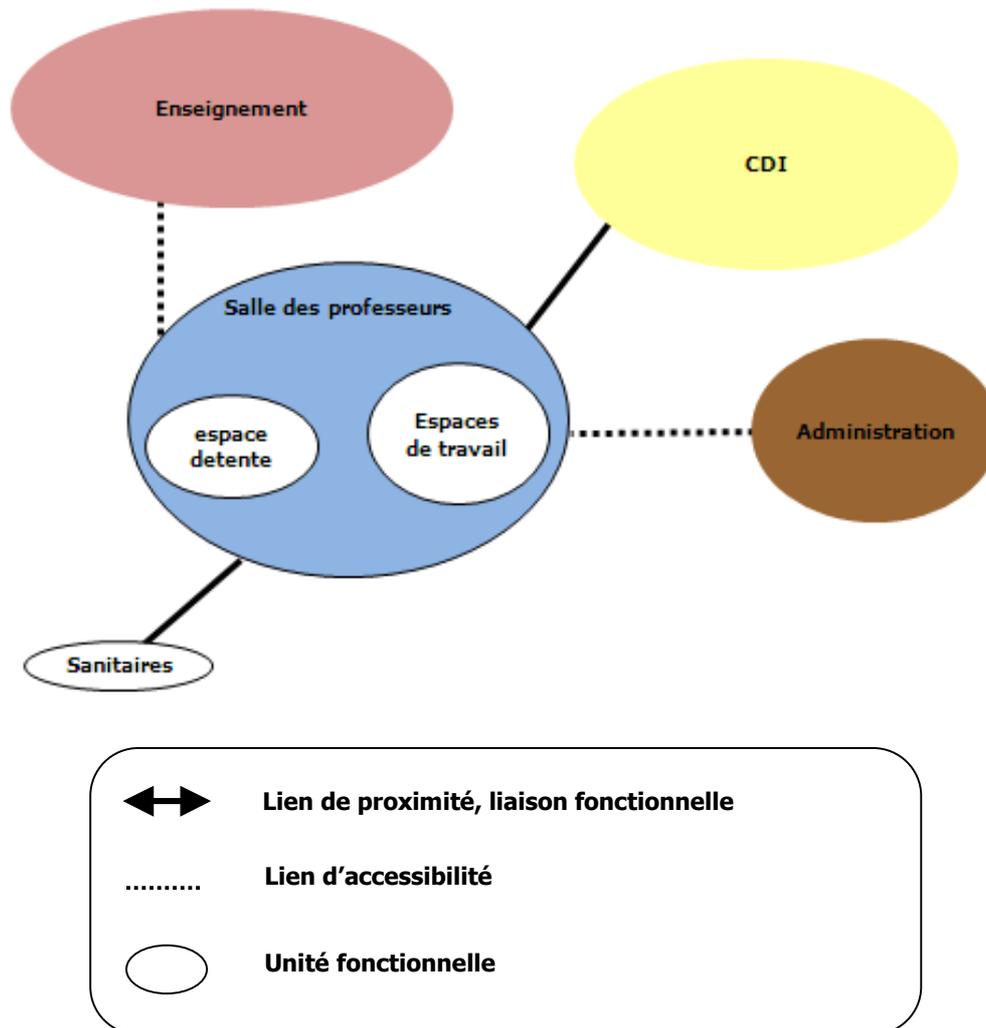
L'ensemble de ces locaux est inaccessible aux élèves.

Tous les locaux seront équipés de prises informatiques. De plus en plus, les tâches administratives des enseignants vont être informatisées et ces espaces doivent permettre l'implantation, selon les besoins, de postes informatiques qui permettront la saisie directe et la consultation des informations.

L'ensemble de ces locaux doit offrir un bon éclairage naturel et des vues agréables.

3.2.3.4.2 Schéma fonctionnel

Les locaux enseignants sont proches du CDI, facilement accessibles depuis l'administration.



Administration

Les locaux de l'administration doivent faciliter les tâches de :

- Gestion et direction de l'établissement,
- Animation et d'encadrement de la vie scolaire,
- Représentation notamment auprès des partenaires extérieurs.

Les locaux de l'administration constituent une entité autonome, localisée de manière à avoir un contact facile avec les différents acteurs de la vie de l'établissement : élèves, enseignants, personnel de service...

Ils doivent être facilement accessibles depuis les espaces d'accueil de l'établissement, pour faciliter l'accueil des visiteurs, tout en étant situés à l'écart des grands flux de manière à préserver le calme de ces espaces de travail. Ces locaux seront impérativement à l'écart des locaux de la vie scolaire.

Ces locaux doivent :

- Offrir de bonnes conditions de travail (agrément des vues extérieures, bonne qualité d'isolation phonique entre bureaux, ...),
- Offrir des aménagements intérieurs de qualité adaptés aux objectifs suivants :
 - Se différencier des espaces d'enseignement afin d'affirmer la spécificité de la fonction,
 - Valoriser l'image de l'établissement auprès des visiteurs.
 - Tous les bureaux sont équipés de prises informatiques organisées selon le nombre de postes de travail indiqué dans le tableau des surfaces.

3.2.3.4.3 Direction et intendance

Les **bureaux de direction** du collège s'organisent autour d'un espace de distribution où est ménagé un **espace d'attente**.

Le **bureau du principal** doit disposer d'un lien visuel direct avec la cour.

Le **secrétariat de direction** est positionné en lien direct avec le bureau du Principal.

Le **bureau du gestionnaire** doit être facilement accessible depuis la cour de récréation.

Le **local archives** vivantes du gestionnaire permet d'entreposer notamment des dossiers confidentiels tels que les dossiers des élèves et les dossiers comptables. Ce local doit être aveugle. Sa configuration permettra de disposer d'un maximum de linéaire de classement. Il comprendra une petite table de consultation.

3.2.3.4.4 Locaux en commun

Ces locaux sont destinés à l'usage de toute l'administration.

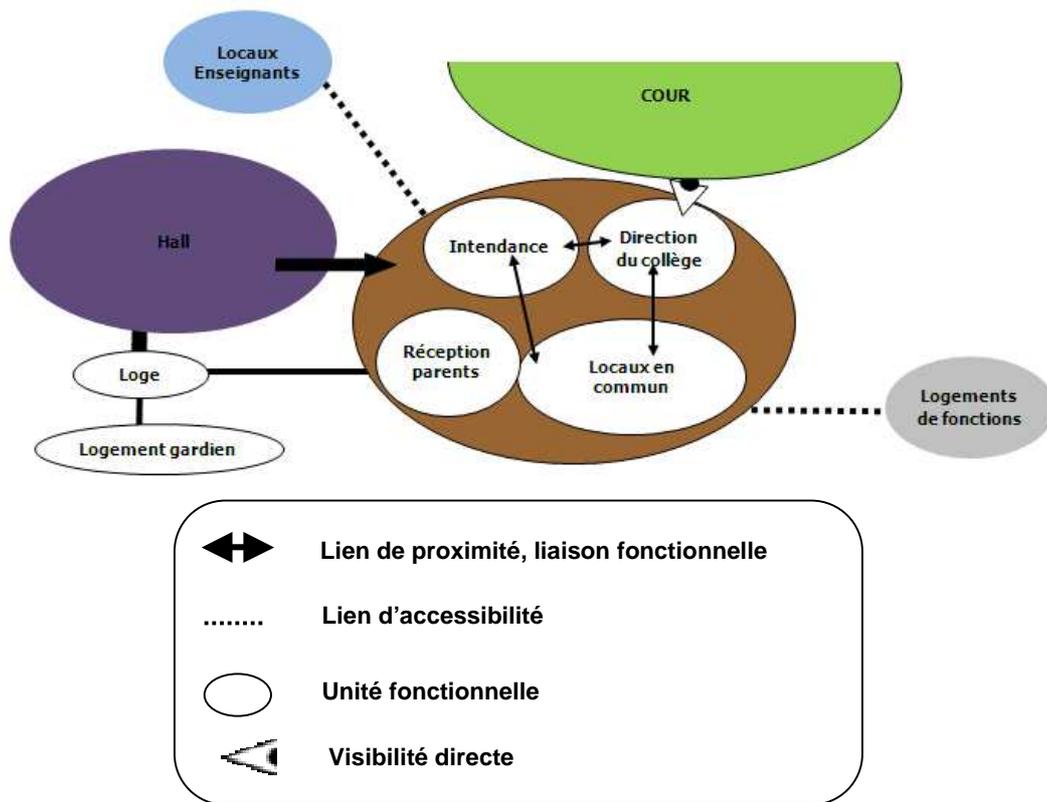
La **salle de réunion** sera facilement accessible depuis l'ensemble des locaux de l'administration. Elle permettra la réalisation de vidéo projections.

Le **local reprographie / fournitures** est situé à proximité des secrétariats. Il peut être aveugle et nécessite un isolement acoustique et une ventilation renforcée. Il comprend un photocopieur, un plan de travail et des armoires de stockage de papier et consommables.

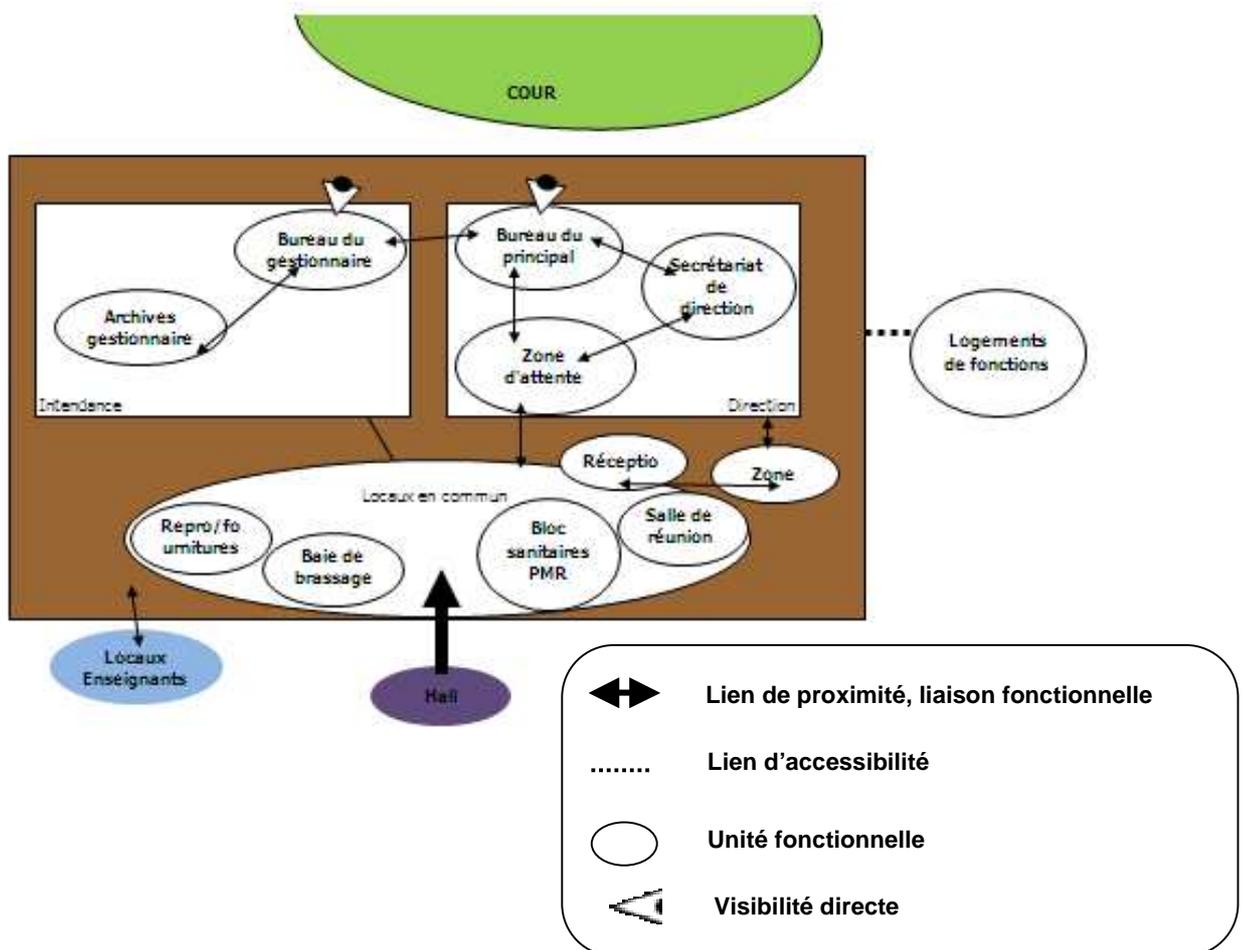
Des **sanitaires** réservés au personnel de l'administration et aux visiteurs seront prévus. Ils comprennent 2 WC homme PMR /femme PMR

Le **local baie de brassage informatique** est installé dans cette unité.

3.2.3.4.5 Schéma fonctionnel



3.2.3.4.6 Zoom sur Administration-Locaux communs



Pôle santé

Les locaux du pôle santé doivent permettre la réception des élèves et personnels pour les soins d'urgence, les traitements, les premiers secours, les examens médicaux...

Ces locaux permettent également d'accueillir les élèves qui rencontrent des difficultés d'ordre social.

Le pôle santé est facilement accessible depuis le hall. **Il est localisé et traité de manière à préserver la tranquillité du malade et la confidentialité des entretiens qui peuvent s'y dérouler.** Il est à proximité immédiate du bureau du CPE pour en faciliter la surveillance et facilement accessible depuis l'administration.

Il dispose d'une sortie rapide vers l'extérieur pour permettre une évacuation rapide par brancard (pompiers, SAMU...).

L'ensemble des locaux doit répondre aux normes d'hygiène et de confort des locaux médicaux.

L'espace d'attente (organisée sur la circulation) permettra de desservir le bureau et la salle de repos

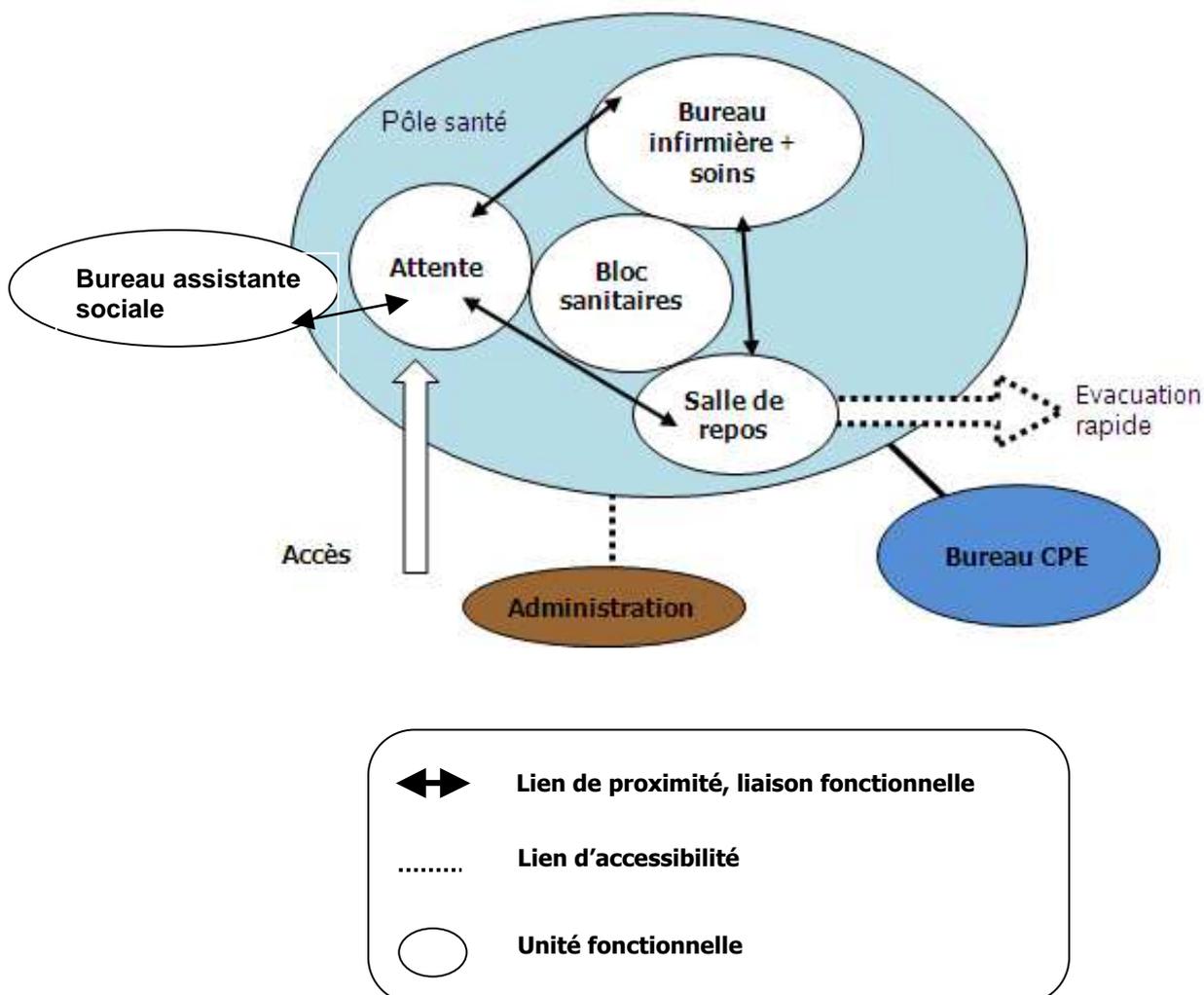
Le bureau infirmière + soins sera équipé d'un bureau avec poste de travail, d'une armoire (archives) et d'un point d'eau sur paillasse. Dans ce local seront entreposés les produits de soins, trousse d'urgences, pour répondre aux besoins en premiers soins pour les incidents ayant eu lieu dans le cadre de l'établissement.

La salle de repos communiquera directement avec le bureau de l'infirmière et avec l'espace d'attente. Cette salle permettra d'isoler un malade pour une courte période. Elle sera équipée de lits.

Un sanitaire mixte hommes/femmes/PMR sera prévu à proximité immédiate de la salle de repos.

Le bureau assistante sociale sera équipé d'un bureau avec poste de travail, d'une armoire (archives). Il est directement accessible depuis l'attente.

3.2.3.4.7 Schéma fonctionnel



3.2.4 Logistique

3.2.4.1 Objectifs

Ces locaux visent à :

- Offrir des espaces adaptés aux activités de maintenance et d'entretien des espaces et équipements du collège.
- Offrir à l'ensemble des personnes séjournant dans le collège des sanitaires en nombre et qualité satisfaisants, et notamment des sanitaires accessibles aux PMR.
- Disposer de locaux techniques rationnels permettant le bon fonctionnement de l'établissement.

Ces locaux doivent être conçus pour respecter les exigences de chaque cible du profil de qualité environnementale du projet.

3.2.4.2 Surfaces

Collège			2 073,00
----------------	--	--	-----------------

Intitulé des locaux	Nb locaux	Surface utile	Totale surface utile
Logistique			167,00
Locaux de maintenance			127,00
Atelier factotum / douche / sanitaire	1,00	50,00	50,00
Réserves entretien	2,00	20,00	40,00
Salle agent de service	1,00	12,00	12,00
Local déchets	1,00	10,00	10,00
Local véhicule de service	1,00	15,00	15,00
Sanitaires élèves			40,00
Sanitaires filles	1,00	20,00	20,00
Sanitaires garçons	1,00	20,00	20,00

3.2.4.3 Organisation générale

Les locaux de maintenance sont regroupés et déconnectés des locaux d'enseignement (hormis locaux d'entretien à répartir dans l'établissement).

Ils seront situés à proximité de l'accès livraison pour faciliter la réception des matériels. Afin de mettre en commun entre demi-pension et logistique, des fonctions telles que l'aire de livraison, il est préférable que ces locaux de gros entretien soient relativement proches de la cuisine.

Les sanitaires et locaux d'entretien sont à répartir judicieusement dans l'établissement en fonction des niveaux.

L'organisation des locaux techniques doit être rationnelle et optimisée. Elle doit permettre de favoriser la collecte et le tri des déchets d'activité.

3.2.4.4 Organisation détaillée

Locaux de maintenance

Atelier factotum / douche / sanitaire

Il sert aux petites interventions de menuiserie, d'électricité, de serrurerie, etc. réalisées par les agents d'entretien pour les réparations du mobilier et matériel scolaires. Il comprend les stockages de vélos, les stockages de véhicule, les réserves bois, fer, outils, ainsi que le matériel de maintenance extérieur.

L'outillage léger et mobile y est entreposé.

Pour son bon fonctionnement, ce local requiert :

- un éclairage premier jour,
- un petit espace bureau cloisonné,
- une connexion téléphonique limitée aux communications internes à l'établissement,
- un grand plan de travail central,
- des rangements périphériques,
- un point d'eau,
- une douche et des sanitaires.

Il est accessible aux véhicules utilitaires (aire de stationnement à proximité et accès facilité).

Réserve générale

Les agents d'entretien y stockent le mobilier de l'établissement ainsi que les machines et matériels nécessaires à l'entretien.

Il doit être bien ventilé et à l'abri de l'humidité.

Ce local est facilement accessible aux véhicules de livraison (aire de stationnement à proximité et accès facilité) et sera en liaison directe avec les espaces extérieurs afin de faciliter les opérations de maintenance et d'entretien.

Locaux d'entretien

Un local ménage d'environ 5m² doit être prévu dans chaque bâtiment et à chaque étage.

Ces locaux devront permettre de stocker les matériels de nettoyage des locaux de l'établissement et provisoirement les poubelles. Ils seront bien ventilés et équipés d'un point d'eau alimenté en eau chaude et froide et d'un vidoir.

Salle agents de service

Dédiée aux agents, C'est un espace convivial et agréable favorisant les échanges. Un tableau d'affichage y sera installé afin de faciliter l'accès à l'information sur la vie de l'établissement.

Locaux techniques

Ces locaux abritent les différents équipements et organes ainsi que les installations des concessionnaires en vue du bon fonctionnement technique de l'établissement.

A titre indicatif et de façon non limitative, citons la chaufferie, le local transformateur, le local TGBT, le local livraison eau et surpresseur, la machinerie ascenseur, les sous stations diverses, etc.

Le concepteur dimensionnera et localisera les locaux techniques d'étages nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement (tri des déchets notamment) en fonction de son projet.

Il veillera à rationaliser et optimiser le nombre et la surface de ces locaux.

Les exigences techniques générales et particulières sont décrites dans le programme technique détaillé.

Ils devront être facilement accessibles aux équipes d'intervention et de secours ainsi qu'aux véhicules de livraison et de secours.

Les locaux techniques seront mutualisés avec le pôle primaire

Sanitaires des élèves

Les sanitaires élèves sont organisés en 2 blocs principaux et en blocs répartis par niveaux.

Les sanitaires principaux

Ils sont impérativement situés en RDC. L'accès à ces sanitaires doit se faire directement depuis :

- La cour de récréation,
- Le préau.

L'accès à ces sanitaires doit se faire facilement et rapidement depuis :

- Le hall d'accueil.

Ils sont répartis en deux blocs, 1 filles et 1 garçons.

Pour en faciliter la surveillance, les concepteurs sépareront distinctement les entrées de chaque bloc.
Il convient également de prévoir un sanitaire PMR autonome par sexe muni d'un lave-mains.

Les sanitaires répartis

Comme pour les locaux ménage, chaque bâtiment et chaque étage doit disposer d'un sanitaire réparti comprenant au minimum une cabine WC et un lave-mains accessible aux personnes à mobilité réduite.

3.2.5 Circulations

Les circulations intérieures seront traitées de manière à faciliter la gestion des flux et leur surveillance (pas de recoins).

Les casiers des élèves seront implantés dans les circulations en RDC de l'établissement, à proximité des locaux d'enseignement et de la restauration pour faciliter la gestion des flux et l'attente des élèves au moment des repas.

L'accès des personnels et l'accès livraison seront regroupés ou dissociés selon les choix du concepteur. L'accès des personnels permettra de se rendre rapidement dans le « pôle administration » et dans le « pôle enseignants ». L'accès livraison permettra de desservir rapidement le pôle logistique et la restauration.

Les circulations internes à l'établissement devront répondre aux objectifs suivants :

- Permettre une bonne gestion des flux,
- Garantir une maintenance aisée de ces espaces (traitement des parties basses, des angles),
- Dénombrer les accès au regard de la réglementation incendie en créant cependant le minimum des accès requis afin de faciliter la surveillance,
- Assurer l'accessibilité « handicapés » à l'ensemble des locaux en choisissant une localisation stratégique pour un ascenseur,
- Les matériaux (sols, plafonds et murs), lorsqu'il est nécessaire de les changer, devront résister au vandalisme et pourront facilement se nettoyer.

Une signalétique adaptée sera mise en place sur les circulations permettant d'indiquer simplement les fonctions et locaux. Cette signalétique pourra évoluer simplement dans le temps pour suivre les éventuelles modifications de destination des locaux.

Ces locaux doivent être conçus pour respecter les exigences de chaque cible du profil de qualité environnementale du projet.

3.2.6 Logements de fonction

3.2.6.1 Objectifs

Les logements de fonction sont prévus pour loger les personnels par nécessité absolue de service.

Il est prévu :

- 1 logement type F5 pour le chef d'établissement
- 1 logement type F5 pour le gestionnaire

Ces locaux doivent être conçus pour respecter les exigences de chaque cible du profil de qualité environnementale du projet.

3.2.6.2 Surfaces

Collège			2 073,00
Intitulé des locaux	Nb locaux	Surface utile	Totale surface utile
Logements de fonction			246,00
Logement de fonction F5	2,00	93,00	186,00
Local déchets	1,00	10,00	10,00
Garages logement (dont cellier) / 1 par logement	2,00	25,00	50,00

3.2.6.3 Organisation générale

Espaces à l'écart de la vie du collège mais dans l'enceinte de l'établissement, ils disposent d'un accès indépendant de la vie du collège. Ils sont regroupés et en relation directe avec un espace extérieur privatif.

La configuration des logements permettra un aménagement aisé avec du mobilier standard ainsi qu'une séparation des espaces jour / nuit.

Les logements créés comprendront :

- une entrée
- un séjour
- une cuisine
- trois chambres
- une salle de bains
- une salle d'eau
- un WC à minima
- des rangements
- des dégagements

Chaque logement est complété par un emplacement de stationnement extérieur comptabilisé dans les stationnements extérieurs et d'un garage de 25m².

3.2.7 Espaces extérieurs dans l'enceinte du nouveau collège

3.2.7.1 Objectifs

Les espaces extérieurs du collège devront être attrayants et sécurisants.

L'organisation entre espaces extérieurs et espaces bâtis permettra de clairement identifier le fonctionnement du collège, notamment par le traitement de son interface avec le domaine public (parvis, entrée, accès, limites...)

Ils répondront aux objectifs suivants :

- Identifier clairement l'entrée principale et les accès secondaires,
- Créer une liaison, simple (dont accessibilité aux handicapés) et protégée entre l'établissement et le gymnase,
- Rendre l'ensemble de l'établissement accessible aux personnes à mobilité réduite,
- Concevoir des circulations extérieures et liaison entre bâtiments, facilitant la gestion des flux,
- Dissocier les flux véhicules et piétons pour les sécuriser (dont PMR).
- Offrir un espace de récréation de qualité en s'appuyant sur les atouts paysager du site. La cour sera organisée en un seul espace, sans recoin afin d'en faciliter la surveillance.
- Le projet comprendra un préau. Il sera positionné et conçu de manière à protéger les élèves des intempéries (vents dominants).
- Chacun des logements disposera d'un espace extérieur privatif qui lui sera contigu.

Ces espaces extérieurs doivent être aménagés pour respecter les exigences de chaque cible du profil de qualité environnementale du projet.

3.2.7.2 Organisation détaillée

Les accès au collège

Le parvis sera dédié uniquement aux piétons et conçu pour absorber les flux au droit de l'accès principal de l'établissement. Participant à l'image du collège, le traitement devra être soigné, paysager et conserver durablement ses caractéristiques malgré la fréquentation.

Surface : 180 m²

L'accès livraison, aire et les voies qui le desservent, sera « dimensionnellement » et structurellement conçu pour le passage des véhicules lourds.

Sa conception permettra, dans la mesure du possible, d'éviter les manœuvres délicates des véhicules lourds, notamment les marches arrière.

Il pourra être commandé à distance et disposera d'un interphone relié avec la loge et/ ou la restauration.

Les espaces de récréation

La cour de récréation devra être facilement accessible depuis le parvis, le hall d'accueil et les locaux d'enseignement.

Il convient que cet espace reçoive un traitement agréable, en évitant « le tout minéral » et qu'il ne comporte pas d'éléments dangereux pour les élèves.

Les déclivités, si elles existent, permettront le passage des personnes à mobilité réduite.

L'ensemble de l'espace doit être dégagé et permettre une visualisation générale pour faciliter la surveillance.

Les concepteurs prévoiront les équipements fixes habituels (bancs, poubelles, candélabres...).

L'entretien de la cour aisé.

Surface : 900 m²

Le préau sera le prolongement « naturel » du hall sur la cour de récréation et sera situé à proximité immédiate de la restauration pour abriter les élèves qui souhaitent accéder au réfectoire.

Ce préau et les éventuels passages couverts associés doivent permettre aux élèves de cheminer à couvert pour accéder aux différents bâtiments et notamment pour passer des locaux d'enseignement à la restauration.

Surface : 200 m²

Les espaces verts

Ces espaces devront conserver en tout temps leurs caractéristiques initiales et leur entretien sera aisé.

Chaque logement disposera d'un espace vert privatif, à l'abri des regards.

Les stationnements

Les stationnements du collège doivent garantir la sécurité des élèves. Le stationnement du personnel doit être à proximité immédiate de l'établissement.

Les stationnements bus doivent être situés à proximité de l'entrée des établissements pour garantir la sécurité des élèves et limiter les déplacements trop importants des plus jeunes élèves.

Le stationnement bus est dimensionné pour 4 bus.

Le stationnement personnel est dimensionné pour 30 personnes.

Le garage véhicule de service est un local couvert et fermé pour stationner le véhicule utilitaire de l'établissement. Il est équipé d'un point d'eau et situé à proximité de l'atelier factotum et des espaces de stockage de la logistique.

Dépôt déchets

Un dépôt déchets permettant le tri sélectif sera créé. Il sera positionné de manière à faciliter l'évacuation des déchets provenant des différents bâtiments du site avant leur évacuation via l'abri à conteneurs.

Un abri à conteneurs sera prévu à proximité de la voirie publique pour faciliter l'évacuation des déchets par les services communaux ou intercommunaux.

4 Programme d'une école élémentaire

4.1 Les besoins de l'école Primaire

4.1.1 Principes de programmation

Les unités fonctionnelles du programme sont les suivantes :

- Espaces d'accueil
- Locaux d'enseignements
- Locaux d'encadrements
- Locaux de logistique
- Espaces extérieurs

L'évaluation des besoins a par ailleurs été réalisée en concertation avec les utilisateurs.

4.1.2 Programme théorique de surfaces

Le tableau ci-après présente les besoins pour une école élémentaire par unités fonctionnelles.

Pôle scolaire maternelle et élémentaire		1 778,00
Intitulé des locaux	Totale surface utile	
Locaux communs à l'ensemble du groupe scolaire	394,00	
Espaces d'accueil	160,00	
Hall d'accueil	80,00	
Accueil pré et post scolaire	80,00	
Locaux d'enseignement mutualisés	128,00	
1 bureau polyvalent-psychologique	18,00	
BCD	110,00	
Encadrement	73,00	
Bureau de direction+archives	18,00	
Reprographie / Salle de réunion des enseignants + intervention des PMI	30,00	
Infirmier-tisannerie	15,00	
Sanitaires personnel/enseignants	10,00	
Locaux de services	33,00	
Local matériel d'entretien	10,00	
Buanderie lingerie	10,00	
Local linge sale	3,00	
Local poubelle (tri sélectif)	10,00	
Locaux propre à la maternelle	670,00	
Enseignement	595,00	
Salle de classe	375,00	
Salle de repos	80,00	
Salle d'évolution	110,00	
Rangement salle d'évolution	30,00	
BCD		

Locaux annexes	75,00
Local Atsem	15,00
Rangement divers (matériel)	10,00
Salle de propreté	40,00
Salle de change	10,00
Locaux propre à l'élémentaire	714,00
Enseignement	600,00
Salle de classe	585,00
Accueil de la médecine scolaire, services de soins extérieures	15,00
Locaux annexes	114,00
Vestiaire 30 patères devant chaque salle de classe	54,00
Sanitaires élèves	48,00
Rangement divers (matériel)	12,00

Le détail des besoins est décrit dans le chapitre « Description détaillée des unités fonctionnelles » et un tableau récapitulatif détaillé est fourni en annexe

4.1.3 Principes généraux d'organisation

Le principe d'organisation général du pôle primaire est le regroupement des deux structures scolaires, maternelles et élémentaires.

Ce regroupement doit s'accompagner, dans la mesure du possible, d'une recherche de mutualisation des moyens, notamment au travers d'une prise en compte adaptée des besoins périscolaires et éducatifs :

- accueil, notamment pré et post scolaire,
- Locaux d'enseignement mutualisés
- Pôle administratif
- Locaux des enseignants
- Locaux du personnel

Cette mutualisation devra cependant s'effectuer dans le respect de l'identité et de la lisibilité de chacune des écoles et de leur fonctionnement pédagogique propre :

- par une prise en compte des fonctionnements et acquis spécifiques à chaque tranche d'âge, notamment au niveau des espaces de propreté ou des sanitaires, des espaces de récréation...
- par une gestion différenciée et sécurisée des accès à partir d'un accueil commun.
- par la programmation d'espaces accueillants, à l'échelle des enfants.

Les élèves de l'élémentaire réutiliseront pour leurs enseignements sportifs le gymnase existant de la commune.

Accès

Depuis la voie publique, le site disposera de plusieurs accès :

- Accès piétons :
 - Un accès piéton au niveau du parvis du groupe scolaire ;
 - Un accès piéton au niveau du gymnase de la commune d'Attigny.
- Accès véhicules :

- Un accès véhicule léger au niveau d'une desserte minute permettant aux parents de déposer les élèves en âge de se rendre à l'école seuls sans stationner leurs véhicules ;
- Un accès véhicules lourds unique pour l'ensemble des livraisons et fonctions logistiques, desservant notamment la restauration ;
- Un accès véhicules lourds pour les pompiers avec une aire de retournement ;
- Un ou des accès véhicules légers aux espaces de stationnement prévus sur la parcelle.

Au niveau des bâtiments,

- au niveau du groupe scolaire, le bâtiment dispose des accès suivants vers les espaces publics ou extérieurs :
- un accès unique des enfants, parents, enseignants, depuis le parvis au niveau du hall ;
- un accès direct à la garderie : accueil pré et post scolaire depuis le parvis de manière à éviter l'entrée dans l'école aux horaires de fermeture ;
- un accès livraison au niveau de la restauration ;
- un accès autonome au logement.

Gestion des flux

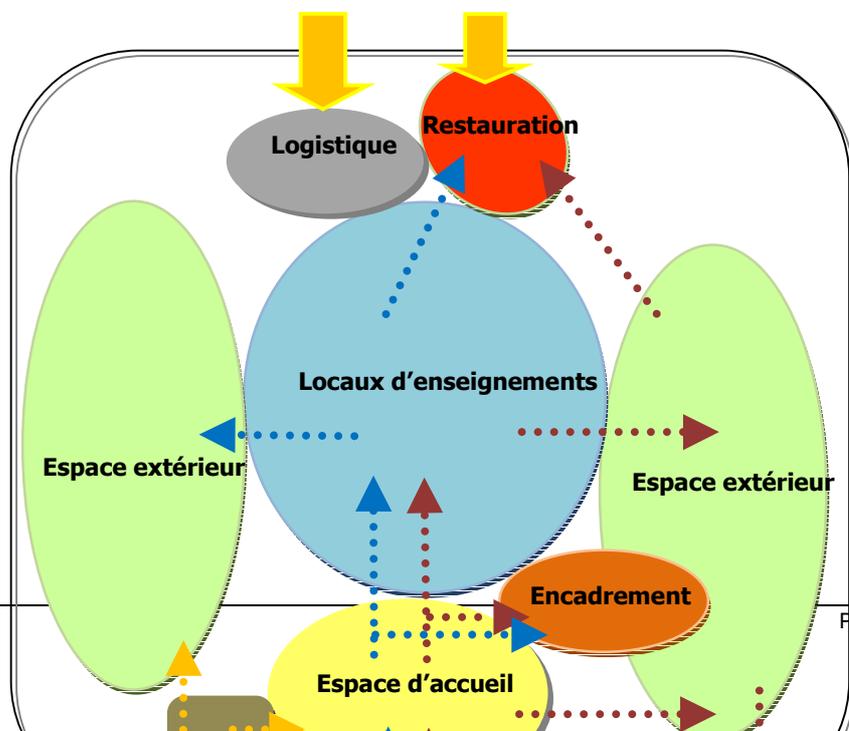
La gestion des flux devra reposer sur deux considérations premières :

- l'école est en premier lieu dédiée aux enfants et doit être pensée avant tout en fonction de leurs déplacements et de leurs modes de fonctionnements, différents selon les âges
- au niveau du site, comme des bâtiments, l'organisation des flux devra permettre une sécurisation maximum des flux des enfants.

La satisfaction de ces objectifs passe notamment par les dispositions suivantes :

- clôture périphérique de la totalité de l'enceinte du groupe scolaire ;
- création d'une entrée unique nettement identifiée au niveau de l'établissement scolaire, desservie par un parvis ;
- différenciation des flux entre élèves de maternelle et d'élémentaire :
 - dès cette entrée au moment de l'arrivée à l'école : depuis les espaces d'accueil, les élèves de maternelle sont emmenés par leurs parents jusqu'à leurs salles de classes sans transiter par d'autres espaces, tandis que les élèves de l'élémentaire peuvent accéder directement à leur cour de récréation ;
 - au niveau de l'accès à la salle de restaurant.
- simplification des flux des élèves de maternelle :
 - accès direct maternelle / restauration.
 - École maternelle située en rez-de-chaussée.
 - Différenciation des flux

Schéma fonctionnel



4.1.4 organisation détaillée

Schéma fonctionnel Maternelle

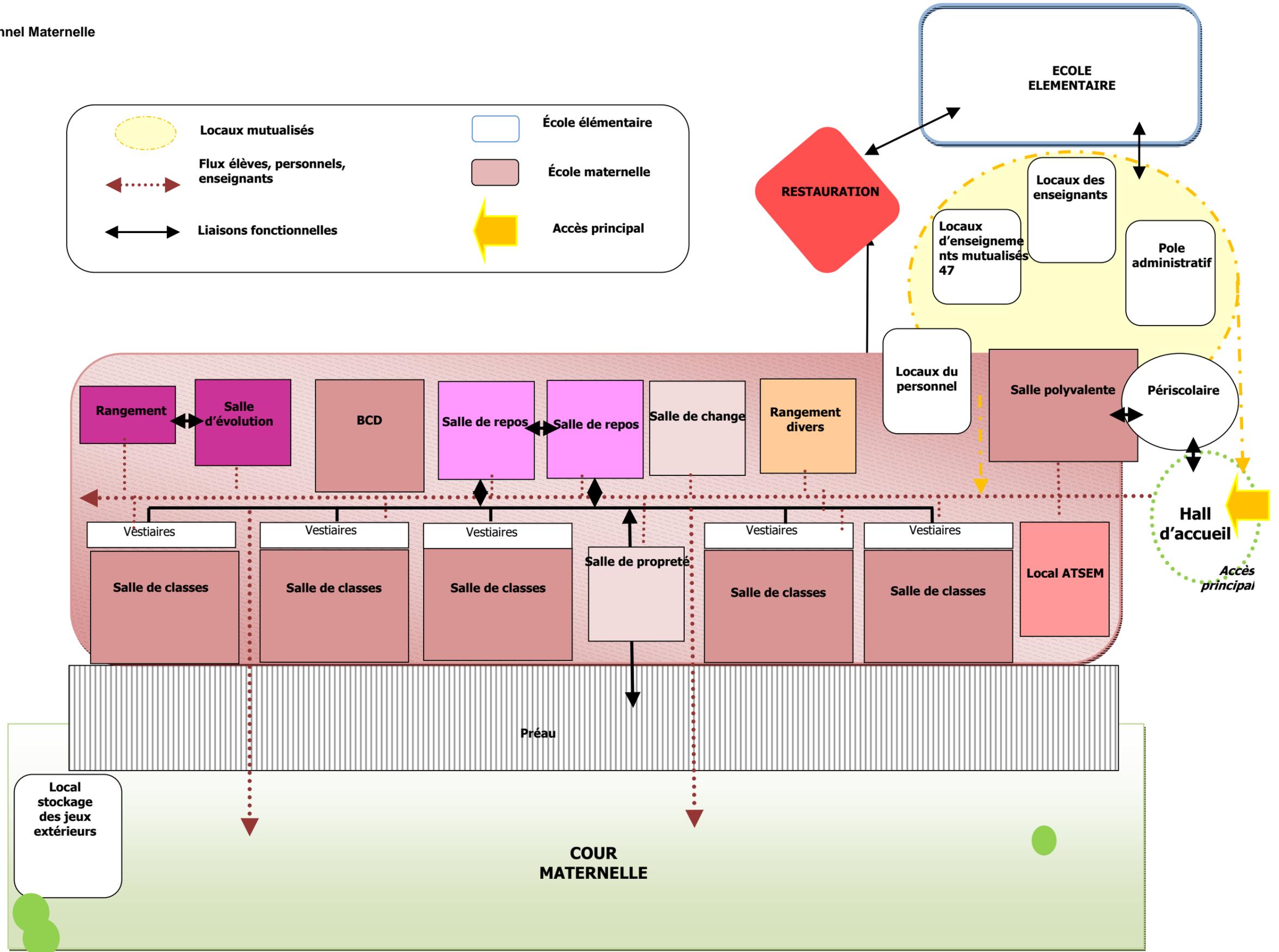
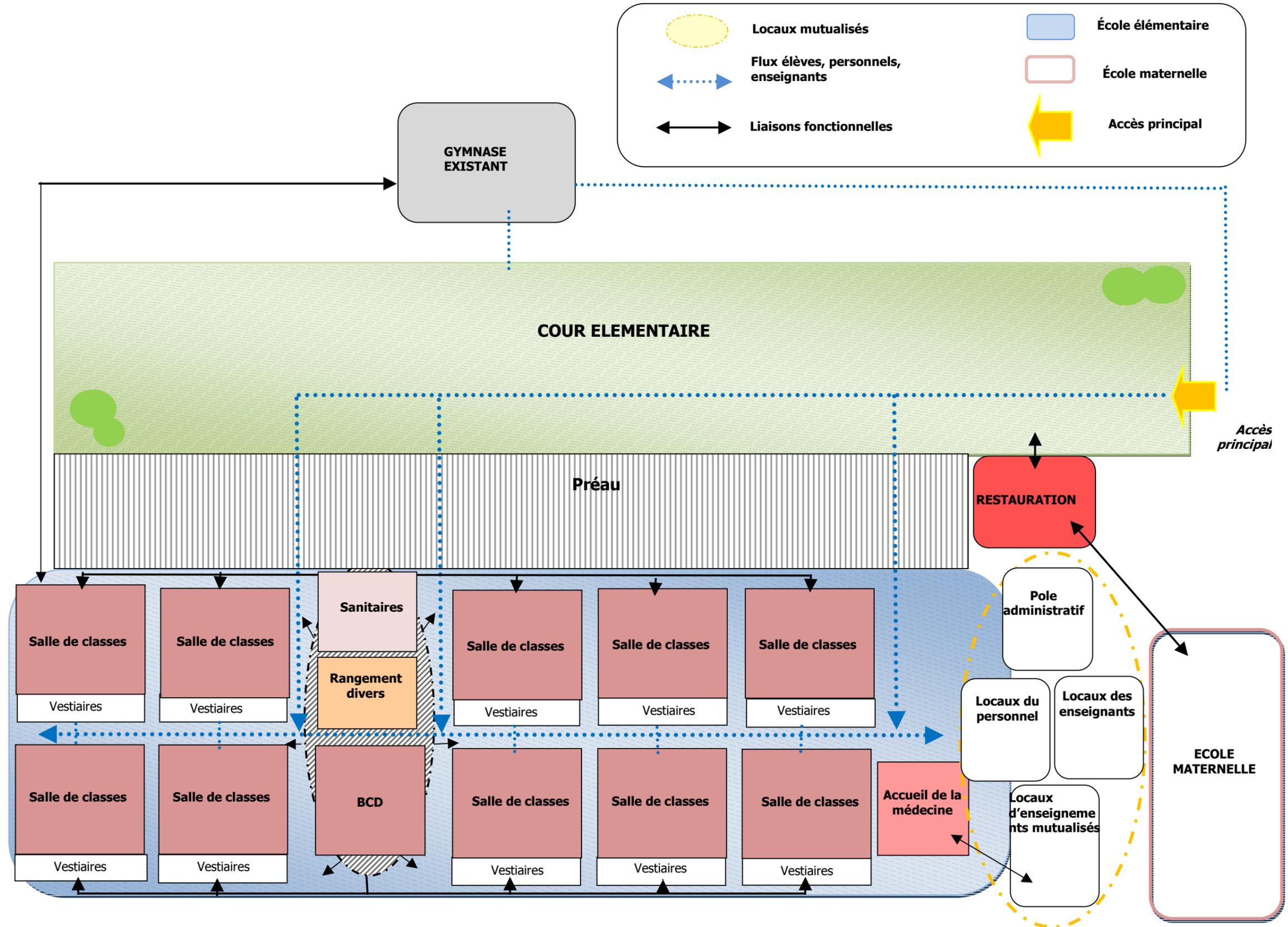


Schéma fonctionnel élémentaire



4.2 Espaces d'accueil

4.2.1 Objectifs

Cette entité regroupe les espaces bâtis nécessaires à l'accueil des parents et des enfants dans l'établissement en début de journée.

La notion d'accueil regroupe deux objectifs :

- L'accueil, le contrôle des entrées et l'information.
- Cet espace constitue, avec le parvis de l'établissement, le premier contact entre l'univers extérieur et l'établissement.
- La distribution vers les espaces du pôle primaire. Cette fonction est assurée par le hall. Le hall doit permettre la distribution des flux vers toutes les parties internes de l'établissement.

4.2.2 Surface

Pôle scolaire maternelle et élémentaire			1 778,00
--	--	--	-----------------

Intitulé des locaux	Nb locaux	Surface utile	Totale surface utile
Espaces d'accueil			160,00
Hall d'accueil	1,00	80,00	80,00
Accueil pré et post scolaire	1,00	80,00	80,00

4.2.3 Organisation détaillée

hall d'accueil

La surface programmée du hall d'accueil prend en compte une double fonction :

- point d'accès unique des parents et des enfants, c'est à ce titre un lieu particulièrement important en termes d'image et de fonctionnement qui doit notamment permettre d'afficher des informations générales à destination des parents ;
- point d'articulations et de dessertes entre les différentes fonctions de l'établissement, il permet une orientation aisée vers les lieux de vie des enfants.

De manière à limiter l'emprise de cet espace et compte tenu des autres espaces collectifs programmés, la surface proposée ne prend pas en compte un usage du hall dans le cadre d'activités scolaires nécessitant le rassemblement d'une classe ou de plusieurs groupes d'élèves

Espace garderie : accueil pré et post scolaire

Cet espace a été prévu de manière à prendre en compte les besoins d'accueil pré et post scolaires. La garderie sera ainsi une entité clairement identifiée, pouvant avoir un fonctionnement entièrement autonome et dissocié du reste de l'équipement. Elle dispose à ce titre d'un accès autonome .

Une salle de classe sera située à proximité de la garderie si l'effectif nécessitait un espace plus important.

Toutefois, certains locaux seront mutualisés avec l'école pour permettre l'utilisation optimale des locaux : sanitaires, cours de récréation...

4.3 Locaux d'enseignements maternelle

4.3.1 Objectifs

Les locaux d'enseignement ont été définis sur la base des besoins exprimés par le département, à savoir 5 salles de classe de 30 élèves.

Ces locaux doivent permettre d'assurer les cours.

Les salles d'enseignement doivent être de forme simple assurant une bonne visibilité de l'enseignant et du tableau depuis toutes les places. Elles seront dotées d'une ambiance claire et calme.

Ces locaux doivent être conçus pour respecter les exigences de chaque cible du profil de qualité environnementale du projet.

Elles devront bénéficier d'une acoustique soignée. Le traitement acoustique assurera une bonne intelligibilité de la parole et garantira une bonne isolation phonique entre les salles d'une part, et entre les salles et les espaces extérieurs bruyants (notamment les couloirs) d'autre part.

L'éclairage naturel sera de bonne qualité, latéral et occultable. Une protection solaire sera prévue. Le noir total devra pouvoir être fait pour les projections qui deviennent de plus en plus d'un usage courant.

Les salles disposeront toutes d'un câblage informatique et certaines seront équipées en wifi.

4.3.2 Surface

Pôle scolaire maternelle et élémentaire			1 778,00
--	--	--	-----------------

Intitulé des locaux	Nb locaux	Surface utile	Totale surface utile
Locaux propre à la maternelle			670,00
Enseignement			595,00
Salle de classe	5,00	75,00	375,00
Vestiaire 30 patères			Compris
Salle de repos	2,00	40,00	80,00
Salle d'évolution	1,00	110,00	110,00
Rangement salle d'évolution	2,00	15,00	30,00
Locaux annexes			75,00
Local Atsem	1,00	15,00	15,00
Rangement divers (matériel)	1,00	10,00	10,00
Salle de propreté	1,00	40,00	40,00
Salle de change	1,00	10,00	10,00

4.3.3 Organisation détaillée

Salle de classe

Les salles sont dimensionnées de manière à prendre en compte les besoins d'organisation en petits groupes menant des activités différenciées. Une zone disposant d'un point d'eau, une zone équipée de 2 postes informatiques, des espaces de rangements sont prévus au sein de la classe.

Vestiaires

Un vestiaire en "élargissement" des couloirs est prévu pour chacune des classes. Cet espace permet aux enfants de se déshabiller et se rhabiller sans gêner la circulation des autres classes ou parents.

Salles de repos

Définition de 2 salles de repos dimensionnées pour 60 enfants répartis dont 40 à 50 enfants de petite section, 6 enfants de moyenne section et 4 de grande section. La nécessité de réaliser 2 salles de repos découle des rythmes de sommeil différents des enfants Elle sera à l'écart des activités bruyantes.

Salle d'évolution

Une salle d'évolution est programmée en complément des salles de classe. Le principe d'une salle de 110 m² dédiée exclusivement à cet usage a été retenu de manière à prendre en compte les besoins particuliers liés aux activités de motricité pour les plus jeunes : nécessité d'installation de parcours identiques sur plusieurs séances, possibilité d'installation d'une structure de motricité fixe, nécessité d'un rapport à l'espace plus intime et rassurant...

Local Atsem

Il est situé à proximité des salles de classe, les ATSEM étant amenés à faire de nombreux travaux et préparation dans le cadre des activités scolaires. Il intègre des espaces d'entreposage des travaux d'enfants (par ex espace de séchage des travaux d'élèves ...);

Rangements divers-Réserve générale

Un local de rangement de 15 m² pour le rangement des fournitures et matériels courant.

Salle de propreté

La salle de propreté équipée de sanitaires adaptés aux enfants séparés par des cloisonnettes favorisant l'intimité

Salle de change

La salle de change intègre une douche et un lavabo utilisés en cas de nécessité, un placard pour le rangement de vêtement de rechange, une table à langer. Occasionnellement elle peut être utilisée pour les élèves de classes élémentaires.

4.4 Locaux d'enseignements élémentaire

4.4.1 Objectifs

Les locaux d'enseignement ont été définis sur la base des besoins exprimés par Le SIVU, à savoir 9 salles de classe de 30 élèves.

Ces locaux doivent permettre d'assurer les cours.

Les salles d'enseignement doivent être de forme simple assurant une bonne visibilité de l'enseignant et du tableau depuis toutes les places. Elles seront dotées d'une ambiance claire et calme.

Ces locaux doivent être conçus pour respecter les exigences de chaque cible du profil de qualité environnementale du projet.

Elles devront bénéficier d'une acoustique soignée. Le traitement acoustique assurera une bonne intelligibilité de la parole et garantira une bonne isolation phonique entre les salles d'une part, et entre les salles et les espaces extérieurs bruyants (notamment les couloirs) d'autre part.

L'éclairage naturel sera de bonne qualité, latérale et occultable. Une protection solaire sera prévue. Le noir total devra pouvoir être fait pour les projections qui deviennent de plus en plus d'un usage courant.

Les salles disposeront toutes d'un câblage informatique et certaines seront équipées en wifi.

4.4.2 Surface

Pôle scolaire maternelle et élémentaire			1 778,00
--	--	--	-----------------

Intitulé des locaux	Nb locaux	Surface utile	Totale surface utile
Locaux propre à l'élémentaire			714,00
Enseignement			600,00
Salle de classe	9,00	65,00	585,00
Accueil de la médecine scolaire, services de soins extérieures	1,00	15,00	15,00
Locaux annexes			114,00
Vestiaire 30 patères devant chaque salle de classe	9,00	6,00	54,00
Sanitaires élèves			48,00
Rangement divers (matériel)	1,00	12,00	12,00

4.4.3 Organisation détaillée

Salle de classe

Les salles de classe ont configuration plus classique, avec une zone élèves équipées de tables et chaises, une zone enseignant avec bureau et tableau. La possibilité d'aménagement d'une zone différenciée (coin lecture par exemple) au sein de la classe est toutefois envisagée, ainsi que l'implantation de quelques armoires de rangement.

Accueil de la médecine scolaire, service de soins extérieurs

L'accueil de la médecine scolaire est un bureau pouvant accueillir un médecin et un enfant. Il n'y a pas de mobilier particulier hormis table, chaises, armoires. C'est ici et dans la salle polyvalente que se tiennent les consultations du personnel médico-social pouvant intervenir sur l'établissement : médecin scolaire, psychologue, éducateur...

Vestiaires

Un vestiaire en "élargissement" des couloirs est prévu pour chacune des classes. Cet espace permet aux enfants de se déshabiller et se rhabiller sans gêner la circulation des autres classes ou parents.

Sanitaires élèves

Sanitaires adaptés aux enfants séparés par des cloisonnettes favorisant l'intimité.

Rangements divers

Un local de rangement de 12 m² pour le rangement des fournitures et matériels courant.

4.5 Encadrement locaux mutualisés entre les maternelles et les élémentaires

4.5.1 Objectifs

L'encadrement regroupe :

- Les locaux d'enseignements mutualisés.
- Le pôle administratif.
- Les locaux des enseignants.
- Les locaux du personnel.

Ces locaux doivent être conçus pour respecter les exigences de chaque cible du profil de qualité environnementale du projet.

Les locaux d'encadrement sont regroupés en pôles fonctionnels.

Les locaux d'enseignements mutualisés sont situés à proximité des locaux d'enseignements de l'école maternelle et élémentaire.

Les locaux enseignants sont facilement accessibles depuis l'administration.

Les locaux de l'administration sont accessibles depuis les espaces d'accueil de l'établissement, pour faciliter l'accueil des visiteurs. Ils doivent être séparés des locaux de vie scolaire et facilement accessible depuis les locaux destinés aux enseignants .

4.5.2 Surfaces

Pôle scolaire maternelle et élémentaire			1 778,00
--	--	--	-----------------

Intitulé des locaux	Nb locaux	Surface utile	Totale surface utile
Locaux d'enseignement mutualisés			128,00
1 bureau polyvalent-psychologique	1,00	18,00	18,00
BCD	1,00	110,00	110,00
Encadrement			73,00
Bureau de direction+archives	1,00	18,00	18,00
Reprographie / Salle de réunion des enseignants + intervention des PMI	1,00	30,00	30,00
Infirmierie-tisannerie	1,00	15,00	15,00
Sanitaires personnel/enseignants	2,00	5,00	10,00

4.5.3 Organisation détaillée

Locaux d'enseignements mutualisés
--

Bureau Polyvalent

un bureau de direction de 18 m² dimensionné pour un poste de travail comprenant meuble bureau, rangements, matériel d'impression ou communication divers et permettant de recevoir confortablement les parents et élèves.

BCD

Une bibliothèque permettant de mettre à disposition des enfants des livres et revues, offrant des espaces de lecture sur place ainsi qu'une espace d'animation commun. Elle sera composée :

- de zones de rayonnages.
- coins lecture différenciés adaptés en fonction des différents types d'ouvrage.
- D'une zone multimédia accueillant 12 postes informatiques.
- D'un espace de vidéo projection.

Pole administratif

Bureau de direction+ archives

un bureau de direction de 18 m² dimensionné pour un poste de travail comprenant meuble bureau, rangements pour les archives vivantes, matériel d'impression ou communication divers et permettant de recevoir confortablement les parents ;

Locaux des enseignants

Reprographie/Salle de réunion des enseignants+intervention des PMI

L'espace de travail et de détente destiné aux enseignants : cet espace comporte une zone travail / documentation équipée d'un à deux postes informatiques, et de rayonnages et un espace réunion avec tables et chaises permettant de regrouper de l'ordre de 10 personnes.

Un local reprographie comprenant un copieur mis en réseau, ainsi que les fournitures nécessaires à la production de documents.

Locaux du personnel

Infirmierie-Tisannerie

La tisanerie est un espace détente comportant une cuisinette permettant également la cuisson de préparations culinaires faites par les enfants ;

L'infirmierie permet le stockage des quelques matériels de premiers soins (notamment glace)

le repos d'un enfant malade ou blessé en attente d'un avis médical et/ou d'un transfert vers un centre hospitalier.

Sanitaires personnels enseignants

Sanitaires séparés hommes/femmes conformément aux exigences du code du travail.

4.6 Logistique

4.6.1 Objectifs

Ces locaux visent à :

- Offrir des espaces adaptés aux activités de maintenance et d'entretien des espaces et équipements du pôle primaire.
- L'organisation des locaux techniques doit être rationnelle et optimisée. Elle doit permettre de favoriser la collecte et le tri des déchets d'activité.

Ces locaux doivent être conçus pour respecter les exigences de chaque cible du profil de qualité environnementale du projet.

Le local matériel d'entretien est regroupé avec les autres locaux logistiques.

Ils seront situés à proximité de l'accès livraison pour faciliter la réception des matériels. Afin de mettre en commun entre demi-pension et logistique du pôle global (comprenant collège), des fonctions telles que l'aire de livraison, il est préférable que ces locaux de gros entretien soient relativement proches de la cuisine.

L'organisation des locaux techniques (mutualisés avec le collège. Voir collège) doit être rationnelle et optimisée. Elle doit permettre de favoriser la collecte et le tri des déchets d'activité.

4.6.2 Surfaces

Pôle scolaire maternelle et élémentaire			1 778,00
Intitulé des locaux	Nb locaux	Surface utile	Totale surface utile
Locaux de services			33,00
Local matériel d'entretien	1,00	10,00	10,00
Buanderie lingerie	1,00	10,00	10,00
Local linge sale	1,00	3,00	3,00
Local poubelle (tri sélectif)	1,00	10,00	10,00

4.6.3 Organisation détaillée

Les espaces prévus répondent aux considérations suivantes :

Local matériel d'entretien

Un local est prévu pour le stockage des matériels et produits éventuellement nécessaires à l'entretien des espaces intérieurs.

Buanderie lingerie

Un espace lingerie / buanderie est prévu et comporte une zone bien ventilée pour le lave-linge et le sèche-linge, une zone pour le repassage du linge, une zone de rangement du linge propre.

Local Linge sale

Un Local pour le stockage du linge sale.

Local poubelle

Les déchets feront l'objet d'un tri sélectif. Un local déchet distinct de la cuisine et du logement est dimensionné pour accueillir plusieurs containers nécessaires à ce tri.

Locaux techniques

les locaux techniques seront fonctions des choix de conception. Leur dimensionnement relève du maître d'œuvre. Ils seront mutualisés avec le collège.(Voir fonctionnement détaillé collège).

4.7 Espaces extérieurs

4.7.1 Objectifs

Les espaces extérieurs du groupe scolaire devront être attrayants et sécurisants.

L'organisation entre espaces extérieurs et espaces bâtis permettra de clairement identifier le fonctionnement du collège, notamment par le traitement de son interface avec le domaine public (parvis, entrée, accès, limites...)

Ils répondront aux objectifs suivants :

- Identifier clairement l'entrée principale et les accès secondaires,
- Créer une liaison, simple (dont accessibilité aux handicapés) et protégée entre l'établissement et le gymnase existant de la commune,
- Rendre l'ensemble de l'établissement accessible aux personnes à mobilité réduite,
- Concevoir des circulations extérieures et liaison entre bâtiments, facilitant la gestion des flux,

- Dissocier les flux véhicules et piétons pour les sécuriser (dont PMR).
- Offrir un espace de récréation de qualité en s'appuyant sur les atouts paysager du site. La cour sera organisée en un seul espace, sans recoin afin d'en faciliter la surveillance.
- Le projet comprendra un préau. Il sera positionné et conçu de manière à protéger les élèves des intempéries (vents dominants).
- Chacun des logements disposera d'un espace extérieur privatif qui lui sera contigu.

Ces espaces extérieurs doivent être aménagés pour respecter les exigences de chaque cible du profil de qualité environnementale du projet.

4.7.2 Organisation détaillée

Les accès de l'école primaire

Ces espaces concernent essentiellement les espaces extérieurs d'accès des parents et enfants au groupe scolaire et sont définis de manière à offrir des conditions de sécurité et de "confort" satisfaisantes.

- Un parvis : nécessaire à la lisibilité de l'école mais surtout à l'attente des parents et des enfants, il doit être particulièrement sécurisé, hors de tout flux véhicules. Sa dimension dépendra de la configuration des lieux mais devra être adapté à cet usage. Une partie de ce parvis offrira un abri couvert qui pourra être en prolongement de l'abri cycles
- Un abri cycles : de manière à privilégier les déplacements doux pour cet équipement de quartier : cet espace couvert permet le rangement des vélos parents le temps de la dépose des enfants et des cycles des enfants pendant le temps de leur présence dans l'établissement. Cet espace a été dimensionné pour abriter de l'ordre d'une quinzaine de vélos.
- Une dépose minute : permettant aux parents de déposer ou récupérer rapidement les enfants les plus grands. Cette aire devra également être parfaitement sécurisée par rapport aux flux routiers.

Les stationnements de l'école primaire

Les stationnements de l'école primaire doivent garantir la sécurité des élèves. Le stationnement du personnel doit être à proximité immédiate de l'établissement.

Les stationnements bus doivent être situés à proximité de l'entrée des établissements pour garantir la sécurité des élèves et limiter les déplacements trop importants des plus jeunes élèves.

Le stationnement bus est dimensionné pour 4 bus.

Le stationnement personnel est dimensionné pour 30 personnes.

Le garage véhicule de service est un local couvert et fermé pour stationner le véhicule utilitaire de l'établissement. Il est équipé d'un point d'eau et situé à proximité de l'atelier factotum et des espaces de stockage de la logistique.

Les espaces de récréation maternelles

Ces espaces sont distincts entre maternelles et élémentaires de manière à prendre en compte les différences d'âge et de mode de fonctionnement. Cette distinction permet un aménagement différencié adapté à chaque tranche d'âge.

La cour de récréation devra être facilement accessible depuis le parvis, le hall d'accueil et les locaux d'enseignement.

Il convient que cet espace reçoive un traitement agréable, en évitant « le tout minéral » et qu'il ne comporte pas d'éléments dangereux pour les élèves.

Les déclivités, si elles existent, permettront le passage des personnes à mobilité réduite.

L'ensemble de l'espace doit être dégagé et permettre une visualisation générale pour faciliter la surveillance.

Les concepteurs prévoient les équipements fixes habituels (bancs, poubelles, candélabres, jeux extérieurs...).

L'entretien de la cour aisé.

Surface : 800 m²

Le préau sera le prolongement « naturel » du hall sur la cour de récréation et sera situé à proximité immédiate de la restauration pour abriter les élèves qui souhaitent accéder au réfectoire. Le préau est dimensionné pour la totalité des élèves ;

Ce préau et les éventuels passages couverts associés doivent permettre aux élèves de cheminer à couvert pour accéder aux différents bâtiments et notamment pour passer des locaux d'enseignement à la restauration.

Un local de stockage des jeux extérieurs est associé à la cour des maternelles.

Surface : 150 m²

Les espaces de récréation élémentaire

Ces espaces sont distincts entre maternelles et élémentaires de manière à prendre en compte les différences d'âge et de mode de fonctionnement. Cette distinction permet un aménagement différencié adapté à chaque tranche d'âge.

La cour de récréation devra être facilement accessible depuis le parvis, le hall d'accueil et les locaux d'enseignement.

Il convient que cet espace reçoive un traitement agréable, en évitant « le tout minéral » et qu'il ne comporte pas d'éléments dangereux pour les élèves.

Les déclivités, si elles existent, permettront le passage des personnes à mobilité réduite.

L'ensemble de l'espace doit être dégagé et permettre une visualisation générale pour faciliter la surveillance.

Les concepteurs prévoiront les équipements fixes habituels (bancs, poubelles, candélabres, jeux extérieurs...).

L'entretien de la cour aisé.

Surface : 1000 m²

Le préau sera le prolongement « naturel » du hall sur la cour de récréation et sera situé à proximité immédiate de la restauration pour abriter les élèves qui souhaitent accéder au réfectoire.

Ce préau et les éventuels passages couverts associés doivent permettre aux élèves de cheminer à couvert pour accéder aux différents bâtiments et notamment pour passer des locaux d'enseignement à la restauration.

Surface : 176 m²

Les espaces verts communs

Ces espaces devront conserver en tout temps leurs caractéristiques initiales et leur entretien sera aisé.

Dépôt déchets

Un dépôt déchets permettant le tri sélectif sera créé. Il sera positionné de manière à faciliter l'évacuation des déchets provenant des différents bâtiments du site avant leur évacuation via l'abri à conteneurs.

5 Programme du Gymnase

5.1 Organisation générale

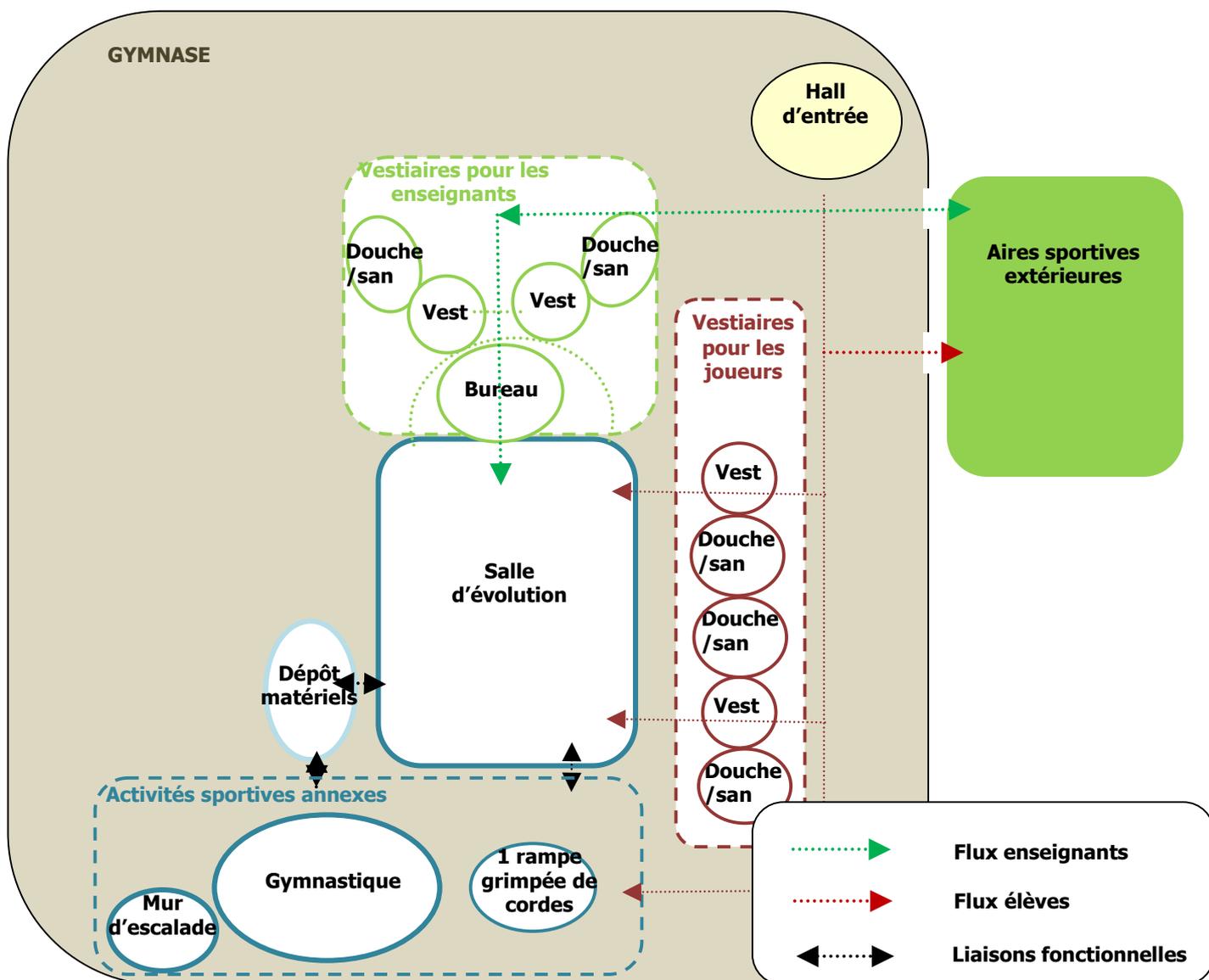
Le gymnase est destiné à l'activité sportive du collège. La création de cette salle doit être pensée comme un équipement contribuant à un aménagement qualitatif du quartier.

L'objectif défini pour cette pratique éducative est celui d'une satisfaction des besoins existants soit 52 heures hebdomadaire d'enseignement sportif.

Il s'agit avant tout d'offrir aux utilisateurs de bonnes conditions de pratique et d'entraînement, dans un cadre fonctionnel par la création de :

- terrains de dimensions adaptées aux entraînements sportifs au regard des usages envisagés, (volley ball, basket ball, hand ball, tennis, badminton)
- d'aires sportives extérieures correspondant à : 3 couloirs de course de 80m, 1 plateau végétalisé, 1 sautoir, 1 aire de lancer de poids. aires sportives végétalisées.
- de vestiaires/sanitaires d'une capacité suffisante, présentant des conditions d'hygiène et de confort satisfaisantes,
- d'espaces de stockage permettant une utilisation rationnelle des locaux, compte tenu des multiples activités sportives envisagées.

5.1.1 Schéma fonctionnel



5.1.2 Surface

Gymnase			1 161,00
----------------	--	--	-----------------

Intitulé des locaux	Nb locaux	Surface utile	Totale surface utile
Gymnase			1 161,00
Espace d'évolution			968,00
Salle d'évolution	1,00	968,00	968,00
Locaux associés			193,00
Bureau - Douches - sanitaires - vestiaires enseignants EPS	1,00	20,00	20,00
Vestiaires élèves Garçons	1,00	20,00	20,00
Douches Garçons	1,00	4,00	4,00
Sanitaires Garçon et PMR	1,00	5,00	5,00
Vestiaires élèves Filles	1,00	20,00	20,00
Douches Filles	1,00	4,00	4,00
Sanitaires Filles et PMR	1,00	5,00	5,00
Dépôt matériel	2,00	50,00	100,00
Hall d'entrée	1,00	15,00	15,00

5.2 Organisation détaillée

Salle d'évolution

La salle d'évolution est l'espace de pratique des sports en salle. Elle est polyvalente et permet entre autres, les pratiques du hand ball, du volley ball, du tennis, du badminton ainsi que du tennis de table. Ses dimensions, sa forme et son volume seront adaptés en conséquence. Les tracés de terrains de badminton et volley ball se situeront dans la longueur des terrains de handball de sorte à pouvoir inscrire 3 terrains.

Ses revêtements et sa configuration concourront à atteindre les exigences acoustiques et de durabilité demandées dans les fiches par local.

Elle sera éclairée en 1er jour avec vue ou non sur l'extérieur.

Bureau

Le bureau peut être éclairé naturellement et devra avoir une vue directe sur la salle d'évolution et éventuellement sur l'entrée.

La zone bureau permet aux enseignants de stocker de la documentation et du petit matériel sur lequel ils exercent un contrôle permanent.

Douches-sanitaires-vestiaires enseignants EPS

Les douche et sanitaire des enseignants EPS donnent sur le vestiaire enseignant. Un espace dans la douche leur permet de se déshabiller et de poser leurs vêtements le temps de leur douche. Ces espaces sont réservés à l'usage exclusif des enseignants.

La zone vestiaire comprend un espace de déshabillage et une zone comprenant un casier de type piscine pour chaque enseignant.

Vestiaires élèves garçons

Les vestiaires élèves sont séparés en bloc filles et bloc garçons.

Les vestiaires comprennent des bancs et des patères de vestiaires. Ces vestiaires disposent d'un accès direct vers la salle d'évolution.

Douches garçons

2 cabines de douches dont 1 accessible aux PMR et un bac à 3 robinets.

Sanitaires garçons et PMR

Les sanitaires élèves (garçons PMR et filles PMR) sont situés à proximité des vestiaires et du plateau sportif. Leur utilisation se fera sous la surveillance de l'enseignant.

Vestiaires élèves filles

Les vestiaires élèves sont séparés en bloc filles et bloc garçons.

Les vestiaires comprennent des bancs et des patères de vestiaires. Ces vestiaires disposent d'un accès direct vers la salle d'évolution.

Douches Filles

Composées de 2 cabines de douches dont 1 accessible aux PMR et un bac à 3 robinets.

Sanitaires Filles et PMR

Les sanitaires élèves (garçons PMR et filles PMR) sont situés à proximité des vestiaires et du plateau sportif. Leur utilisation se fera sous la surveillance de l'enseignant.

Dépôt matériel

De manière à permettre la polyvalence de la salle d'évolution, deux espaces de stockage des matériels sportifs de 50 m² leurs a été associé. Le dépôt du matériel permet le stockage du matériel sportif : ballons (30 par discipline), haies, filets, tapis de sol, agrès...

Ce dépôt est directement accessible depuis la salle d'évolution et depuis les espaces extérieurs sportifs.

Cet espace devra offrir de larges communications avec la salle afin d'éviter tous besoins de manipulation des matériels à l'intérieur du local. La surface programmée correspond ainsi aux seules emprises nécessaires au stockage des matériels et n'intègre pas de surfaces de dégagements.

Ces locaux ont été dimensionnés sur la base des hypothèses suivantes :

- Alvéoles agrès gymnastique : 35m².
- Alvéoles 12 tables de ping pong: 15m².
- Alvéoles sports-Co(panier ballon):40m², volleyball stockage des poteaux prévoir des chariots(2m² pour 6 poteaux).
- Accroches murales pour les filets.

Local technique

Les locaux techniques seront fonctions des choix de conception. Leur dimensionnement relève du maître d'œuvre. Ils seront mutualisés avec le collège.

Hall d'entrée

Un hall d'entrée donne accès directement aux vestiaires garçons et filles, et à la salle d'évolution.

Terrain végétalisé

Un espaces extérieur sera crée pour la pratique du rugby et du football. Ses dimensions, sa forme et son volume seront adaptés en conséquence. Il sera végétalisé et facilement accessible du gymnase. Une liaison directe est a créer entre le dépôt matériel et cet espace.

Dépôt déchets

Un dépôt déchets permettant le tri sélectif sera créé. Il sera positionné de manière à faciliter l'évacuation des déchets provenant des différents bâtiments du site avant leur évacuation via l'abri à conteneurs.

6 Restauration

6.1 Organisation générale

Les espaces de préparation des repas respectent les règles d'hygiène en vigueur, notamment le principe de la marche en avant.

La restauration est implantée à l'écart des locaux d'enseignement et d'administration afin de limiter les nuisances sonores sur les locaux de travail. Un espace d'attente extérieur couvert (tout ou partie du préau du collège) permet aux élèves d'attendre à l'abri avant leur entrée dans le réfectoire.

Elle dispose d'accès indépendants pour les livraisons.

Les agents, les professeurs, les élèves maternelles, les élèves élémentaires, et les élèves collège disposent de réfectoires distincts. Un mobilier type claustra sépare les différentes salles à manger.

Les accès aux différentes salles à manger sont eux aussi indépendant.

6.1.1 Les Circuits

➤ Les circuits internes à la production

Ils sont basés sur le principe de la marche en avant et des circuits courts avec le minimum de circulation.

Les matières premières sont stockées à proximité de leur lieu de traitement. La légumerie est localisée à l'interface entre la zone de réception et les zones de préparation et de cuisson.

Circuit Matières Premières : Entrée principale, depuis l'aire de livraison, donnant accès aux différents stockages par un couloir sous température dirigée (12°C).

Circuit personnel : Circuit indépendant permettant au personnel de se changer avant de pénétrer dans les zones de préparation et de distribution.

Circuit "déchets" :

- Les déchets provenant du décartonnage, de la zone légumerie déconditionnement, de la laverie : à positionner en liaison directe avec le local "déchets" sous température dirigée à 10°C.
- Les autres déchets provenant des zones de préparation sont conditionnés en sacs poubelles étanches et acheminés au local déchet via la laverie.

➤ Circuits "convives"

Les flux d'entrée et de sortie doivent être clairement distincts et adaptés à la fréquentation attendue.

En amont des flux, des lavabos sont mis à disposition pour le lavage des mains des convives (lavabos prévus au niveau de l'accès des élèves vers la salle à manger).

6.1.2 Les espaces de restauration ont été programmés sur les bases suivantes :

Il est prévu des espaces spécifiques d'accès aux salles de restaurant (hall, lavabos, sanitaires...) : de manière à respecter les rythmes des différentes classes d'âge, ces espaces seront communs avec ceux de l'école. Le lien vers la restauration devra donc être pensé en conséquence ;

Pour les salles de restaurant : trois espaces distincts ont été prévu de manière à prendre en compte les différents publics :

- une salle pour les plus jeunes élèves, maternelle, servis à table : cette salle est destinée aux enfants de petite et moyenne section de maternelle. 80% des 150 enfants de ces niveaux ont été pris en compte, soit 120 enfants. La salle est dimensionnée pour 1 service à table sur la base d'un ratio de 2 m² par rationnaire
- une salle pour les autres élèves avec service par self élémentaire : cette salle concerne 85 % des élèves des 9 autres classes, soit 190 élèves. Elle a été dimensionnée sur la base de deux services et de 1,25 m² par place.
- une salle pour les autres élèves avec service par self collège: cette salle concerne 170 élèves. Elle a été dimensionnée sur la base de 2 services compte tenu des rotations envisageables et de 1,25 m² par place.

- une salle pour les personnels administratifs et professeurs, dimensionnée pour 30 personnes, sur la base d'un ratio de 1,5 m² par personne ; et 1,5 service.
- une salle pour les agent, dimensionnée pour 10 personnes, sur la base d'un ratio de 1,5 m² par personne et 1service.

Les espaces de préparation des repas devront respecter les règles d'hygiène en vigueur, notamment le principe de la marche en avant. Ces espaces correspondent aux hypothèses suivantes :

- La production se fera sur site.

Sont associés à ces locaux directement liés à l'approvisionnement et au service des repas des locaux connexes liés :

- au traitement de la vaisselle : réserve, laverie
- A l'entretien des locaux : local ménage
- A la gestion de déchets produits sur site: local déchets;
- A la vie du personnel : vestiaires, sanitaires séparés hommes / femmes, conformément au code du travail. Ces vestiaires sont également spécifiquement affectés aux personnels de cuisine.

6.1.3 Objectifs

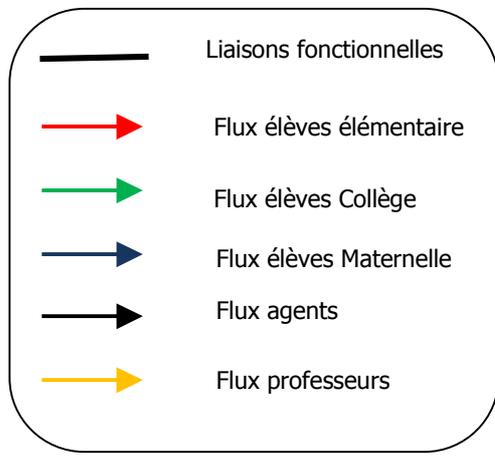
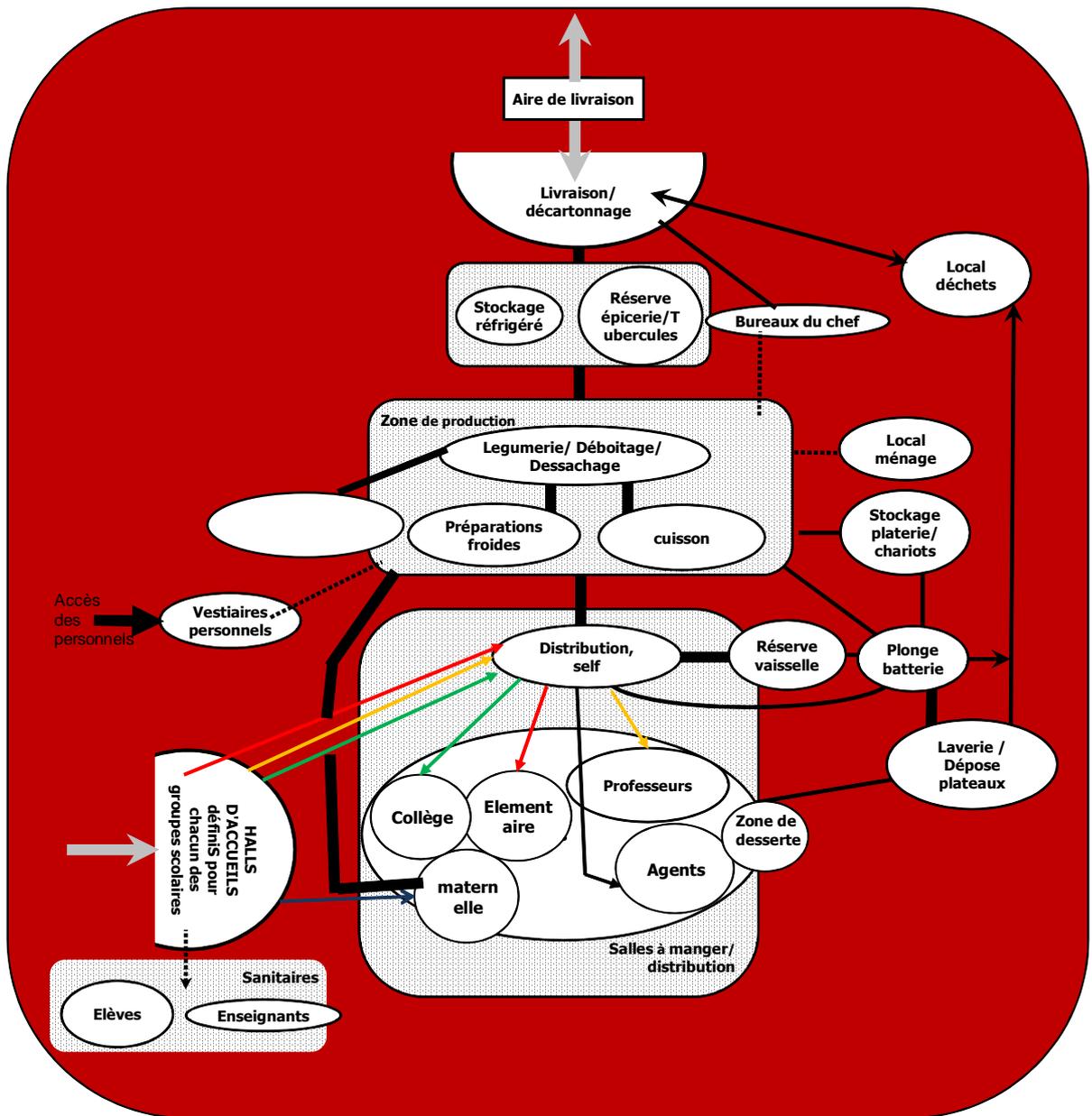
Offrir un service de restauration sur place à l'ensemble du pôle scolaire : élèves, enseignants et agents. Les repas sont préparés sur place.

Ces locaux doivent être conçus pour respecter les exigences de chaque cible du profil de qualité environnementale du projet.

6.1.4 Surfaces

Restauration			865,00
Intitulé des locaux	Nb locaux	Surface utile	Totale surface utile
Arrivée des denrées alimentaires			97,00
Aire de livraison		pm	
Réception Marchandises avec décartonnage	1,00	15,00	15,00
Réserve Epicerie	1,00	15,00	15,00
Tubercules	1,00	5,00	5,00
Chambre froide négative	1,00	15,00	15,00
Chambre froide positive	1,00	15,00	15,00
Réserve vaisselle		pm	
Local ménage	1,00	5,00	5,00
Local déchets	1,00	15,00	15,00
Bureau du chef	1,00	12,00	12,00
Préparation des denrées			172,00
Légumerie	1,00	15,00	15,00
Préparations chaudes	1,00	15,00	15,00
Préparation froides	1,00	8,00	8,00
Préparations pâtisseries	1,00	5,00	5,00
Cuisson	1,00	40,00	40,00
Laverie	1,00	50,00	50,00
Plonge batterie	1,00	12,00	12,00
Zone de distribution (self)	1,00	27,00	27,00
Consommation des denrées + sanitaires			581,00
<u>Salle à manger</u>			
Salle à manger maternelle	1,00	170,00	170,00
Salle à manger élémentaire	1,00	120,00	120,00
Salle à manger collège	1,00	100,00	100,00
Salle de restauration professeurs/maternelle, primaire et collège	1,00	30,00	30,00
Salle à manger des agents	1,00	15,00	15,00
Désserte plateau	1,00	15,00	15,00
<u>Sanitaires élèves maternelle</u>			
Filles	1,00	16,00	16,00
PMR filles			
Garçons	1,00	16,00	16,00
PMR garçons			
<u>Sanitaires élèves primaire</u>			
Filles	1,00	12,50	12,50
PMR filles			
Garçons	1,00	12,50	12,50
PMR garçons			
<u>Sanitaires élèves collège</u>			
Filles	1,00	10,00	10,00
PMR filles			
Garçons	1,00	10,00	10,00
PMR garçons			
<u>Sanitaires personnel</u>			
Vestiaires/Sanitaires/Douches F	1,00	12,00	12,00
Vestiaires/Sanitaires/Douches H	1,00	12,00	12,00
Local stockage réserves	3,00	10,00	30,00
Dépôt déchets			15,00

6.1.5 Schéma d'organisation



6.2 Organisation détaillée

Arrivée des denrées alimentaires

➤ La réception des marchandises avec décartonnage

Zone d'interface entre l'aire de livraison et les réserves, elle permet de réceptionner, à l'abri des intempéries, les produits et denrées de la demi-pension.

C'est dans cette zone que les produits sont débarrassés de leur emballage primaire et pesés.

➤ La réserve « épicerie »

Ce local sert à entreposer les liquides et les produits alimentaires conditionnés qui ne relèvent ni des produits frais, ni de la réfrigération. Le taux d'hygrométrie du local doit être réduit.

➤ Tubercules

Il s'agit d'une réserve où certains produits frais ou non peuvent être stockés pendant plusieurs semaines (ex : pommes de terre, carottes).

➤ Stockage réfrigéré

Une chambre froide négative et une chambre froide positive permettent de stocker les aliments qui doivent être conservés à des températures spécifiques.

La chambre froide négative est un espace de stockage en froid négatif ($\leq 18^{\circ}\text{C}$) pour les surgelés.

La chambre froide positive est l'espace de stockage des produits frais dont le temps de stockage est limité à quelques jours. Il est prévu 4 zones indépendantes de stockage en froid positif pour :

- les légumes et fruits,
- les BOF (beurre-œufs-fromage) et lait,
- les viandes,
- les poissons.

➤ Local déchets

Ce local doit être implanté à l'interface de la zone de décartonnage, de la laverie et de l'aire de livraison.

C'est un local aveugle, bien ventilé, facile d'entretien et muni d'un point d'eau et d'une évacuation. En toute saison la température doit être inférieure à 10°C . Cette température doit être obtenue, en priorité, par des moyens passifs (forte inertie des parois notamment)

➤ Le bureau du chef

C'est un bureau occupé temporairement par le chef pour la préparation des menus et les commandes. Il faut pouvoir le relier au réseau de gestion informatisé de l'intendance.

Préparation des denrées

➤ La légumerie

Les agents y opèrent les différentes tâches de déballage et de décontamination des différents produits et matières premières. Ils y préparent également les légumes et fruits.

Outre les plans de travail, ce local est équipé de bacs alimentés en eau chaude et froide, de matériel tel qu'éplucheuse, essoreuse, etc.

➤ Les préparations chaudes

On y distingue deux zones de cuisson :

- La zone de cuisson des viandes et légumes, qui se répartit en quatre groupes de matériels :
 - Sauteuses, marmites, feux vifs
 - Four de cuisson mixte (air pulsé + vapeur)

- Cuisson vapeur
- Appareils multifonctions

- La zone de cuisson des frites et grillades, cette zone peut être éventuellement dans l'enceinte de distribution.

Le bloc de cuisson disposera d'un stockage de maintien en température, en sas avec la distribution.

➤ **Les préparations froides**

Après le prétraitement subi dans la légumerie, les matières premières sont travaillées pour confectionner les entrées froides et les desserts.

Il faut prévoir l'aménagement d'une zone pâtisserie dotée d'un marbre et d'un laminoir.

Afin de ne pas fragiliser davantage les produits, la température du local doit être régulée à 14°C.

Une fois préparés, les aliments sont soit acheminés directement sur la ligne de self, soit transférés pour cuisson dans la zone de cuisson.

La cuisson

C'est le cœur de la cuisine regroupant l'ensemble des appareils de cuisson.

Elle est en communication directe avec la zone de distribution (lignes de self).

Laverie et réserve vaisselle

La **laverie** abrite une chaîne de lavage de la vaisselle utilisée par les rationnaires.

Cette chaîne doit respecter un process en long et permettre le tri sélectif des déchets.

Le traitement d'air (température et hygrométrie) de ce local doit être particulièrement soigné.

La **réserve vaisselle** reçoit la vaisselle de table et les petits ustensiles de cuisine.

Elle sera située en aval de la laverie et en amont de la chaîne de distribution.

La plonge batterie

Ce local est scindé en deux zones. Il sert à laver et à stocker tous les plats et les gros ustensiles nécessaires à la préparation des repas.

Il est équipé d'une part d'un évier double bac profond avec paillasse et d'autre part de rayonnages pour ranger le matériel de cuisson.

La zone de distribution

La distribution correspond aux lignes de self (unique) par laquelle passent tous les convives de la communauté scolaire (élèves élémentaire, élèves collège, professeurs, agents, invités).

Sa disposition doit permettre de servir les rationnaires en flux ininterrompu.

En début de ligne, il faut prévoir une caisse disposant d'une connexion avec le réseau de gestion informatisée de l'intendance.

Elle est équipée de meubles conformes à la réglementation permettant de présenter les entrées froides et chaudes, le plat de résistance et les fromages et desserts.

Consommation des denrées et sanitaires

La salle à manger des élèves

C'est un espace agréable et spacieux qui est recoupé en :

- Salle à manger élève maternelle
- Salle à manger élève élémentaire
- Salle à manger élève collège
- Salle a manger professeurs et personnels administratifs
- Salle a manger agents

Le traitement acoustique de cet espace sera particulièrement soigné de façon à limiter la propagation du bruit.

L'aménagement du local et la vue sur l'extérieur favoriseront la détente.

Il faut éviter une disposition trop rectiligne et trop stricte des tables.

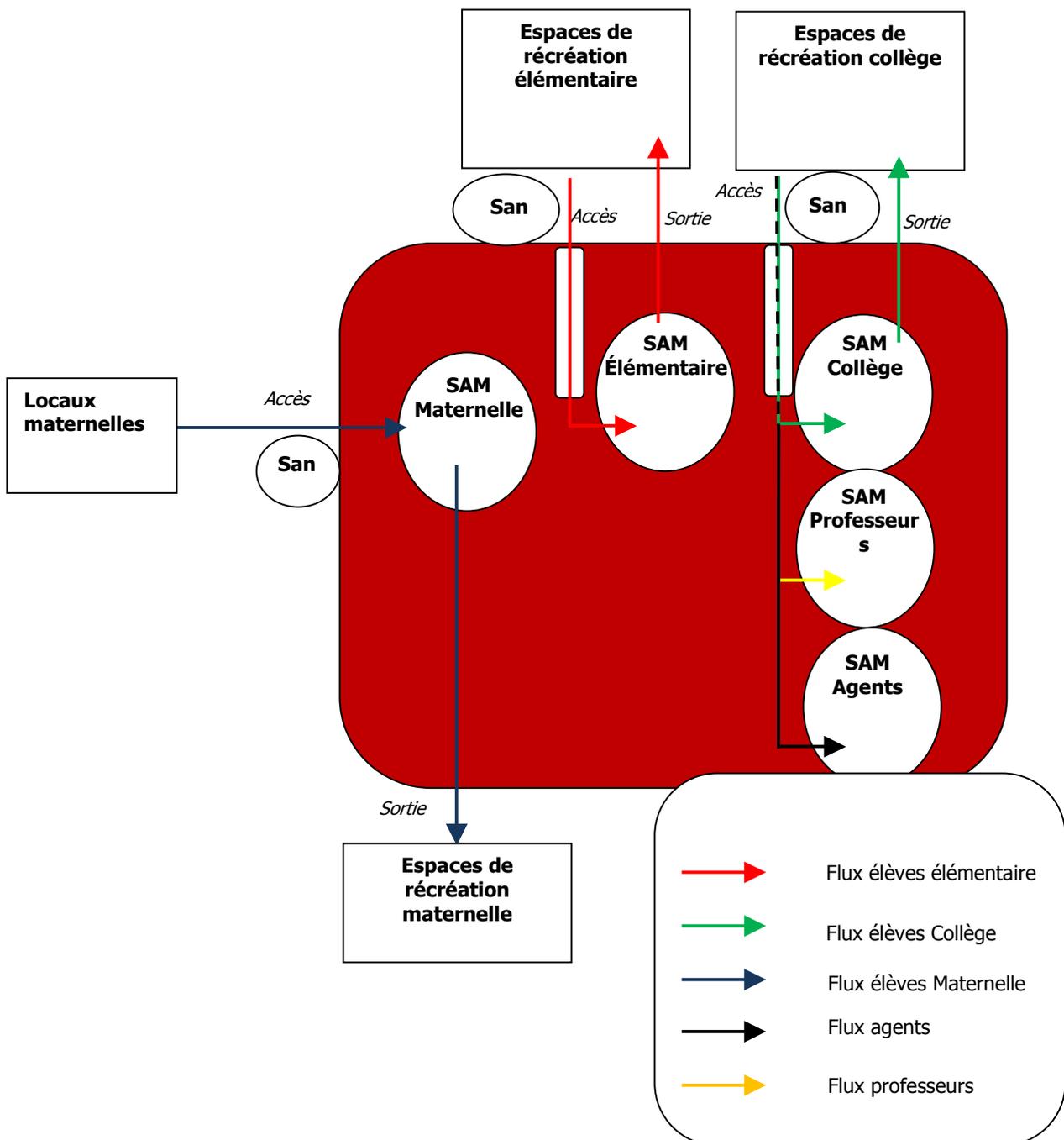
Les tables accueilleront au maximum 6 convives.

Par ailleurs il faut prévoir minimum 5 fontaines d'eau.

La zone de desserte

Elle est commune à tous les utilisateurs du self et positionnée à proximité de la sortie. Les croisements de flux doivent absolument être évités.

En fin de repas chacun dépose son plateau dans un guichet à alvéoles communiquant avec la laverie.



Les sanitaires

Ils sont réservés aux convives.

Les élèves maternelles et élémentaires disposent par catégorie, par sexe, de 2 cabines WC +1PMR et d'un lavabo accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les élèves du collège disposent par catégorie, par sexe, de 1 cabine WC +1PMR et d'un lavabo accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour les élèves, le nombre des sanitaires situés à l'intérieur de la demi-pension peut être optimisé si les sanitaires principaux accessibles depuis la cour de récréation sont situés à proximité immédiate de la restauration.

Il sera toutefois prévu, à minima, en amont des flux, des lavabos pour le lavage des mains des convives (lavabos prévus au niveau de l'accès des élèves vers la salle à manger)

Vestiaires

Ces locaux seront spécifiques au personnel de cuisine. Seront prévus 1 bloc Hommes et 1 bloc Femmes.

Ils doivent être facilement accessibles depuis l'extérieur.

Ils accueillent environ 10 femmes et 5 hommes: et comprennent de sanitaires-douches-lavabos ainsi que des armoires individuelles de type code du travail.

La zone de production est accessible depuis les vestiaires via un sas. Ce sas comprend un lavabo équipé d'un robinet à commande non manuelle. Sont mis à disposition : du produit désinfectant et des essuie-mains à usage unique.

Laverie/ lingerie

Elle est destinée au lavage, au repassage et au rangement du linge nécessaire à l'établissement et plus particulièrement à la cuisine.

Le traitement du linge nécessite de prévoir :

- Placard pour le linge propre,
- 1 placard pour le stockage des tenues de travail,
- Stockage indépendant pour le linge sale (réfrigéré à 10°C),
- Une zone ou petit local aveugle mais très bien ventilé pour le lave-linge et le sèche-linge

Le local dispose des branchements (électricité / plomberie) nécessaires aux matériels et équipements utilisés pour le traitement du linge.

Local ménage et local produits d'entretien

Dans ces locaux sont stockés essentiellement les matériels de ménage et les produits d'entretien utilisés en restauration.

Le local ménage est équipé d'un point d'eau et d'un vidoir.

7 Fiches descriptives techniques des locaux - Collège

7.1 Locaux d'enseignement

7.1.1 Salles de classes courantes

Destination et descriptif

Salles banalisées d'enseignement général dont 2 plus spécifiquement traitées pour l'enseignement des langues

Dispositions d'usage :			
Surface :	50 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :	30 élèves maxi	Orientation :	/
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	2 sur circulation (+1 sur dépôt)
Hauteur sous plafond :	/	Gabarit d'accès :	0,90 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture brillante ou toile de verre	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Sol mince résistant, plastique ou assimilé	UPEC :	U4 P3 E2 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse Consommation	Renouvellement d'air :	15 m3/h/personne (selon réglementation)
Niveau éclairement :	450 lux 600 lux sur tableau	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	2 zones	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995 Traitement spécifique des salles de langues
Occultation :	Oui	Temps de réverbération :	< 1 seconde
Protection solaire :	Oui, si nécessaire	Protection anti-intrusion :	Serrure + Protection vitrage en RDC
Température :	19°C	Contrôle d'accès :	/
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastré Dispositions particulières pour salles de langues	Prises électriques :	5 PC 220V 10/16 A dont 3 à proximité du tableau et 1 en fond de salle
Alimentation eau EF/EC :	/	Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :	/	Prises info/vidéo/autres :	2 RJ45 (à proximité du tableau et en fond de salle) 1 prise TV Dispositions particulières pour salles de langues

Equipements immobiliers au titre du projet :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- 1 tableau triptyque blanc, en position fermée (mât de projection), et vert en position ouverte (avec réglette porte carte et éclairage spécifique)- Cimaises sur les murs- 1 support TV- 1 panneau d'affichage |
|---|

Equipement mobiliers dus au titre du projet :
--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- 1 bureau pour le professeur + estrade- Tables et chaises élèves- 1 armoire de rangement fermant à clé |
|---|

Equipement mobiliers hors projet :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Sans objet |
|--|

7.1.2 Salles scientifiques

Destination et descriptif

Salles de cours et de travaux pratiques des sciences physiques et sciences naturelles.

Chacune des salles pourra offrir une organisation différente (salle TP de type « frontal », « modulable » ou à blocs)

Dispositions d'usage :			
Surface :	Salle physiques et chimie : 65 m ² Salle SVT : 80 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :	30 élèves maxi	Orientation :	/
Charge admissible :	350 kg/m ²	Nombre d'accès :	3 sur circulation et réserve
Hauteur sous plafond :	/	Gabarit d'accès :	0,90 m et 1,20m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture + faïence 1,60m du sol (lessivable)	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Sol grès cérame + plinthes à gorge (résistantes aux agents chimiques)	UPEC :	U4 P3 E3 C3
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse Consommation	Renouvellement d'air :	18 m3/h/personne (selon réglementation)
Niveau éclairement :	450 lux 600 lux sur tableau	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	3 zones	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :	Oui, permettant de faire le noir total ; résistant à des manipulations fréquentes	Temps de réverbération :	< 1 seconde
Protection solaire :	Oui, si nécessaire	Protection anti-intrusion :	Serrure + Protection vitrage en RDC
Température :	19°C	Contrôle d'accès :	/

Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastré et sur les paillasse Armoire électrique avec bouton d'arrêt d'urgence et protections adaptées aux différents circuits. Chaque poste de travail doit pouvoir être alimenté de façon indépendante.	Prises électriques :	4 PC 220 V 10/16A dont 3 à proximité du tableau et 1 en fond de salle 3 PC/paillasse prof et paillasse démo 2 PC/paillasse élèves (munies de détrompeurs) 1 alimentation 6V, 12V et 24V/paillasse prof 2 alimentations 6V, 12V et 24V/paillasse élèves
Alimentation eau EF/EC :	EF / paillasse Rince-œil commande au pied Robinet d'isolement pour chaque point d'eau (sécurité eau).	Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :	Oui + siphon de sol	Prises info/vidéo/autres :	1 RJ45 (à proximité du tableau) 1 RJ45/paillasse 1 prise TV
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1 tableau triptyque blanc, en position fermée (mât de projection), et vert en position ouverte (avec réglette porte carte et éclairage spécifique) - Cimaises sur les murs - Patères - 1 support TV - 2 panneaux d'affichage 			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Paillasse pour le professeur de 3,00 x 0,75 m environ (sur une estrade) - 15 tables paillasse (1,65 x 0,60 m environ) soit 2 élèves/table - 32 chaises hautes (pas de tabourets) - 1 paillasse le long d'un des murs pour la salle de physique et 1 paillasse de démonstration et d'exposition des élevages et des cultures sous les fenêtres pour la salle de SVT - 1 bec électrique 600W à 800W par paillasse prof - Armoires de rangement fermant à clé - 2 chariots roulants 			
Equipement mobiliers hors projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Matériel audiovisuel - Matériel informatique 			

7.1.3 Réserve science physiques et chimie et SVT

Destination et descriptif

Salle de préparation des cours du pôle scientifique réservée au personnel enseignant et au personnel technique (située à coté des salles scientifiques)

Dispositions d'usage :			
Surface :	25 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :	2 à 3 personnes	Orientation :	/
Charge admissible :	400 kg/m ²	Nombre d'accès :	3 (sur salle TP et circulation)
Hauteur sous plafond :	/	Gabarit d'accès :	0,90 m et 1,20m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture + faïence 1,60m du sol (lessivable)	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Sol grès cérame + plinthes à gorge (résistantes aux agents chimiques)	UPEC :	U4 P4 E3 C3
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	1 vol/h (selon réglementation)
Niveau éclairement :	500 lux	Extraction /rejet :	1 hotte aspirante sur une paillasse
Commande :	Simple	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :	/	Temps de réverbération :	< 1 seconde
Protection solaire :	Oui	Protection anti-intrusion :	Serrure + Protection vitrage en RDC+ alarme
Température :	19°C	Contrôle d'accès :	/
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastré et sur les paillasses	Prises électriques :	5 PC 220 V 10/16A 3 PC/paillasse
Alimentation eau EF/EC :	EF / paillasse	Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :	Oui + siphon de sol	Prises info/vidéo/autres :	1 RJ45
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Sans objet			

Equipement mobiliers dus au titre du projet :
--

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- 2 paillasses : 1 sous les fenêtres, une à l'écart de la lumière du jour, avec rangements en partie basse, et bac évier à 2 compartiments- Patères ou placards pour produits stockés- Chaises et tabourets hauts- 1 plan de travail- 1 bec électrique 600W à 800W par paillasse |
|--|

Equipement mobiliers hors projet :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Sans objet |
|--|

7.1.4 Salle technologie

Destination et descriptif

Salle de classe d'enseignement technologique organisées en 3 zones : information/études/production.

Dispositions d'usage :			
Surface :	90 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :	30 élèves maximum	Orientation :	/
Charge admissible :	400 kg/m ²	Nombre d'accès :	2 dont 1 sur circulation
Hauteur sous plafond :	2,70 m indicatif	Gabarit d'accès :	1,20m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture brillante + faïence 1,20m du sol	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visible
Revêtements sols :	Sol antidérapant, étanche à l'eau et résistant aux agents chimiques (type grès cérame)	UPEC :	U4 P4 E3 C3
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	18 m ³ /h/personne (selon réglementation)
Niveau éclairement :	450 lux 600 lux sur tableau	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	Simple, 2 zones	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :	/	Temps de réverbération :	< 1 seconde
Protection solaire :	Oui, si nécessaire	Protection anti-intrusion :	Serrure + Protection vitrage en RDC + alarme
Température :	19°C	Contrôle d'accès :	/
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Goulotte périphérique	Prises électriques :	20 PC 220V 10/16 A dont 3 PC à proximité du tableau
Alimentation eau EF/EC :	EF / ECS	Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :	Oui siphon de sol panier	Prises info/vidéo/autres :	15 RJ45 1 prise TV
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Cimaises sur les murs et de part et d'autre du tableau - Support TV - 1 tableau blanc 4 x 2 m (mât de projection) - 1 bac évier 			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Armoire de rangement fermant à clé + étagères (15 m²) - 6 tables de travail (1 x 2,50 m) + tables et chaises élèves (classiques) + 1 bureau professeur 			
Equipement mobiliers hors projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Postes informatiques 			

7.1.5 Réserve technologie

Destination et descriptif

Salle réservée aux enseignants de la technologie pour la préparation des cours.

Dispositions d'usage :			
Surface :	25 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :	2 à 3 personnes	Orientation :	/
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	1
Hauteur sous plafond :	2,70 m	Gabarit d'accès :	0,90m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture brillante ou toile de verre	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Sol résistant de type grès cérame	UPEC :	U4 P3 E2 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	15 m ³ /h/personne (selon réglementation)
Niveau éclairement :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	Simple	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :	/	Temps de réverbération :	
Protection solaire :	Oui	Protection anti- intrusion :	Serrure + Protection vitrage en RDC
Température :	19°C	Contrôle d'accès :	/
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :		Prises électriques :	5 PC 220V 10/16 A sur la périphérie de la pièce
Alimentation eau EF/EC :		Prise téléphone :	2 RJ45
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	2 RJ45
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Sans objet			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- Armoire de rangement			
- 2 tables de travail (2,50 x 1,00 m)			
- 4 chaises			
- 1 tableau blanc 4,00 x 2,00 m			
- 1 panneau d'affichage			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Postes informatiques			

7.1.6 Salle informatique

Destination et descriptif

La salle informatique est destinée à l'enseignement assisté par ordinateurs.

Dispositions d'usage :			
Surface :	70 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :	30 élèves maximum	Orientation :	/
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	2
Hauteur sous plafond :	/	Gabarit d'accès :	0,90m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture brillante ou toile de verre	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Sol mince plastique antistatique	UPEC :	U4 P4 E2 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation basse luminance	Renouvellement d'air :	18 m ³ /h/personne (selon réglementation)
Niveau éclairement :	500 lux 600 lux sur tableau	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	Simple, 2 zones	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :	Oui	Temps de réverbération :	< 1 seconde
Protection solaire :	Oui	Protection anti- intrusion :	Serrure + Protection vitrage en RDC + alarme
Température :	19°C avec système de relance spécifique	Contrôle d'accès :	Oui
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Goulotte périphérique (ht 0,80 m)	Prises électriques :	3 PC 220V 10/16 A situées à proximité du tableau 3PC/poste du professeur et 2 PC/poste élèves
Alimentation eau EF/EC :		Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	1 RJ45 par poste et 1 RJ45 pour l'imprimante 1 prise TV
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1 support TV - Cimaises de part et d'autre des tableaux - Patères - 2 tableaux blancs 4,00 x 2,00 m (mât pour projection) - 1 panneau d'affichage 			

Equipement mobiliers dus au titre du projet :

Zone micro ordinateurs

- 15 tables informatiques (avec plateau de prise de notes) + chaises
- 1 bureau pour professeur
- 1 armoire de rangement fermant à clé

Zone de travail « théorique »

- 15 tables + 30 chaises classiques
- 1 bureau pour le professeur + estrade
- 1 armoire de rangement fermant à clé

Equipement mobiliers hors projet :

- 15 Postes informatiques

7.1.7 Salle d'art plastique

Destination et descriptif

Salle de classe d'enseignement des arts plastiques.

Dispositions d'usage :			
Surface :	75 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :	30 élèves maximum	Orientation :	Nord souhaité
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	3 (2 sur circulation + 1 sur dépôt)
Hauteur sous plafond :	/	Gabarit d'accès :	0,90m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture brillante lessivable Adapté à l'affichage sur un mur	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Grés cérame antidérapant	UPEC :	U4 P4 E3 C1
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	18 m3/h/personne (selon réglementation)
Niveau éclairement :	450 lux 600 lux sur tableau	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	2 zones	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :	Occultation totale possible	Temps de réverbération :	< 1 seconde
Protection solaire :	Oui, si nécessaire	Protection anti-intrusion :	Serrure + Protection vitrage en RDC
Température :	19°C	Contrôle d'accès :	/
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :		Prises électriques :	8 PC 220V 10/16 A dont 3 vers le tableau et 1 en fond de salle
Alimentation eau EF/EC :	EF / ECS	Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :	Oui	Prises info/vidéo/autres :	6 RJ45 1 prise TV
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1 paillasse équipée de 2 bacs évier et de rangements en partie basse (fermant à clé) - Cimaises des murs - 1 tableau triptyque blanc en position fermée (mât de projection), de couleur verte en position ouverte (avec réglette porte carte et éclairage spécifique) - 1 panneau d'affichage - 1 support TV 			

Equipement mobiliers dus au titre du projet :
--

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Armoire et étagères de rangement pour séchage et stockage des travaux et du matériel des élèves- 1 bureau professeur + estrade- Tables + chaises élèves classiques |
|--|

Equipement mobiliers hors projet :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Sans objet |
|--|

7.1.8 Salle de musique

Destination et descriptif

Salle permettant la pratique et l'enseignement des activités liées à l'éducation musicale.

Dispositions d'usage :			
Surface :	60 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :	30 élèves maximum	Orientation :	/
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	3 (2 sur circulation + 1 sur dépôt)
Hauteur sous plafond :	/	Gabarit d'accès :	0,90m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture brillante ou toile de verre + traitement acoustique	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Sol mince résistant, plastique ou assimilé	UPEC :	U4 P4 E2 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	15 m3/h/personne (selon réglementation)
Niveau éclairement :	500 lux 600 lux sur tableau	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	2 zones	Isolation acoustique :	Isolation phonique renforcée
Occultation :	Occultation totale possible	Temps de réverbération :	< 1 seconde
Protection solaire :	Oui, si nécessaire	Protection anti-intrusion :	Serrure + Protection vitrage en RDC+ alarme
Température :	19°C	Contrôle d'accès :	Oui
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :		Prises électriques :	8 PC 220V 10/16 A dont 3 vers le tableau et 1 en fond de salle
Alimentation eau EF/EC :		Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	6 RJ45 1 prise TV Sonorisation
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Cimaises des murs - 1 tableau blanc 4,00 x 2,00 m (mât de projection) - 1 panneau d'affichage - 1 support TV 			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1 bureau professeur + estrade - Tables + chaises élèves classiques - Placards de rangement des partitions et instruments fermant à clé 			

Equipement mobiliers hors projet :

- Sans objet

7.2 Locaux d'accompagnement à l'enseignement

7.2.1 Centre de documentation et d'information

Destination et descriptif

Lieu de consultation des fonds documentaires comprenant une zone de vestiaires / dépose des cartables, un espace de travail de la documentaliste, un coin presse, une zone d'exposition, une zone de détente-lecture, une zone de présentation des ouvrages, une zone de travail sur tables et une zone de travail informatique.

Dispositions d'usage :			
Surface :	100 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :	60 personnes maximum	Orientation :	/
Charge admissible :	450 kg/m ²	Nombre d'accès :	Selon conception
Hauteur sous plafond :	3,00 m minimum	Gabarit d'accès :	1,40 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture brillante ou toile de verre	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Sol mince résistant, plastique ou assimilé (à adapter par zones)	UPEC :	U4 P3 E2 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	2 à 3 V/h (selon réglementation)
Niveau éclairement :	500 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	Par zones	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :		Temps de réverbération :	< 1 seconde
Protection solaire :	Oui, si nécessaire	Protection anti-intrusion :	Serrure + Protection vitrage en RDC
Température :	19°C	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée ou basse dans zone informatique	Prises électriques :	20 PC 220V 10/16 A
Alimentation eau EF/EC :		Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	15 RJ45 1 prise TV
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Sans objet			

Equipement mobiliers dus au titre du projet :

Pour la zone d'accueil

- Patères
- Rayonnage à cartables

Pour l'espace de travail de la documentaliste

- 1 banque de prêt (1 m de profondeur x 3 m de largeur environ)
- 1 bureau (0,80 x 2,00 m)
- 1 desserte à livres (type étagères mobiles)

Pour l'espace de travail sur tables

- Tables (de 2 et 3 élèves) + 30 chaises

Pour le coin presse

- Présentoirs-grilles (mobilier modulable)
- Vitrines
- Cimaises

Pour la présentation du fonds documentaire et des ouvrages

- Rayonnages et bacs pour documents (mobilier modulable et déplaçable, hauteur maximale de la dernière tablette de rayonnages : 1,80 m)

Pour l'espace de lecture et détente

- 15 chauffeuses + 3 tables basses
- Bacs à BD et à albums

Pour l'espace de travail informatique

- 8 tables informatiques (avec plateau de prises de notes)
- Chaises

Equipement mobiliers hors projet :

- Postes informatiques

7.2.2 Salle de travail en équipe (CDI)

Destination et descriptif

Salle de travail en petites groupes avec cloison vitrée sur CDI.

Dispositions d'usage :			
Surface :	15 m ²	Eclairage naturel :	Si possible
Capacité :	8 personnes	Orientation :	/
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	1 sur salle CDI
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	0,90 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture brillante ou toile de verre	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Sol mince résistant, plastique ou assimilé	UPEC :	U3 P2 E1 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	18 m ³ /h/ (selon réglementation)
Niveau éclairement :	500 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :		Temps de réverbération :	< 1 seconde
Protection solaire :	Oui, si nécessaire	Protection anti- intrusion :	Serrure + Protection vitrage en RDC
Température :	19°C	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :		Prises électriques :	5 PC 220V 10/16 A
Alimentation eau EF/EC :		Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	4 RJ45
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Sans objet			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- Tables + chaises élèves classiques			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet			

7.2.3 Salle d'études

Destination et descriptif

Salle destinée à l'étude des élèves

Dispositions d'usage :			
Surface :	50 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :	50 personnes maximum	Orientation :	/
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	2
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	0,90 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture brillante ou toile de verre	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visible
Revêtements sols :	Sol mince résistant, plastique ou assimilé	UPEC :	U4 P3 E2 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	18 m ³ /h/ (selon réglementation)
Niveau éclairement :	500 lux + 600 lux sur tableau	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	2 zones	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :		Temps de réverbération :	< 1 seconde
Protection solaire :	Oui, si nécessaire	Protection anti- intrusion :	Serrure + Protection vitrage en RDC
Température :	19°C	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :		Prises électriques :	5 PC 220V 10/16 A dont 3 à proximité tableau et 1 en fond de salle
Alimentation eau EF/EC :		Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	2 RJ45 à proximité du tableau et en fond de salle 1 prise TV
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1 panneau d'affichage - 1 support TV - Cimaises sur les murs - 1 tableau triptyque blanc en position fermée (mât de projection) et vert en position ouverte (avec réglette porte carte et éclairage spécifique) 			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1 bureau du professeur + estrade - Tables + chaises élèves classiques - 1 armoire de rangement fermant à clé 			
Equipement mobiliers hors projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Sans objet 			

7.2.4 Foyers des élèves

Destination et descriptif

Espace de détente dévolu aux élèves

Dispositions d'usage :			
Surface :	35 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :	35 personnes maximum	Orientation :	/
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	2 (dont 1 sous préau)
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	0,90 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture brillante ou toile de verre	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Sol mince résistant, plastique ou assimilé	UPEC :	U4 P4 E3 C3
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	3 à 5V/h (selon réglementation)
Niveau éclairement :	500 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995 au minimum (voir traitement renforcé)
Occultation :		Temps de réverbération :	< 1 seconde
Protection solaire :		Protection anti- intrusion :	Serrure + Protection vitrage en RDC
Température :	19°C	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée	Prises électriques :	5 PC 220V 10/16A
Alimentation eau EF/EC :		Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	4 RJ45 1 prise TV
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Panneaux d'affichage - Patères - 1 support TV 			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Tables et chaises adaptées - Armoires de rangement fermant à clé 			
Equipement mobiliers hors projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Jeux divers (babyfoot, ping pong, jeux de société, etc...) 			

7.2.5 Bureau du foyer et stockage

Destination et descriptif

Bureau du foyer des élèves, dédié aux associations.

Dispositions d'usage :			
Surface :	Bureau : 9 m ² Stockage : 6 m ²	Eclairage naturel :	Si possible
Capacité :	3 personnes	Orientation :	/
Charge admissible :	400 kg/m ²	Nombre d'accès :	2 (1 sur circulations et 1 sur foyer)
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	0,90 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture brillante ou toile de verre	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Sol grès cérame	UPEC :	U4 P3 E1 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	25 m3/h/personne (selon réglementation)
Niveau éclairément :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	2 zones	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :		Temps de réverbération :	< 1 seconde
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	Serrure + Protection vitrages
Température :	19°C	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :		Prises électriques :	3 PC 220V 10/16A dans bureau
Alimentation eau EF/EC :		Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	1 RJ45
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Comptoir de vente ouvert sur préau (pouvant être fermé)			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- 2 armoires fermant à clé			
- 1 table + chaises classiques			
- Rayonnage métalliques modulables			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet			

7.2.6 Hall d'accueil

Destination et descriptif

Hall d'entrée rassemblant les fonctions d'accueil, de rencontre, d'information, de détente et de distribution des circulations.

Dispositions d'usage :			
Surface :	125 m ²	Eclairage naturel :	Oui, à valoriser
Capacité :		Orientation :	/
Charge admissible :	400 kg/m ²	Nombre d'accès :	Selon conception et réglementation
Hauteur sous plafond :	4,00 m (indicatif)	Gabarit d'accès :	
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Selon conception	Nature plafonds :	Selon conception et visitable
Revêtements sols :	Selon conception	UPEC :	U4 P3 E2 C1
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation et selon conception	Renouvellement d'air :	Selon conception
Niveau éclairement :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	Plusieurs zones	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :	Oui	Temps de réverbération :	< 1,4 seconde
Protection solaire :	Oui, si nécessaire	Protection anti-intrusion :	Serrure + Protection vitrages + Alarme
Température :	19°C avec système de relance spécifique	Contrôle d'accès :	Oui
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :		Prises électriques :	3 PC 220V 10/16A + alimentation équipements
Alimentation eau EF/EC :	EF pour distributeur boissons	Prise téléphone :	1 prise cabine téléphonique
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	1 RJ45/panneau d'affichage
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Sans objet			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- Bancs ou équivalent (si nécessaire)			
- Poubelles + cendriers			
- 1 panneau d'affichage électronique			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Distributeurs de boissons			
- 1 cabine téléphonique			

7.2.7 Loge d'accueil

Destination et descriptif

Poste central de renseignement et de surveillance des accès et points sensibles de l'établissement.

Dispositions d'usage :			
Surface :	15 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :	1 personne	Orientation :	/
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	1
Hauteur sous plafond :	/	Gabarit d'accès :	0,90 x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture brillante ou toile de verre	Nature plafonds :	/
Revêtements sols :	Sol mince résistant, plastique ou assimilé	UPEC :	U3 P2 E1 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	18 m3/h (selon réglementation)
Niveau éclairement :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :	/	Temps de réverbération :	/
Protection solaire :	Oui, si nécessaire	Protection anti- intrusion :	Serrure + Protection vitrages
Température :	19°C avec système de relance spécifique	Contrôle d'accès :	/
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée et lisses (basses et hautes)	Prises électriques :	3 PC 220V 10/16A + alimentation équipements
Alimentation eau EF/EC :	/	Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :	/	Prises info/vidéo/autres :	1 RJ45
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Tableau général des alarmes techniques de l'établissement, alarme anti-intrusion (avec reports vers administration et logements de fonction) - Commande d'ouverture des portails à distance + interphones - Guichet d'accueil vitré 			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1 bureau et 2 chaises classiques - 1 armoire de rangement fermant à clé - 1 panneau d'affichage 			
Equipement mobiliers hors projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Sans objet 			

7.3 Locaux d'encadrement

7.3.1 Salle des professeurs

Destination et descriptif

Local détente et information des enseignants et personnel d'encadrement ; facilement accessible des locaux d'enseignement ; à proximité des locaux de vie scolaire calmes (CDI).

Dispositions d'usage :			
Surface :	30 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :	30 personnes maximum	Orientation :	/
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	2
Hauteur sous plafond :	/	Gabarit d'accès :	0,90 x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture brillante ou toile de verre	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Sol mince résistant, plastique ou assimilé	UPEC :	U3 P2 E2 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	18 m ³ /h/ personne (selon réglementation)
Niveau éclairement :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	2 zones	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :	/	Temps de réverbération :	< 1 seconde
Protection solaire :	Oui, si nécessaire	Protection anti- intrusion :	Serrure + Protection vitrages en RDC
Température :	19°C	Contrôle d'accès :	/
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée	Prises électriques :	6 PC 220V 10/16A + alimentation équipements cuisine
Alimentation eau EF/EC :	EF/ECS	Prise téléphone :	2 RJ45
Evacuation des eaux usées :	Oui	Prises info/vidéo/autres :	6 RJ45
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1 panneau d'affichage - 1 évier avec paillasse et placards de rangement 			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Tables et sièges pour une vingtaine de professeurs - Coin détente avec 10 chauffeuses + table basse - 30 casiers courrier fermant à clé - Equipement coin cuisine (réfrigérateur + plaques électriques) - Armoires de rangement 			
Equipement mobiliers hors projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Postes informatiques 			

7.3.2 Salle de travail des professeurs

Destination et descriptif

Salle permettant le travail individuel en petits groupes des enseignants.

Dispositions d'usage :			
Surface :	10 m ²	Eclairage naturel :	Si possible
Capacité :	3 personnes maximum	Orientation :	/
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	1 sur la salle des professeurs
Hauteur sous plafond :	/	Gabarit d'accès :	0,90 x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture brillante ou toile de verre	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Sol mince résistant, plastique ou assimilé	UPEC :	U4 P3 E2 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation basse luminance	Renouvellement d'air :	18 m ³ /h (selon réglementation)
Niveau éclairement :	450 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	simple	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :	/	Temps de réverbération :	
Protection solaire :	Oui, si nécessaire	Protection anti-intrusion :	Serrure
Température :	19°C	Contrôle d'accès :	/
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :		Prises électriques :	4 PC 220V 10/16A/salle
Alimentation eau EF/EC :		Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	4 RJ45/salle
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Sans objet			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- Tables + chaises			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Postes informatiques			

7.3.3 Accueil administration

Destination et descriptif

Espace d'attente pour visiteurs, à proximité du secrétariat et des bureaux (compris dans les circulations).

Dispositions d'usage :	
Surface :	Eclairage naturel : Si possible
Capacité : 3 personnes maximum	Orientation :
Charge admissible : 250 kg/m ²	Nombre d'accès :
Hauteur sous plafond :	Gabarit d'accès :
Finitions intérieures :	
Revêtements muraux : Selon conception	Nature plafonds : Selon conception et visitable
Revêtements sols : Sol mince résistant, plastique ou assimilé	UPEC : U4 P3 E1 C0
Contraintes techniques:	
Eclairage artificiel:	Renouvellement d'air :
Niveau éclairement :	Extraction /rejet :
Commande :	Isolation acoustique :
Occultation :	Temps de réverbération :
Protection solaire :	Protection anti-intrusion :
Température : 19°C	Contrôle d'accès :
Fluides, réseaux et connexions :	
Alimentation électrique CF/cf :	Prises électriques :
Alimentation eau EF/EC :	Prise téléphone :
Evacuation des eaux usées :	Prises info/vidéo/autres :
Equipements immobiliers au titre du projet :	
- Sans objet	
Equipement mobiliers dus au titre du projet :	
- 3 chauffeuses + table basse	
- Présentoir à documentation	
Equipement mobiliers hors projet :	
- Postes informatiques	

7.3.4 Bureau type

Destination et descriptif

Bureau type « administratif » à adapter selon les affectations.

Dispositions d'usage :			
Surface :	10,00 à 20,00 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :	1 à 5 personnes	Orientation :	
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	1 à 2
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	0,90 x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture brillante ou toile de verre	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Sol mince résistant, plastique ou assimilé	UPEC :	U4 P3 E1 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	25 m ³ /h/personne (selon réglementation)
Niveau éclairement :	450 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :	Oui	Protection anti- intrusion :	Serrure + protection vitrage en RDC
Température :	19°C avec système de relance spécifique (zone administration)	Contrôle d'accès :	Oui (zone administration)
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastree CF/cf :		Prises électriques :	5 à 9 PC 220V 10/16 A
Alimentation eau EF/EC :		Prise téléphone :	2 RJ45/occupant
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	2 RJ45/poste
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Sans objet			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- 1 bureau avec retour + siège/occupant			
- 2 chaises			
- 1 à 2 armoires de rangement fermant à clé/occupant			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Postes informatiques			

7.3.5 Reprographie / Fourniture

Destination et descriptif

A destination de l'administration (proche du secrétariat).

Dispositions d'usage :			
Surface :	10 m ²	Eclairage naturel :	Si possible
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	400 kg/m ²	Nombre d'accès :	1
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	0,90 x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Sol mince résistant, plastique ou assimilé	UPEC :	U4 P3 E1 C1
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	3 à 5 vol/h (selon réglementation)
Niveau éclairement :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	Serrure + protection vitrage si RDC
Température :	19°C avec système de relance spécifique	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée et lisse à hauteur plan de travail	Prises électriques :	6 PC 220V 10/16 A
Alimentation eau EF/EC :		Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	1 RJ45
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1 panneau d'affichage - Patères 			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1 plan de travail + tabourets - 1 table informatique (avec plateau de prise de note) + chaise - Rayonnages métalliques 			
Equipement mobiliers hors projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1 photocopieur - Matériels de découpe, reliure - 1 poste informatique 			

7.3.6 Archives

Destination et descriptif

A destination de l'administration (proche du secrétariat).

Dispositions d'usage :	
Surface : 12 m ²	Eclairage naturel : Local aveugle
Capacité :	Orientation :
Charge admissible : 450 kg/m ²	Nombre d'accès : 1
Hauteur sous plafond :	Gabarit d'accès : 0,90 x 2,00 m
Finitions intérieures :	
Revêtements muraux : Peinture	Nature plafonds : Selon conception et visitable
Revêtements sols : Sol mince résistant, plastique ou assimilé	UPEC : U4 P3 E1 C1
Contraintes techniques:	
Eclairage artificiel: Basse consommation	Renouvellement d'air : 2 vol/h (selon réglementation)
Niveau éclairement : 400 lux	Extraction /rejet :
Commande : 1 zone	Isolation acoustique :
Occultation :	Temps de réverbération :
Protection solaire :	Protection anti-intrusion :
Température : 16°C	Contrôle d'accès :
Fluides, réseaux et connexions :	
Alimentation électrique CF/cf :	Prises électriques : 1 PC 220V 10/16 A
Alimentation eau EF/EC :	Prise téléphone :
Evacuation des eaux usées :	Prises info/vidéo/autres :
Equipements immobiliers au titre du projet :	
- Sans objet	
Equipement mobiliers dus au titre du projet :	
- Rayonnages métalliques modulables	
Equipement mobiliers hors projet :	
- Sans objet	

7.3.7 Blocs sanitaires type

Destination et descriptif

Blocs sanitaires distincts femmes/hommes accessibles aux personnes à mobilité réduite (y compris sanitaires d'étages pour handicapés) à adopter selon les affectations.

Dispositions d'usage :			
Surface :	5 m ²	Eclairage naturel :	
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	1/bloc
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	0,90 x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Faïence murale sur 2 m de hauteur + peinture	Nature plafonds :	lessivable et visitable
Revêtements sols :	Grés cérame antidérapant + plinthes à gorge	UPEC :	U3 P2 E2 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation étanche	Renouvellement d'air :	30 m ³ /h/cabine (selon réglementation)
Niveau éclairement :	200 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1/bloc + 1/cabine détection de présence	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	
Température :	19°C	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée	Prises électriques :	1 PC 220V 10/16 A étanche/bloc + alimentation équipements
Alimentation eau EF/EC :	EF/ECS	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	Oui + siphon sol/bloc	Prises info/vidéo/autres :	
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1 à 2 lavabos/bloc encastrés sur plan vasque avec miroir, bandeau lumineux, distributeur savon et sèche mains électriques - 1 à 2 WC/bloc sur consoles (sans pieds) avec chasses d'eau encastrées et visitables - 1 à 2 urinoirs/blocs hommes - 1 poubelle/bloc 			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- Sans objet			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet			

7.3.8 Espace d'attente du service médical

Destination et descriptif

Espace d'attente des locaux médicaux.

Dispositions d'usage :			
Surface :	10 m ²	Eclairage naturel :	/
Capacité :	3 personnes maximum	Orientation :	/
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	2
Hauteur sous plafond :	/	Gabarit d'accès :	0,90 x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture brillante ou toile de verre	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visible
Revêtements sols :	Sol mince résistant, plastique ou assimilé	UPEC :	U4 P3 E2 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	18 m ³ /h/personne (selon réglementation)
Niveau éclairement :	400 lux	Extraction /rejet :	
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :	/	Temps de réverbération :	/
Protection solaire :	/	Protection anti- intrusion :	/
Température :	19°C	Contrôle d'accès :	/
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastree CF/cf :		Prises électriques :	1 PC 220V 10/16A
Alimentation eau EF/EC :	/	Prise téléphone :	/
Evacuation des eaux usées :	/	Prises info/vidéo/autres :	/
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Sans objet			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- 3 chauffeuses + table basse			
- Présentoir à documentations			
- 1 panneau d'affichage			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet			

7.3.9 Bureau infirmière + soins

Destination et descriptif

Bureau de l'infirmière et du médecin scolaire.

Dispositions d'usage :			
Surface :	20 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :	3 personnes maximum	Orientation :	/
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	2
Hauteur sous plafond :	/	Gabarit d'accès :	0,90 x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture brillante ou toile de verre	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visible
Revêtements sols :	Sol mince résistant, plastique ou assimilé	UPEC :	U4 P3 E2 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	2 Vol/h (selon réglementation)
Niveau éclairement :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :	/	Temps de réverbération :	/
Protection solaire :	Oui, si nécessaire	Protection anti- intrusion :	Serrure + protection vitrages en RDC
Température :	21°C	Contrôle d'accès :	/
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée	Prises électriques :	5 PC 220V 10/16A
Alimentation eau EF/EC :	EF + ECS	Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :	Oui	Prises info/vidéo/autres :	2 RJ45
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- 1 évier avec paillasse et placards de rangement fermant à clé			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- 1 bureau + sièges + 2 chaises + armoire de rangement			
- 1 table de consultation + paravent + patères + placards et armoire à pharmacie fermant à clé			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet			

7.3.10 Salle de repos

Destination et descriptif

Salle de repos pour élèves malades.

Dispositions d'usage :			
Surface :	12 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :	2 personnes	Orientation :	/
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	2 (dont 1 sur l'extérieur)
Hauteur sous plafond :	/	Gabarit d'accès :	0,90 x 2,00 m ou 1,20 x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture brillante ou toile de verre	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Sol mince résistant, plastique ou assimilé	UPEC :	U4 P2 E2 C1
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	2 Vol/h (selon réglementation)
Niveau éclairement :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :	/	Temps de réverbération :	/
Protection solaire :	Oui, si nécessaire	Protection anti- intrusion :	Serrure + protection vitrages en RDC
Température :	21°C	Contrôle d'accès :	/
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :		Prises électriques :	2 PC 220V 10/16A
Alimentation eau EF/EC :		Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Sans objet			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- 1 table + 2 chaises			
- 2 lits + paravents + patères			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet			

7.3.11 Bureau assistante sociale

Destination et descriptif

Bureau de l'assistante sociale.

Dispositions d'usage :			
Surface :	12 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :	3 personnes maximum	Orientation :	/
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	2
Hauteur sous plafond :	/	Gabarit d'accès :	0,90 x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture brillante ou toile de verre	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Sol mince résistant, plastique ou assimilé	UPEC :	U4 P3 E2 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	2 Vol/h (selon réglementation)
Niveau éclairement :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :	/	Temps de réverbération :	/
Protection solaire :	Oui, si nécessaire	Protection anti- intrusion :	Serrure + protection vitrages en RDC
Température :	21°C	Contrôle d'accès :	/
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée	Prises électriques :	5 PC 220V 10/16A
Alimentation eau EF/EC :	EF + ECS	Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :	Oui	Prises info/vidéo/autres :	2 RJ45
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Sans objet			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- 1 bureau + sièges + 2 chaises + armoire de rangement			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet			

7.4 Locaux logistique

7.4.1 Atelier Factotum / douche / sanitaire

Destination et descriptif

Atelier d'entretien et de réparation.

Dispositions d'usage :			
Surface :	50 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	600 kg/m ²	Nombre d'accès :	1
Hauteur sous plafond :	3,00 m (indicative)	Gabarit d'accès :	1,60 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture anti poussière	Nature plafonds :	
Revêtements sols :	Peinture époxy type industriel	UPEC :	Anti-dérapant
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	3 Vol/h (selon réglementation)
Niveau éclairement :	300 lux 500 lux sur établi	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	2 zones	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :		Temps de réverbération :	< 1 seconde
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	Serrure + protection anti intrusion
Température :	16°C	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée et lisse à hauteur du plan de travail	Prises électriques :	7 PC 220V 10/16 A + alimentation spécifiques d'appareils
Alimentation eau EF/EC :	ECS/EF sur évier ECS/EF sur lavabo et douche EF sur sanitaire	Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :	Oui + siphon de sol	Prises info/vidéo/autres :	
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1 bac évier avec paille - 1 cabine de douche équipée - 1 Lavabo encastré sur plan vasque avec miroir et bandeaux lumineux - 1 WC sur console (sans pied) avec chasse d'eau encastrée (et visitable) - Distributeur de papier hygiénique à clé - Distributeur de savon - Sèches mains électriques 			

Equipement mobiliers dus au titre du projet :
--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- 1 établi équipé (1,00 m x 2,00 m)- Patère- 1 panneau d'affichage- Rayonnages métalliques- Placards de rangement |
|---|

Equipement mobiliers hors projet :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Sans objet |
|--|

7.4.2 Réserve entretien

Destination et descriptif

Espace de stockage : mobilier, matériaux, matériels d'entretien, machines.

Dispositions d'usage :			
Surface :	20 m ² /local	Eclairage naturel :	Local aveugle
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	600 kg/m ²	Nombre d'accès :	1
Hauteur sous plafond :	3,00 m (indicative)	Gabarit d'accès :	1,60 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture anti poussière	Nature plafonds :	
Revêtements sols :	Peinture époxy type industriel	UPEC :	
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	1 Vol/h (selon réglementation)
Niveau éclairement :	200 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone / local	Isolation acoustique :	
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	Serrure + protection anti intrusion
Température :	Hors gel	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :		Prises électriques :	1 PC 220V 10/16A/local
Alimentation eau EF/EC :		Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Sans objet			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- Rayonnages métalliques modulables			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet			

7.4.3 Locaux d'entretien

Destination et descriptif

Locaux servant au stockage des matériels de ménage (à répartir dans les étages).

Dispositions d'usage :			
Surface :	5 à 10 m ² environ	Eclairage naturel :	Aveugle possible
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	1
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	0,90 m à 1,20 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Faïence murale sur 2 m de hauteur + peinture	Nature plafonds :	
Revêtements sols :	Grés cérame ou assimilé + plinthes à gorge	UPEC :	U4 P4 E2 C1
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	3 Vol/h (selon réglementation)
Niveau éclairement :	250 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	Serrure
Température :	16°C	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique	Encastrée	Prises électriques :	1 PC 220V 10/16A/local
CF/cf :		Prise téléphone :	
Alimentation eau	EF/ECS	Prises info/vidéo/autres :	
EF/EC :			
Evacuation des eaux usées :	Oui + 1 siphon sol		
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- 1 vidoir avec grille			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- Rayonnages pour stockage des produits d'entretien et placards de rangement			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet			

7.4.4 Local déchets

Destination et descriptif

Stockage des containers à déchets du tri sélectif.

Dispositions d'usage :			
Surface :	10 m ²	Eclairage naturel :	Local aveugle
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	400 kg/m ²	Nombre d'accès :	1
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	1,60 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Faïence murale toute hauteur	Nature plafonds :	
Revêtements sols :	Grés cérame ou Plinthes à gorges	UPEC :	U4 P4 E2 C1
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	3 Vol/h (selon réglementation)
Niveau éclairément :	200 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	Serrure
Température :	Hors gel	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :		Prises électriques :	
Alimentation eau EF/EC :	EF (robinet de puisage)	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	Siphon de sol panier	Prises info/vidéo/autres :	
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Sans objet			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- Sans objet			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet			

7.4.5 Sanitaires des élèves

Destination et descriptif

Sanitaires élèves : bloc filles et bloc garçons en RDC.

Dispositions d'usage :			
Surface :	20 m ² /bloc	Eclairage naturel :	
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	1/bloc
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	0,90 m x 2,00 m (Pmr)
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Grés cérame émaillé sur 2m + peinture	Nature plafonds :	Lessivable et visitable
Revêtements sols :	Grés cérame antidérapant avec plinthes à gorge	UPEC :	U4 P4 E2 C1
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	30 m ³ /h/cabine (selon réglementation)
Niveau éclairement :	200 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1/bloc + 1/cabine détection de présence	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	
Température :	16°C	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :		Prises électriques :	1 PC 220V 10/16 A étanche / bloc + alimentation des équipements
Alimentation eau EF/EC :	ECS/EF sur lavabos + 1 robinet de puisage / bloc	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	Oui + 1 siphon de sol/bloc	Prises info/vidéo/autres :	
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Lavabos encastrés sur plan vasque avec miroir et bandeaux lumineux - WC sur console (sans pied) avec chasses d'eau encastrées (et visitables) et urinoirs/blocs garçons - Distributeur de papier hygiénique à clé - Distributeur de savon - Sèches mains électriques 			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- Sans objet			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet			

7.5 Logements de fonction

Destination et descriptif

Logements de type 5 pavillonnaires avec garages.

Dispositions d'usage :			
Surface :	128 m ²	Eclairage naturel :	Toutes pièces (sauf rangement)
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	0,90 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Cf ci-dessous	Nature plafonds :	Cf ci-dessous
Revêtements sols :	Cf ci-dessous	UPEC :	
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Incandescent	Renouvellement d'air :	
Niveau éclairement :	300 lux	Extraction /rejet :	VMC dans les locaux humides
Commande :		Isolation acoustique :	
Occultation :	Volets roulants manuels	Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	Porte d'entrée au pavillon serrure 3 points
Température :	21°C	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée	Prises électriques :	PC 220V 10/16 A réparties + alimentation équipements
Alimentation eau EF/EC :	ECS/EF	Prise téléphone :	2 RJ45/logement
Evacuation des eaux usées :	Oui	Prises info/vidéo/autres :	2 prise TV 2 RJ45/logement Interphone Report alarmes (incendie, intrusion, etc...)

Equipements immobiliers au titre du projet :

Pièces principales et circulations :

- Sols en parquet vitrifié
- Murs et cloisons en papier ou textile
- Plafonds en peinture blanche

Chambres :

- Sols en parquet vitrifié
- Murs et cloisons en papier ou textile
- Plafonds en peinture blanche

Pièces humides :

- Sols en grès cérame + plinthes 10 cm
- Murs et cloisons en grès émaillé jusqu'à 2,00 m + peinture
- Plafonds en peinture blanche

Placards intégrés avec rayonnages + portes coulissantes / chambres + entrée

Cuisine (avec cellier si possible) :

- Evier (2 bacs) avec égouttoir sur rangements bas intégrés

Salle de bains

- 2 lavabos encastrés dans plan vasque avec miroir, bandeau lumineux et rangements bas intégrés
- 1 baignoire
- 1 cabine de douche équipée (si possible)

Sanitaires (1 à 2 di possible/logement)

- 1 WC classique
- 1 lave mains avec miroir

Equipement mobiliers dus au titre du projet :

- Sans objet

Equipement mobiliers hors projet :

- Sans objet

7.6 Circulations horizontales

Destination et descriptif

Couloirs, escaliers, coursives de distribution intérieure pour l'ensemble des bâtiments.

Dispositions d'usage :	
Surface :	Eclairage naturel : Souhaitable
Capacité :	Orientation :
Charge admissible : 400 kg/m ²	Nombre d'accès :
Hauteur sous plafond :	Gabarit d'accès :
Finitions intérieures :	
Revêtements muraux : Peinture brillante ou toile de verre	Nature plafonds : Selon conception avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols : Grés cérame antidérapant	UPEC : U4 P4 E2 C1
Contraintes techniques:	
Eclairage artificiel: Basse consommation, Incandescent et halogène	Renouvellement d'air :
Niveau éclairement : 200 lux	Extraction /rejet :
Commande : Allumage temporisé sur détecteur de présence	Isolation acoustique : Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :	Temps de réverbération : < 1 seconde
Protection solaire :	Protection anti- intrusion :
Température : 16°C	Contrôle d'accès :
Fluides, réseaux et connexions :	
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :	Prises électriques : 1 PC 220V 10/16 A tous les 20 m linéaires
Alimentation eau EF/EC :	Prise téléphone :
Evacuation des eaux usées :	Prises info/vidéo/autres :
Equipements immobiliers au titre du projet :	
<ul style="list-style-type: none"> - Signalétiques diverses - Traitement et protection contre les salissures et dégradations des revêtements muraux en partie basse (1,50 m min dans collège) - Report de sonnerie 	
Equipement mobiliers dus au titre du projet :	
- Sans objet	
Equipement mobiliers hors projet :	
- Sans objet	

7.7 Dépôt type

Destination et descriptif

Espaces de rangement situés à proximité des locaux auxquels ils sont dédiés (selon affectations).

Dispositions d'usage :			
Surface :	10 à 15 m ²	Eclairage naturel :	Non requis
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	400 kg/m ²	Nombre d'accès :	1 sur local dédié + 1 sur circulation (si nécessaire)
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	0,90 à 1,40 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture	Nature plafonds :	
Revêtements sols :	Identique au local dédié	UPEC :	Identique au local dédié
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	1 vol/h (selon réglementation)
Niveau éclairement :	250 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	Serrure
Température :	16°C	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée	Prises électriques :	2 PC 220V 10/16 A
Alimentation eau EF/EC :	EF/ECS dans le dépôt salle d'art plastique	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	Oui dans le dépôt salle d'art plastique	Prises info/vidéo/autres :	
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Cimaises - Paillasse avec bac évier dans le dépôt salle d'art plastique - Porte carte dans le dépôt salle d'art plastique 			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Rayonnages métalliques modulables (linéaire maximum) - Placards fermant à clé pour le rangement des matériels sensibles 			
Equipement mobiliers hors projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Sans objet 			

8 Fiches descriptives techniques des locaux – Pôle scolaire

8.1 Espace d'accueil

8.1.1 Hall d'entrée

Dispositions d'usage :			
Surface :	80 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	400 kg/m ²	Nombre d'accès :	
Hauteur sous plafond :	Selon projet	Gabarit d'accès :	1,80 sur accès principal
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Revêtement aisément nettoyable	Nature plafonds :	Faux plafond acoustique et visitable
Revêtements sols :	Grés cérame	UPEC :	U4 P3 E2 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	18 m ³ /h/occupant
Niveau éclairement :	300 lux	Extraction /rejet :	Ventilation naturelle
Commande :		Isolation acoustique :	Selon réglementation
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	
Température :	Hivers : occupation 19° - Intermittence du chauffage en fonction de l'occupation (réduit nuit et week end). Eté : température non contrôlée.	Contrôle d'accès :	Oui
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée	Prises électriques :	1 PC 220V 10/16 A+T tous les 10 m
Alimentation eau EF/EC :	/	Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :	/	Prises info/vidéo/autres :	1 prise informatique 2 P2
Equipements dus au titre du projet :			
- Panneaux affichage pour informations (2 panneaux de 1,50 m x 1,00 m)			
- Signalétique			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet			

8.1.2 Accueil pré et post scolaire

Dispositions d'usage :			
Surface :	80 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	400 kg/m ²	Nombre d'accès :	
Hauteur sous plafond :	Selon projet	Gabarit d'accès :	1,80 sur accès principal
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Revêtement aisément nettoyable	Nature plafonds :	Faux plafond acoustique et visitable
Revêtements sols :	Grés cérame	UPEC :	U4 P3 E2 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	18 m3/h/occupant
Niveau éclairement :	300 lux	Extraction /rejet :	Ventilation naturelle
Commande :		Isolation acoustique :	Selon réglementation
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	
Température :	Hivers : occupation 19° - Intermittence du chauffage en fonction de l'occupation (réduit nuit et week end). Eté : température non contrôlée.	Contrôle d'accès :	Oui
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée	Prises électriques :	1 PC 220V 10/16 A+T tous les 10 m
Alimentation eau EF/EC :	/	Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :	/	Prises info/vidéo/autres :	1 prise informatique 1P2
Equipements dus au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Panneaux affichage pour informations (1 panneau de 1,50 m x 1,00 m) - Signalétique 			
Equipement mobiliers hors projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Sans objet 			

8.2 Locaux d'enseignement mutualisés

8.2.1 Bureau polyvalent psychologique

Dispositions d'usage :			
Surface :	18 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	
Hauteur sous plafond :	2,70 m minimum	Gabarit d'accès :	0,90 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture lessivable	Nature plafonds :	Faux plafond acoustique et visitable
Revêtements sols :	Revêtement mince plastique ou assimilé	UPEC :	U3 P3 E2 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	18 m ³ /h/occupant
Niveau éclairement :	250 lux 400 lux sur poste de travail	Extraction /rejet :	Ventilation naturelle
Commande :		Isolation acoustique :	Selon réglementation
Occultation :	Oui protection contre l'ensoleillement	Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	
Température :	Hivers : occupation 19° - Intermittence du chauffage en fonction de l'occupation (réduit nuit et week end). Eté : température non contrôlée.	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée	Prises électriques :	2 PC 220V 10/16 A+T réparties
Alimentation eau EF/EC :	EF/EC sur lavabo	Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :	Evacuation sur équipement prévu	Prises info/vidéo/autres :	1 prise informatique
Equipements dus au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Lavabo - Signalétique 			
Equipement mobiliers hors projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Mobilier de bureau - Poste de travail - Ordinateurs - Panneaux d'affichage 			

8.2.2 BCD

Dispositions d'usage :			
Surface :	110 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	600 kg/m ²	Nombre d'accès :	
Hauteur sous plafond :	3,50 m minimum	Gabarit d'accès :	1,80 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture lessivable	Nature plafonds :	Faux plafond acoustique et visitable
Revêtements sols :	Selon projet anti statique	UPEC :	U3 P2 E1 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	18 m ³ /h/occupant
Niveau éclairement :	300 lux 450 lux sur plans de lecture	Extraction /rejet :	Ventilation naturelle
Commande :		Isolation acoustique :	Selon réglementation
Occultation :	Oui protection contre l'ensoleillement	Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	
Température :	Hivers : occupation 19° - Intermittence du chauffage en fonction de l'occupation (réduit nuit et week end). Eté : température non contrôlée.	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastree CF/cf :		Prises électriques :	1 PC 220V 10/16 A+T tous les 10 m
Alimentation eau EF/EC :		Prise téléphone :	2 RJ45
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	1 prise informatique/poste 1 prise informatique pour imprimante
Equipements dus au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Panneaux affichage pour informations - Signalétique - Rayonnage adaptés 			
Equipement mobiliers hors projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Poste de travail - 15 Ordinateurs 			

8.3 Encadrement

8.3.1 Bureau de direction

Dispositions d'usage :			
Surface :	18 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	
Hauteur sous plafond :	2,70 m minimum	Gabarit d'accès :	0,90 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture lessivable	Nature plafonds :	Faux plafond acoustique et visitable
Revêtements sols :	Revêtement mince plastique ou assimilé	UPEC :	U3 P3 E2 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	18 m3/h/occupant
Niveau éclairement :	250 lux 400 lux sur poste de travail	Extraction /rejet :	Ventilation naturelle
Commande :		Isolation acoustique :	Selon réglementation
Occultation :	Oui protection contre l'ensoleillement	Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	
Température :	Hivers : occupation 19° - Intermittence du chauffage en fonction de l'occupation (réduit nuit et week end). Eté : température non contrôlée.	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :		Prises électriques :	2 PC 220V 10/16 A+T réparties
Alimentation eau EF/EC :	/	Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :	/	Prises info/vidéo/autres :	1 prise informatique
Equipements dus au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Patère - Signalétique - Placard intégrés 			
Equipement mobiliers hors projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Mobilier de bureau - Poste de travail - Ordinateurs - Panneaux d'affichage 			

8.3.2 Reprographie / Salle de réunion des enseignants + intervention des PMI

Dispositions d'usage :			
Surface :	30 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	400 kg/m ²	Nombre d'accès :	1
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	0,90 x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture	Nature plafonds :	Selon conception et visitable
Revêtements sols :	Sol mince résistant, plastique ou assimilé	UPEC :	U4 P3 E1 C1
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	3 à 5 vol/h (selon réglementation)
Niveau éclairement :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	Serrure
Température :	19°C avec système de relance spécifique	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée et lisse à hauteur plan de travail	Prises électriques :	7 PC 220V 10/16 A
Alimentation eau EF/EC :		Prise téléphone :	2 RJ45
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	2 RJ45
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1 panneau d'affichage - Patères 			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1 plan de travail + tabourets - 1 table informatique (avec plateau de prise de note) + chaise - Rayonnages métalliques - Tables et chaises pour réunion 			
Equipement mobiliers hors projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1 photocopieur - Matériels de découpe, reliure - 1 poste informatique 			

8.3.3 Infirmerie - Tisanerie

Dispositions d'usage :			
Surface :	15 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	
Hauteur sous plafond :	2,70 m minimum	Gabarit d'accès :	0,90 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture lessivable et carrelage autour point d'eau	Nature plafonds :	Faux plafond acoustique et visitable
Revêtements sols :	Revêtement mince plastique ou assimilé	UPEC :	U4 P3 E2 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	18 m ³ /h/occupant
Niveau éclairement :	300 lux	Extraction /rejet :	Ventilation naturelle
Commande :		Isolation acoustique :	Selon réglementation
Occultation :	Non	Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	
Température :	Hivers : occupation 19° - Intermittence du chauffage en fonction de l'occupation (réduit nuit et week end). Eté : température non contrôlée.	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :		Prises électriques :	3 PC 220V 10/16 A+T réparties Branchement des équipements spécifiques
Alimentation eau EF/EC :	EF/EC sur équipements	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	Evacuation sur équipement prévu	Prises info/vidéo/autres :	
Equipements dus au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Evier - Meuble de rangement - Signalétique 			

Equipement mobiliers hors projet :

- Tables
- Chaises
- Micro onde
- Lit pour infirmerie
- Mobilier de bureau
- Poste de travail
- Ordinateur
- Panneaux d'affichage

8.3.4 Blocs sanitaires type

Destination et descriptif

Blocs sanitaires distincts femmes/hommes accessibles aux personnes à mobilité réduite (y compris sanitaires d'étages pour handicapés) à adopter selon les affectations.

Dispositions d'usage :			
Surface :	5 m ²	Eclairage naturel :	
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	1/bloc
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	0,90 x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Faïence murale sur 2 m de hauteur + peinture	Nature plafonds :	lessivable et visitable
Revêtements sols :	Grés cérame + plinthes à gorge	UPEC :	U3 P2 E2 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation étanche	Renouvellement d'air :	30 m ³ /h/cabine (selon réglementation)
Niveau éclairement :	200 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1/bloc + 1/cabine	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	
Température :	16°C	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastree CF/cf :		Prises électriques :	1 PC 220V 10/16 A étanche/bloc + alimentation équipements
Alimentation eau EF/EC :	EF/ECS	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	Oui + siphon sol/bloc	Prises info/vidéo/autres :	
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1 à 2 lavabos/bloc encastrés sur plan vasque avec miroir, bandeau lumineux, distributeur savon et sèche mains électriques - 1 à 2 WC/bloc sur consoles (sans pieds) avec chasses d'eau encastrées et visitables - 1 à 2 urinoirs/blocs hommes - 1 poubelle/bloc 			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- Sans objet			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet			

8.4 Locaux de service

8.4.1 Buanderie lingerie

Dispositions d'usage :			
Surface :	10 m ²	Eclairage naturel :	Non obligatoire
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	
Hauteur sous plafond :	2,70 m minimum	Gabarit d'accès :	0,90 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture lessivable et carrelage autour points d'eau	Nature plafonds :	Faux plafond étanche te lessivable et visitable
Revêtements sols :	Grés cérame Plinthes à gorge	UPEC :	U4 P3 E2 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	3 Vol/h (selon réglementation)
Niveau éclairement :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	
Température :	Hivers : occupation 19° - Intermittence du chauffage en fonction de l'occupation. Eté : température non contrôlée (<29°C sur journée type d'été).	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :		Prises électriques :	4 PC 220 V 10/16 + T Branchements pour équipements spécifiques
Alimentation eau EF/EC :	EF (robinet de puisage)	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	Siphon de sol panier	Prises info/vidéo/autres :	
Equipements dus au titre du projet :			
Pour lingerie : - Evier - Plan de travail pour pliage du linge et travaux de couture - Placards fermés pour le rangement du linge propre Pour buanderie : - Paillasse sur placards de rangement avec deux bacs			
Equipement mobiliers hors projet :			

Pour lingerie :

- Fer à repasser
- Machine à coudre et petit matériel
- Planche à repasser
- Chariot pour distribution de linge propre

Pour buanderie :

- Lave linge et sèche linge semi industriel : 8kg – sèche linge : 8 ou 10 kg
- Bac à linge

8.4.2 Local poubelle

Destination et descriptif

Stockage des containers à déchets du tri sélectif.

Dispositions d'usage :			
Surface :	10 m ²	Eclairage naturel :	Local aveugle
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	400 kg/m ²	Nombre d'accès :	1
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	1,60 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture lessivable toute hauteur	Nature plafonds :	
Revêtements sols :	Béton quartz	UPEC :	U4 P4 E2 C1
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	3 Vol/h (selon réglementation)
Niveau éclairement :	200 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	Serrure
Température :	Hors gel	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :		Prises électriques :	
Alimentation eau EF/EC :	EF (robinet de puisage)	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	Siphon de sol inox	Prises info/vidéo/autres :	
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Sans objet			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- Sans objet			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet			

8.5 Locaux propre à la maternelle

8.5.1 Salle de classe

Dispositions d'usage :			
Surface :	75 m ²	Eclairage naturel :	Obligatoire
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	
Hauteur sous plafond :	2,70 m minimum	Gabarit d'accès :	0,90 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture lessivable et carrelage autour du point d'eau	Nature plafonds :	Faux plafond acoustique et visitable
Revêtements sols :	Revêtement mince plastique ou assimilé	UPEC :	U4 P3 E2 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	30 m ³ /h/occupant
Niveau éclairement :	300 lux 450 lux au tableau	Extraction /rejet :	Ventilation naturelle
Commande :		Isolation acoustique :	Selon réglementation
Occultation :	Oui	Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	
Température :	Hivers : occupation 19° - Intermittence du chauffage en fonction de l'occupation (réduit nuit et week end). Eté : température non contrôlée.	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée	Prises électriques :	3 PC 220V 10/16 A+T proche tableau 2 PC 220V 10/16 A+T en fond de salle
Alimentation eau EF/EC :	EF/EC (régulée maxi 36°C) sur équipements	Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :	Evacuation sur équipement prévu	Prises info/vidéo/autres :	1 prise informatique 1 prise télévision
Equipements dus au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Tableau triptyque - Système mural conforme à la sécurité incendie - Point d'eau dans les salles pour enfants et adultes - Rangements intégrés 			
Equipement mobiliers hors projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Tables, chaises, armoires, étagères 			

8.5.2 Vestiaires dans circulations

Dispositions d'usage :	
Surface :	Eclairage naturel : Non Obligatoire
Capacité :	Orientation :
Charge admissible : 250 kg/m ²	Nombre d'accès :
Hauteur sous plafond : 2,70 m minimum	Gabarit d'accès :
Finitions intérieures :	
Revêtements muraux : Peinture lessivable ou toile de verre	Nature plafonds : Faux plafond acoustique et visitable
Revêtements sols : Grés cérame	UPEC : U4 P4 E2 C1
Contraintes techniques:	
Eclairage artificiel: Basse consommation	Renouvellement d'air : 18 m ³ /h/occupant
Niveau éclairement : 300 lux	Extraction /rejet : Ventilation naturelle
Commande :	Isolation acoustique : Selon réglementation
Occultation : Non	Temps de réverbération :
Protection solaire :	Protection anti-intrusion :
Température : Hivers : occupation 19° - Intermittence du chauffage en fonction de l'occupation (réduit nuit et week end). Eté : température non contrôlée.	Contrôle d'accès :
Fluides, réseaux et connexions :	
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :	Prises électriques : 1 PC 220V 10/16 A+T tous les 10 ml
Alimentation eau EF/EC :	Prise téléphone :
Evacuation des eaux usées :	Prises info/vidéo/autres :
Equipements dus au titre du projet :	
- Patères bancs	
Equipement mobiliers hors projet :	
- Casiers des maternelles	

8.5.3 Salle de repos

Dispositions d'usage :			
Surface :	80 m ²	Eclairage naturel :	Obligatoire
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	
Hauteur sous plafond :	2,70 m minimum	Gabarit d'accès :	0,90 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture lessivable	Nature plafonds :	Faux plafond acoustique et visitable
Revêtements sols :	Revêtement mince plastique ou assimilé	UPEC :	U4 P3 E2 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	18 m ³ /h/occupant
Niveau éclairement :	200 lux + variateur de lumière	Extraction /rejet :	Ventilation naturelle
Commande :		Isolation acoustique :	Selon réglementation
Occultation :	Oui	Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	
Température :	Hivers : occupation 19° - Intermittence du chauffage en fonction de l'occupation (réduit nuit et week end). Eté : température non contrôlée.	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :		Prises électriques :	3 PC 220V 10/16 A+T réparties
Alimentation eau EF/EC :		Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	
Equipements dus au titre du projet :			
- Signalétique			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Lits			

8.5.4 Salle d'évolution

Dispositions d'usage :			
Surface :	110 m ²	Eclairage naturel :	Obligatoire
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	
Hauteur sous plafond :	3,50 m minimum	Gabarit d'accès :	1,80 m sur accès principal 0,90 m sur autres accès
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Revêtement aisément nettoyable	Nature plafonds :	Faux plafond acoustique et visitable
Revêtements sols :	PVC mousse	UPEC :	U4 P3 E2 C1
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	18 m ³ /h/occupant
Niveau éclairement :	300 lux	Extraction /rejet :	Ventilation naturelle
Commande :		Isolation acoustique :	Selon réglementation
Occultation :	Oui	Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	
Température :	Hivers : occupation 19° - Intermittence du chauffage en fonction de l'occupation (réduit nuit et week end). Eté : température non contrôlée.	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :		Prises électriques :	1 PC 220V 10/16 A+T tous les 10 m + alimentations des équipements spécifiques
Alimentation eau EF/EC :		Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	1 prise informatique 1 prise télévision
Equipements dus au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Signalétique - Placards intégrés - Estrades mobiles - Cloisons mobiles - Projecteurs 			
Equipement mobiliers hors projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Tables et chaises 			

8.6 Locaux annexes maternelles

8.6.1 Rangement divers

Dispositions d'usage :	
Surface : 10 m ²	Eclairage naturel : Non obligatoire
Capacité :	Orientation :
Charge admissible : 400 kg/m ²	Nombre d'accès :
Hauteur sous plafond : 2,50 m minimum	Gabarit d'accès : 1,80 m
Finitions intérieures :	
Revêtements muraux : Peinture lessivable et résistant aux chocs	Nature plafonds : Peinture lessivable
Revêtements sols : Grés cérame	UPEC :
Contraintes techniques:	
Eclairage artificiel: Basse consommation	Renouvellement d'air : 3 vol/h
Niveau éclairement : 150 lux	Extraction /rejet : VMC
Commande :	Isolation acoustique : Selon réglementation
Occultation : Non	Temps de réverbération :
Protection solaire :	Protection anti-intrusion :
Température : Hivers : 16° - Eté : température contrôlée. non	Contrôle d'accès :
Fluides, réseaux et connexions :	
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :	Prises électriques : 1 PC 220V 10/16 A+T
Alimentation eau / EF/EC :	Prise téléphone :
Evacuation des eaux / usées :	Prises info/vidéo/autres :
Equipements dus au titre du projet :	
- Sans objet	
Equipement mobiliers hors projet :	
- Sans objet	

8.6.2 Salle de propreté

Dispositions d'usage :			
Surface :	40 m ²	Eclairage naturel :	Non obligatoire
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	
Hauteur sous plafond :	2,70 m minimum	Gabarit d'accès :	1,80 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Faïence toute hauteur	Nature plafonds :	Faux plafond hydrofuge et visitable
Revêtements sols :	Carrelage grés cérame Plinthes à gorge	UPEC :	U4 P3 E2 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	30 m ³ /h/occupant
Niveau éclairement :	200 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :		Isolation acoustique :	Selon réglementation
Occultation :	Non	Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	
Température :	Hivers : 16° - Eté : température contrôlée.	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée	Prises électriques :	1 PC 220V 10/16 A+T
Alimentation eau EF/EC :	EF/EC sur équipements	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	Evacuation sur équipement prévu + siphon de sol	Prises info/vidéo/autres :	
Equipements dus au titre du projet :			
Pour salle de propreté : <ul style="list-style-type: none"> - Cuvettes WC adaptées aux enfants isolées par cloisons basses - Bac de douche avec eau mitigée à 35°C - Lavabos et fontaines - Porte savon distributeur - Aménagement apportant un confort d'usage (autonomie des enfants) 			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet			

8.7 Locaux propre à l'élémentaire

8.7.1 Salle de classe

Dispositions d'usage :			
Surface :	65 m ²	Eclairage naturel :	Obligatoire
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	
Hauteur sous plafond :	2,70 m minimum	Gabarit d'accès :	0,90 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture lessivable et carrelage autour du point d'eau	Nature plafonds :	Faux plafond acoustique et visitable
Revêtements sols :	Revêtement mince plastique ou assimilé	UPEC :	U4 P3 E2 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	30 m ³ /h/occupant
Niveau éclairement :	300 lux 450 lux au tableau	Extraction /rejet :	Ventilation naturelle
Commande :		Isolation acoustique :	Selon réglementation
Occultation :	Oui	Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	
Température :	Hivers : occupation 19° - Intermittence du chauffage en fonction de l'occupation (réduit nuit et week end). Eté : température non contrôlée.	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique	Encastrée	Prises électriques :	3 PC 220V 10/16 A+T proche tableau 2 PC 220V 10/16 A+T en fond de salle
CF/cf :		Prise téléphone :	1 RJ45
Alimentation eau	EF/EC (régulée maxi 36°C) sur équipements	Prises info/vidéo/autres :	1 prise informatique 1 prise télévision
EF/EC :			
Evacuation des eaux usées :	Evacuation sur équipement prévu		
Equipements dus au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Tableau triptyque - Point d'eau dans les salles pour les enfants et adultes - Rangements intégrés 			
Equipement mobiliers hors projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Tables, chaises, armoires, étagères 			

8.7.2 Vestiaires dans circulations

Dispositions d'usage :	
Surface :	Eclairage naturel : Non Obligatoire
Capacité :	Orientation :
Charge admissible : 250 kg/m ²	Nombre d'accès :
Hauteur sous plafond : 2,70 m minimum	Gabarit d'accès :
Finitions intérieures :	
Revêtements muraux : Peinture lessivable + revêtement résistant au chocs en ados des vestiaires	Nature plafonds : Faux plafond acoustique et visitable
Revêtements sols : Grés cérame	UPEC : U4 P3 E2 C0
Contraintes techniques:	
Eclairage artificiel: Basse consommation	Renouvellement d'air : 18 m ³ /h/occupant
Niveau éclairement : 300 lux	Extraction /rejet : Ventilation naturelle
Commande :	Isolation acoustique : Selon réglementation
Occultation : Non	Temps de réverbération :
Protection solaire :	Protection anti-intrusion :
Température : Hivers : occupation 19° - Intermittence du chauffage en fonction de l'occupation (réduit nuit et week end). Eté : température non contrôlée.	Contrôle d'accès :
Fluides, réseaux et connexions :	
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :	Prises électriques : 1 PC 220V 10/16 A+T tous les 10 m
Alimentation eau EF/EC :	Prise téléphone :
Evacuation des eaux usées :	Prises info/vidéo/autres :
Equipements dus au titre du projet :	
- Patères avec tablettes de rangement au dessus	
Equipement mobiliers hors projet :	
- Sans objet	

8.8 Locaux annexes élémentaires

8.8.1 Rangement divers

Dispositions d'usage :	
Surface : 12 m ²	Eclairage naturel : Non obligatoire
Capacité :	Orientation :
Charge admissible : 400 kg/m ²	Nombre d'accès :
Hauteur sous plafond : 2,50 m minimum	Gabarit d'accès : 1,80 m
Finitions intérieures :	
Revêtements muraux : Peinture lessivable et résistant aux chocs	Nature plafonds : Peinture lessivable
Revêtements sols : Grés cérame	UPEC :
Contraintes techniques:	
Eclairage artificiel: Basse consommation	Renouvellement d'air : 3 vol/h
Niveau éclairement : 150 lux	Extraction /rejet : VMC
Commande :	Isolation acoustique : Selon réglementation
Occultation : Non	Temps de réverbération :
Protection solaire :	Protection anti-intrusion :
Température : Hivers : 16° - Eté : température contrôlée. non	Contrôle d'accès :
Fluides, réseaux et connexions :	
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :	Prises électriques : 1 PC 220V 10/16 A+T
Alimentation eau / EF/EC :	Prise téléphone :
Evacuation des eaux usées / :	Prises info/vidéo/autres :
Equipements dus au titre du projet :	
- Sans objet	
Equipement mobiliers hors projet :	
- Sans objet	

8.8.2 Sanitaires des élèves

Destination et descriptif

Sanitaires élèves : bloc filles et bloc garçons.

Dispositions d'usage :	
Surface :	Eclairage naturel :
Capacité :	Orientation :
Charge admissible : 250 kg/m ²	Nombre d'accès : 1/bloc
Hauteur sous plafond :	Gabarit d'accès : 0,90 m x 2,00 m (Pmr)
Finitions intérieures :	
Revêtements muraux : Grés émaillé sur 2m + peinture	Nature plafonds : Faux plafond hygrométrique et acoustique et visitable
Revêtements sols : Grés cérame avec plinthes à gorge	UPEC : U4 P4 E2 C1
Contraintes techniques:	
Eclairage artificiel: Basse consommation	Renouvellement d'air : 30 m3/h/cabine (selon réglementation)
Niveau éclairement : 200 lux	Extraction /rejet : VMC
Commande : 1/bloc + 1/cabine	Isolation acoustique : Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :	Temps de réverbération :
Protection solaire :	Protection anti-intrusion :
Température : 19°C	Contrôle d'accès :
Fluides, réseaux et connexions :	
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :	Prises électriques : 1 PC 220V 10/16 A étanche / bloc + alimentation des équipements
Alimentation eau ECS/EF sur lavabos + 1 robinet de puisage / bloc	Prise téléphone :
Evacuation des eaux usées : Oui + 1 siphon de sol/bloc	Prises info/vidéo/autres :
Equipements immobiliers au titre du projet :	
<ul style="list-style-type: none"> - Lavabos encastrés sur plan vasque avec miroir et bandeaux lumineux - WC sur console (sans pied) avec chasses d'eau encastrées (et visitables) et urinoirs/blocs garçons - Distributeur de papier hygiénique à clé - Distributeur de savon - Sèches mains électriques 	
Equipement mobiliers dus au titre du projet :	
- Sans objet	
Equipement mobiliers hors projet :	
- Sans objet	

8.9 Circulations horizontales

Destination et descriptif

Couloirs, escaliers, coursives de distribution intérieure pour l'ensemble des bâtiments.

Dispositions d'usage :	
Surface :	Eclairage naturel : Souhaitable
Capacité :	Orientation :
Charge admissible : 350 kg/m ²	Nombre d'accès :
Hauteur sous plafond :	Gabarit d'accès :
Finitions intérieures :	
Revêtements muraux : Peinture brillante ou toile de verre	Nature plafonds : Selon conception avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols : Grés cérame	UPEC : U4 P4 E2 C1
Contraintes techniques:	
Eclairage artificiel: Basse consommation, Incandescent et halogène	Renouvellement d'air :
Niveau éclairement : 200 lux	Extraction /rejet :
Commande : Allumage temporisé sur détecteur de présence	Isolation acoustique : Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :	Temps de réverbération : < 1 seconde
Protection solaire :	Protection anti- intrusion :
Température : 19°C	Contrôle d'accès :
Fluides, réseaux et connexions :	
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :	Prises électriques : 1 PC 220V 10/16 A tous les 10 m linéaires
Alimentation eau EF/EC :	Prise téléphone :
Evacuation des eaux usées :	Prises info/vidéo/autres :
Equipements immobiliers au titre du projet :	
<ul style="list-style-type: none"> - Signalétiques diverses - Traitement et protection contre les salissures et dégradations des revêtements muraux en partie basse 	
Equipement mobiliers dus au titre du projet :	
- Sans objet	
Equipement mobiliers hors projet :	
- Sans objet	

9 Fiches descriptives techniques des locaux - Gymnase

9.1 Salle d'évolution

Destination et descriptif

Aire d'évolution polyvalente pour la pratique des enseignements sportifs (sports collectifs et gymnastique avec agrès + escalade)

Dispositions d'usage :			
Surface :	968 m ²	Eclairage naturel :	Souhaité (mais sans gêne)
Capacité :		Orientation :	Nord/prises de jour
Charge admissible :	350 kg/m ²	Nombre d'accès :	2 (dont 1 sur extérieur)
Hauteur sous plafond :	7,00 m	Gabarit d'accès :	1,60 m x 2,00 m intérieur 2,50 m x 2,50 m extérieur
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Selon conception (+traitement acoustique)	Nature plafonds :	Selon conception (+traitement acoustique) et visitable
Revêtements sols :	NFP 90 – 202/203/110	UPEC :	
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Selon conception	Renouvellement d'air :	Selon réglementation
Niveau éclairement :	500 lux sans effet de gêne	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	Plusieurs zones	Isolation acoustique :	Selon réglementation
Occultation :		Temps de réverbération :	< 1,4 seconde
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	Serrure + Alarme
Température :	16°C avec système de relance spécifique	Contrôle d'accès :	Oui
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :		Prises électriques :	1 PC 220V 10/16 A tous les 20 m linéaires + Alimentation équipements
Alimentation eau EF/EC :	/	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	/	Prises info/vidéo/autres :	Sonorisation
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Sonorisation avec micro HF - Tableau d'affichage électronique multisports - Mur d'escalade équipé (douilles, prises, renvoi des cordes) - Filets de protection (mur d'escalade) - Cloisons mobiles 			

Equipement mobiliers dus au titre du projet :

- Buts, agrès, matériels et accessoires divers suivants :
- 2 buts basket longitudinaux (+commande électrique)
- 6 buts basket transversaux
- 2 poteaux tennis
- 6 poteaux volets
- 6 poteaux badminton
- 1 cage de handball
- 1 cage de hockey
- 1 barres parallèles
- 1 poutre école
- 1 cheval
- 1 mini trampoline 110 cm x 110 cm (+ protections)
- 2 paires de cordes et anneaux (lisse et à nœuds)
- 1 tremplin + piste d'élan 25 m + tapis rondade
- 3 matelas de sol 2,40 m x 2,00 m x 0,20 m
- 30 tapis gymnastique scolaire 2,00 m x 1,00 m
- 1 chariot roulant à tapis
- 30 tatami judo 2,00 m x 1,00 m
- 5 espaliers muraux
- Equipement de saut en hauteur (poteau, barre, matelas de réception)
- 2 tables de ping pong

Equipement mobiliers hors projet :

- Sans objet

9.2 Vestiaires – Sanitaires – Douches des sportifs

Destination et descriptif

Vestiaires collectifs pour les scolaires (filles et garçons)

Dispositions d'usage :			
Surface :	29 m ²	Eclairage naturel :	Si possible
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	300 kg/m ²	Nombre d'accès :	Selon capacité et réglementation
Hauteur sous plafond :	2,80 m	Gabarit d'accès :	0,90 m x 2,00 m (accès Pmr)
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Grés cérame sur 2 m (ou toute hauteur) + peinture lessivable	Nature plafonds :	Lessivable + correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Grés cérame antidérapant Plinthes à gorges	UPEC :	U4 P4 E3 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation étanche	Renouvellement d'air :	30 m ³ /h/cabine (selon réglementation)
Niveau éclairement :	300 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone/bloc + 1/cabine	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	Serrure
Température :	21°C avec système de relance spécifique	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée	Prises électriques :	1 PC 220V 10/16 A étanche/lavabo + alimentation des équipements
Alimentation eau EF/EC :	EF/ECS + 1 robinet de puisage/bloc	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	Oui + siphon de sol	Prises info/vidéo/autres :	
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Bancs sur consoles (sans pieds) - Patères - 2 lavabos/bloc encastrés sur plan vasques avec miroir, bandeau lumineux, distributeur de savon et sèche mains électriques - Equipements des douches (pommets, poussoirs et patères) - 2 WC/bloc sur consoles (sans pieds) avec chasses d'eau encastrées (et visitables) et distributeurs de papier hygiénique fermant à clé - 2 urinoirs/bloc hommes - 1 poubelle/bloc 			

Equipement mobiliers dus au titre du projet :
--

- Sans objet

Equipement mobiliers hors projet :

- Sans objet

9.2.1 Bureau enseignants EPS

Destination et descriptif

Bureau accessible aux enseignants d'EPS.

Dispositions d'usage :			
Surface :	9,00 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :	1 à 2 personnes	Orientation :	
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	1
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	0,90 x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture brillante ou toile de verre	Nature plafonds :	FP avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Sol mince résistant, plastique ou assimilé	UPEC :	U4 P3 E1 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	25 m ³ /h/personne (selon réglementation)
Niveau éclairement :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :	Oui	Protection anti- intrusion :	Serrure + protection vitrage en RDC
Température :	19°C avec système de relance spécifique (zone administration)	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée	Prises électriques :	3 PC 220V 10/16 A
Alimentation eau EF/EC :		Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	2 RJ45/poste
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Sans objet			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- 1 bureau avec retour + siège/occupant			
- 2 chaises			
- 1 à 2 armoires de rangement fermant à clé/occupant			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Postes informatiques			

9.3 Vestiaires – Sanitaires – Douches des enseignants EPS

Destination et descriptif

Vestiaires pour les enseignants d'EPS

Dispositions d'usage :			
Surface :	11 m ²	Eclairage naturel :	Si possible
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	350 kg/m ²	Nombre d'accès :	Selon capacité et réglementation
Hauteur sous plafond :	2,80 m	Gabarit d'accès :	0,90 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Grés cérame sur 2 m (ou toute hauteur) + peinture lessivable	Nature plafonds :	Lessivable + correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Grés cérame antidérapant Plinthes à gorges	UPEC :	U4 P4 E3 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation étanche	Renouvellement d'air :	30 m ³ /h/cabine (selon réglementation)
Niveau éclairement :	300 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone + 1/cabine	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	Serrure
Température :	21°C avec système de relance spécifique	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :		Prises électriques :	1 PC 220V 10/16 A étanche/lavabo + alimentation des équipements
Alimentation eau EF/EC :	EF/ECS + 1 robinet de passage/bloc	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	Oui + siphon de sol	Prises info/vidéo/autres :	
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Bancs sur consoles (sans pieds) - Patères - 1 lavabo encastré sur plan vasques avec miroir, bandeau lumineux, distributeur de savon et sèche mains électrique - Equipements de la douche (pompe, poussoir et patère) - 1 WC sur consoles (sans pieds) avec chasse d'eau encastrées (et visitables) et distributeur de papier hygiénique fermant à clé - 1 poubelle 			

Equipement mobiliers dus au titre du projet :
--

- Sans objet

Equipement mobiliers hors projet :

- Sans objet

9.4 Dépôt gymnase

Destination et descriptif

Espaces de rangement situés dans le gymnase.

Dispositions d'usage :			
Surface :	50 m ²	Eclairage naturel :	Non requis
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	400 kg/m ²	Nombre d'accès :	1 sur salle d'évolution
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	1,40 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture Soubassement de protection contre les chocs	Nature plafonds :	
Revêtements sols :	Identique à la salle d'évolution	UPEC :	Identique à la salle d'évolution
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	1 vol/h (selon réglementation)
Niveau éclairement :	250 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	Serrure
Température :	16°C	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastree CF/cf :		Prises électriques :	2 PC 220V 10/16 A
Alimentation eau EF/EC :		Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Cimaises			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- Rayonnages métalliques modulables (linéaire maximum)			
- Placards fermant à clé pour le rangement des matériels sensibles			
- Bacs grillagés fermant à clé			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet			

9.5 Hall d'entrée

Destination et descriptif

Espace d'accueil et de distribution des surfaces d'évolutions sportives.

Dispositions d'usage :			
Surface :	15 m ²	Eclairage naturel :	Oui à valoriser
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	400 kg/m ²	Nombre d'accès :	Selon conception et réglementation
Hauteur sous plafond :	4,00 m (indicative)	Gabarit d'accès :	Selon conception et réglementation
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Selon conception	Nature plafonds :	Selon conception et visitable
Revêtements sols :	Selon conception	UPEC :	
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation et selon conception	Renouvellement d'air :	Selon réglementation
Niveau éclairément :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :		Temps de réverbération :	< 1,4 secondes
Protection solaire :	Oui, si nécessaire	Protection anti-intrusion :	Serrure + Alarme + protection vitrages
Température :	19°C avec système de relance spécifique	Contrôle d'accès :	Oui
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :		Prises électriques :	3 PC 220V 10/16 A + alimentations des équipements
Alimentation eau EF/EC :		Prise téléphone :	1 prise cabine téléphonique
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- 1 panneau d'affichage			
- Poubelles			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- Sans objet			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Cabine téléphonique			

10 Fiches descriptives techniques des locaux - Restauration

10.1 Réception marchandises avec décartonnage

Destination et descriptif

Réception des livraisons de marchandises. Proximité avec les réserves et accès direct sur l'extérieur (quai de livraison).

Dispositions d'usage :			
Surface :	15 m ²	Eclairage naturel :	oui
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	500 kg/m ²	Nombre d'accès :	2 (dont 1 sur extérieur)
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	2,00 m x 2,00 m sur l'extérieur et 0,90 m x 2,00 m sur cuisine/annexes
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Grés cérame sur 2 m et peinture	Nature plafonds :	Lavable (pas de FP)
Revêtements sols :	Revêtement antidérapant industriel Protection des murs contre les chocs de palettes Plinthes à gorge	UPEC :	U4 P4 E3 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	2 vol/h (selon réglementation)
Niveau éclairement :	300 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	Renforcée par rideau
Température :	19°C / Pas de radiateur	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée	Prises électriques :	2 PC 220V 10/16 A à 1,20 m du sol
Alimentation eau EF/EC :	EF/ECS	Prise téléphone :	1 RJ 45
Evacuation des eaux usées :	Oui + siphon de sol inox	Prises info/vidéo/autres :	
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Caniveau de sol - Cornières d'angles jusqu'à 2 m de hauteur - Poste de lavage et de désinfection 			

Equipement mobiliers dus au titre du projet :
--

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Table inox avec tiroir (2,00 x 0,80 m)- Roule bac- Lave mains à commande fémorale + distributeur de savon liquide- Sèche mains électrique- Chariots de manutention et de rangements- Bascule (500 kg) |
|--|

Equipement mobiliers hors projet :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Sans objet |
|--|

10.2 Réserve

Destination et descriptif

Local de rangement et de stockage ventilé des denrées alimentaires.

Dispositions d'usage :			
Surface :	15 m ² + 5 m ² pour les tubercules	Eclairage naturel :	Local aveugle
Capacité :		Orientation :	Nord
Charge admissible :	600 kg/m ²	Nombre d'accès :	1
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	1,60 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture laque sanitaire	Nature plafonds :	
Revêtements sols :	Revêtement industriel Protection des murs contre les chocs de palettes Plinthes à gorge	UPEC :	U4 P4 E3 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	1 vol/h (selon réglementation)
Niveau éclairement :	250 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	Plusieurs zones	Isolation acoustique :	
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	
Température :	Non chauffé (hors gel)	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée	Prises électriques :	1 PC 220V 10/16 A en partie basse
Alimentation eau EF/EC :	EF	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	Oui + siphon de sol panier	Prises info/vidéo/autres :	
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Cornières d'angles jusqu'à 2 m de hauteur			
- Rayonnages muraux intégrés sur le plus grand linéaire possible			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- Aménagement d'un espace pour le pain avec rangement sur râtelier et zone de découpe			
- Aménagement d'un espace pour le rangement des boissons			
- Aménagement d'un espace pour le rangement des conserves			
- Aménagement d'un espace pour le stockage des tubercules			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet			

10.3 Réserves froides

Destination et descriptif

Stockage de denrées nécessitant une conservation à une température de froid positif (B.O.F., viandes, légumes) ou négatif (surgelés). Les équipements seront adaptés en fonction du froid requis.

Dispositions d'usage :			
Surface :	15 m ²	Eclairage naturel :	Local aveugle
Capacité :		Orientation :	Nord
Charge admissible :	600 kg/m ²	Nombre d'accès :	1
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	1,60 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Panneaux sandwich Revêtement aluminium laqué	Nature plafonds :	
Revêtements sols :	Industriel lisse Plinthes à gorge	UPEC :	U4 P4 E3 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	
Niveau éclairement :	250 lux	Extraction /rejet :	
Commande :	Simple, plusieurs zones	Isolation acoustique :	
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	
Température :	Non chauffé (hors gel)	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique	Encastrée	Prises électriques :	Selon équipements
CF/cf :		Prise téléphone :	
Alimentation eau		Prises info/vidéo/autres :	
EF/EC :			
Evacuation des eaux usées :	Siphon de sol panier Evacuation condensats		
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Sans objet			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
<u>Chambre froides :</u>			
- B.O.F. : positive traversante avec compartiments distincts			
- Viandes : positive traversante avec compartiments distincts			
- Fruits et légumes : positive traversante avec compartiments distincts			
- Surgelés : négative avec compartiments distincts			
Détecteur de dysfonctionnement électrique et renvoi des alarmes.			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet			

10.4 Légumerie

Destination et descriptif

Espace de déconditionnement et préparation alimentaire.

Dispositions d'usage :			
Surface :	15 m ²	Eclairage naturel :	Souhaitable
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	500 kg/m ²	Nombre d'accès :	2 au minimum
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	0,90 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Grés cérame sur 2 m	Nature plafonds :	Selon conception (lavable) et visitable
Revêtements sols :	Grés antidérapant Plinthes à gorge	UPEC :	U4 P4 E3 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	25 m ³ /h/pers. (selon réglementation)
Niveau éclairement :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09.01.1995
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :	Oui	Protection anti-intrusion :	
Température :	Selon réglementation	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée	Prises électriques :	2 PC 220V 10/16A en partie basse + alimentation équipement
Alimentation eau EF/EC :	EF/ECS	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	Oui + Siphon de sol panier + Caniveau inox à grille devant bacs et éplucheuse	Prises info/vidéo/autres :	
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Cornières d'angle jusqu'à 2 m minimum			
- Plonge gastronome et poste de lavage et de désinfection			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- Table de déboîtage inox avec tiroir (200 x 80 cm), cuvier, éplucheuse sur pied, coupe légumes, essoreuse sur pied, ouvre boîte électrique, poubelle mobile, chariot 8 niveaux			
- Lave mains à commande fémorale avec distributeur de savon liquide			
- Sèche mains électrique			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet			

10.5 Préparation chaudes

Destination et descriptif

Local servant à la remise en température et à la cuisson des préparations chaudes comprenant une zone polycuiseurs, une zone fours mixtes, une zone entremets et sauces.

Disposition du matériel en périphérie de la salle pour laisser une zone libre.

Dispositions d'usage :			
Surface :	15 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	500 kg/m ²	Nombre d'accès :	Selon projet
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	Double porte à hublot avec ouverture 180°
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Grés cérame sur 2 m ; Inox au dessus des postes chauds	Nature plafonds :	Selon conception (lavable) et visitable
Revêtements sols :	Grés cérame antidérapant Plinthes à gorge arrondie	UPEC :	U4 P4 E3 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation et étanche	Renouvellement d'air :	25 m ³ /h/pers. (selon réglementation)
Niveau éclairement :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC + hottes sur appareils de cuisson et fours
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09.01.1995
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :	Oui	Protection anti-intrusion :	
Température :		Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :		Prises électriques :	PC 220V et 380V en fonction des équipements
Alimentation eau EF/EC :	EF/ECS	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	Oui + Siphon de sol panier + Caniveau inox à grille devant bacs	Prises info/vidéo/autres :	
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Régime séparatif des eaux usées vers traitement des graisses et des fécules - Cornières d'angles jusqu'à 2 m de hauteur - Poste de lavage et de désinfection 			

Equipement mobiliers dus au titre du projet :

A titre indicatif :

- Fours : mixte 20 niveaux (GN 1/160 kW) ; air pulsé 10 niveaux 50kW ; vapeur haute pression 2 bars maxi
- Plaques électriques vitro cérame multifonctions
- Friteuses électriques à haut rendement et système de filtrage intégré
- 1 grillade nervurée
- 2 sauteuses basculantes 80 litres (gaz)
- Marmite chauffe directe 200 litres (gaz)
- Marmite bain marie 80 litres (gaz)
- 1 armoire à ozone 20 couteaux
- Cellule de refroidissement rapide électrique (10 niveaux)
- Tables de travail : table du chef + table de travail mobile + table mobile inox + tables de travail avec meubles bas réfrigérés
- 1 chariot porte paniers
- Armoire chaude à chariots
- Armoire froide inox 20 niveaux enregistreurs
- 1 cutter mélangeur
- 1 étuve électrique 20 niveaux 1/1 traversante
- 1 machine à emballer sous vide (pression maxi 2 bars)
- Turbo broyeur-mixeur
- Echelle de stockage 18 niveaux 1/1
- Meubles bas à tiroirs
- Bacs gastronomes (30) inox (plein 65)
- Bacs gastronomes (20) inox (plein 150)
- Bacs gastronomes (30) inox (perforé 65)
- Bacs gastronomes (20) inox (perforé 150)
- Etagères murales (1500 x 400)
- Armoire inox produits d'entretien
- 1 poubelle mobile

Ensemble d'extraction :

- A induction compensée sur grillades et fours
- A induction double flux sur piano

Lave mains à commande non manuelle avec distributeurs de savon liquide et de papier

Equipement mobiliers hors projet :

- Sans objet

10.6 Préparation froide et préparations pâtisseries

Destination et descriptif

Ces locaux permettent le dressage des préparations froides :

- Hors d'œuvre (mise en portions, assaisonnements, décors)
- Fromage (mise en portions)
- Desserts (mise en portions, allotissement)

L'espace est occupé par les tables de dressage pour :

- La zone hors d'œuvre
- La zone fromage et dessert

Ces locaux sont séparés de la zone self par des armoires traversantes distinctes entre les entrées et les fromages. On distinguera une zone pour les armoires froides positives où sont stockées les denrées avant leur diffusion dans le self, ou leur remise en température avant distribution (plats cuisinés, desserts, etc...).

Dispositions d'usage :			
Surface :	8 m ² (préparation froide) 5 m ² (préparations pâtisserie)	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :		Orientation :	Nord
Charge admissible :	500 kg/m ²	Nombre d'accès :	2 va et vient isothermes
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	0,90 x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Grés cérame sur 2 m	Nature plafonds :	Selon conception (lavable) et visitable
Revêtements sols :	Grés cérame antidérapant Plinthes à gorge	UPEC :	U4 P4 E3 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	25 m ³ /h/pers. (selon réglementation)
Niveau éclairement :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	Simple	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09.01.1995
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :	Oui	Protection anti-intrusion :	
Température :		Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée	Prises électriques :	PC 220V et 380V en fonction des équipements à 1,20 m du sol
Alimentation eau EF/EC :	EF/ECS	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	Oui + Siphon de sol panier + Caniveau inox à grille devant bacs	Prises info/vidéo/autres :	

Equipements immobiliers au titre du projet :

- Cornières d'angles jusqu'à 2 m minimum
- Evier double bac (profond) avec égouttoir
- Poste de lavage et désinfection

Equipement mobiliers dus au titre du projet :

A titre indicatif :

- 1 table de travail avec meuble bas réfrigéré
- 2 tables de dressage mobiles avec étagères
- 1 chariot mobile
- 1 poubelle mobile
- 1 robot coupe légumes
- 1 batteur mélangeur (cuve 20L et 40L)
- 1 trancheur à viande
- Placards à ingrédients
- 1 balance de précision (5 kg)
- 1 table inox avec bac
- 1 armoire à ozone 10 couteaux

Chambre froide traversante pour entrées (20 niveaux 2/1 avec enregistreur de température)

Chambre froide traversante pour desserts (20 niveaux 2/1 avec enregistreur de température)

Armoire froides positives (température maximale +3°) pour stockage avant diffusion self :

- Des hors d'œuvre préparés
- Des fromages et desserts
- Des plats cuisinés sur place

Lave mains à commande non manuelle avec distributeurs de savon liquide et de papier

Equipement mobiliers hors projet :

- Sans objet

10.7 Local déchets

Destination et descriptif

Local des conteneurs à déchets.

Dispositions d'usage :			
Surface :	15 m ²	Eclairage naturel :	Local aveugle
Capacité :		Orientation :	Nord
Charge admissible :	500 kg/m ²	Nombre d'accès :	2 dont 1 sur l'extérieur
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	1,60 x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Finition lessivable toute hauteur peinture	Nature plafonds :	Lavable et visitable
Revêtements sols :	Béton Plinthes à gorge	UPEC :	U4 P4 E3 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation étanche	Renouvellement d'air :	3 vol/h (selon réglementation)
Niveau éclairement :	200 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	
Température :		Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :		Prises électriques :	
Alimentation eau EF/EC :	EF (robinet de puisage)	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	Siphon de sol panier	Prises info/vidéo/autres :	
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Cornières d'angles jusqu'à 2 m minimum			
- Poste de lavage et de désinfection			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- Sans objet			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet			

10.8 Bureau du chef de cuisine

Destination et descriptif

Bureau en communication directe avec les cuisines.

Dispositions d'usage :			
Surface :	12 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :	1 personne	Orientation :	
Charge admissible :	250 kg/m ²	Nombre d'accès :	1
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	0,90 x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Peinture brillante ou toile verre	Nature plafonds :	Avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Grés cérame	UPEC :	U4 P3 E1 C0
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	25 m ³ /h/pers (selon réglementation)
Niveau éclairement :	500 lux	Extraction /rejet :	
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09.01.1995
Occultation :		Temps de réverbération :	< 1 seconde
Protection solaire :	Oui	Protection anti- intrusion :	Serrure
Température :	19°C	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Lisse basse CF/cf :		Prises électriques :	2 PC 220V 10/16A
Alimentation eau EF/EC :		Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :		Prises info/vidéo/autres :	1 RJ45
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Sans objet			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- 1 bureau avec retour + siège + 2 chaises + armoire de rangement fermant à clé			
- Panneau d'affichage			
Equipement mobiliers hors projet :			
- 1 poste informatique			

10.9 Laverie

Destination et descriptif

Ce local permet la réception des plateaux sales du self, l'enlèvement des déchets, le lavage de la vaisselle et le stockage de la vaisselle propre. La dépose des plateaux se fait par alvéoles occultables.

Dispositions d'usage :			
Surface :	50 m ²	Eclairage naturel :	Possible
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	500 kg/m ²	Nombre d'accès :	2 minimum (marche en avant)
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	1,60 x 2,00 m (vantaux battants avec hublots)
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Grés cérame sur 2 m	Nature plafonds :	Selon conception (lavable) et visitable
Revêtements sols :	Grés antidérapant Plinthes à gorge	UPEC :	U4 P4 E3 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation étanche	Renouvellement d'air :	25 m ³ /h/pers. (selon réglementation)
Niveau éclairement :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC + extraction éventuelle des buées des machines à laver
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09.01.1995 – protection vers la salle à manger
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	
Température :		Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée	Prises électriques :	2 PC 220V 10/16A à 1,20 m du sol
Alimentation eau EF/EC :	EF/ECS	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	Oui + Siphon de sol panier à gros débit + Caniveau inox	Prises info/vidéo/autres :	
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Cornières d'angles jusqu'à 2 m minimum - Régime séparatif des eaux usées vers traitement des graisses et des fécules - 3 postes de lavage et de désinfection 			

Equipement mobiliers dus au titre du projet :
--

A titre indicatif :

- Convoyeur à bandes dépose plateaux
- Dépose plateaux par alvéoles et occultable
- Tables de triage
- Tables d'entrée machine à rouleaux avec bac et douchette
- Extracteur pré lavage, rinçage, séchage
- Lave plateaux
- Convoyeur de sortie à rouleaux
- Chariots et casiers de stockage de vaisselle
- Bac mobile de pré trempage
- Armoire inox de stockage de produits
- Lave mains et distributeurs de savon liquide et de papier
- Condenseur à buées

Equipement mobiliers hors projet :

- Sans objet

10.10 Plonge batterie

Destination et descriptif

Lavage des ustensiles de production et de distribution des repas.

Dispositions d'usage :			
Surface :	12 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	500 kg/m ²	Nombre d'accès :	2
Hauteur sous plafond :		Gabarit d'accès :	0,90 x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Grés cérame sur 2 m	Nature plafonds :	Selon conception (lavable) et visitable
Revêtements sols :	Grés antidérapant Plinthes à gorge	UPEC :	U4 P4 E3 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation étanche	Renouvellement d'air :	25 m ³ /h/pers. (selon réglementation)
Niveau éclairement :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09.01.1995 – protection vers la salle à manger
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	
Température :		Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :		Prises électriques :	2 PC 220V 10/16A à 1,20 m du sol
Alimentation eau EF/EC :	EF/ECS	Prise téléphone :	1 RJ45
Evacuation des eaux usées :	Oui + Siphon de sol panier à gros débit + Caniveau inox	Prises info/vidéo/autres :	
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Cornières d'angles jusqu'à 2 m minimum - Régime séparatif des eaux usées vers traitement des graisses et des féculés - 1 poste de lavage et de désinfection - 1 plonge 2 bacs + double égouttoir (2 m x 0,70 m x 0,90 m) 			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
<p>A titre indicatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 laverie à bille - Rayonnage en duralinox - Table inox - 1 placard à ustensiles d'entretien - 1 poubelle mobile 			

Equipement mobiliers hors projet :

- Sans objet

10.11 Accès des consommateurs

Destination et descriptif

Espace d'accueil/attente desservant la ligne de self (en communication avec blocs sanitaires).

Dispositions d'usage :	
Surface :	Eclairage naturel : Oui
Capacité :	Orientation :
Charge admissible : 400 kg/m ²	Nombre d'accès : 1 extérieur (accessibilité handicapés)
Hauteur sous plafond : 3,50 m (indicatif)	Gabarit d'accès : 1,60 x 2,00 m
Finitions intérieures :	
Revêtements muraux : Selon projet	Nature plafonds : Lavable et visitable
Revêtements sols : Grés cérame antidérapant Plinthes à gorge	UPEC : U4 P4 E3 C1
Contraintes techniques:	
Eclairage artificiel: Basse consommation	Renouvellement d'air :
Niveau éclairement : 300 lux	Extraction /rejet : VMC
Commande : Simple, 1 zone	Isolation acoustique : Conforme à l'arrêté du 09.01.1995
Occultation :	Temps de réverbération :
Protection solaire : Selon projet	Protection anti-intrusion : Rideau métallique motorisé
Température : 18°C	Contrôle d'accès :
Fluides, réseaux et connexions :	
Alimentation électrique Encastré CF/cf :	Prises électriques : PC 220V 10/16A + alimentation tableau d'affichage
Alimentation eau EF/EC :	Prise téléphone :
Evacuation des eaux usées : Oui + siphon de sol	Prises info/vidéo/autres : 1 RJ45 commande tableau d'affichage + sonorisation
Equipements immobiliers au titre du projet :	
- Tableau d'affichage électronique des menus	
- Sonorisation	
Equipement mobiliers dus au titre du projet :	
- Sans objet	
Equipement mobiliers hors projet :	
- Sans objet	

10.12 Ligne de self

Destination et descriptif

Préservation des plateaux, couverts, verres, pain et boissons. Présentation réfrigérée des préparations froides. Présentation sur banque self avec bain marie des préparations chaudes. Distribution des plats en libre service.

Dispositions d'usage :			
Surface :	27 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :	400 kg/m ²	Nombre d'accès :	Selon projet
Hauteur sous plafond :	3,50 m (indicatif)	Gabarit d'accès :	
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Grés cérame sur 2 m	Nature plafonds :	Lavable et visitable
Revêtements sols :	Grés cérame antidérapant Plinthes à gorge	UPEC :	U4 P4 E3 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	Selon réglementation
Niveau éclairement :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09.01.1995
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :	A prévoir selon projet	Protection anti-intrusion :	
Température :	19°C/pas de radiateur	Contrôle d'accès :	Système de contrôle des entrées à définir selon projet
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique	Encastré	Prises électriques :	PC 220V 10/16A
CF/cf :		Prise téléphone :	
Alimentation eau	EF/ECS	Prises info/vidéo/autres :	RJ45 (selon contrôle des entrées).
EF/EC :			
Evacuation des eaux usées :	Evacuation des bains marie + siphon de sol		
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Système de contrôle des entrées			

Equipement mobiliers dus au titre du projet :

- Meuble distributeur de plateaux
- Meuble distributeur de verres
- Vitrines réfrigérées : pour les entrées, le fromage, les desserts
- Chariot à niveau constant pour les assiettes
- Chambre froide positive traversante pour les entrées (20 niveaux avec enregistrement de température)
- Chambre froide positive traversante pour les desserts (20 niveaux avec enregistrement de température)
- Meuble chaud pour les entrées chaudes
- Bain marie à sec pour 5 bacs gastronomes
- Meuble distributeur de couverts
- Distributeur de verres à niveaux constants
- Chariots inox 3 niveau
- Meuble bas avec gastronome polycarbonate

Equipement mobiliers hors projet :

- Plateaux, couverts, verres, assiettes.

10.13 Salle à manger des élèves

Destination et descriptif

Salle de restaurant de la ½ pension. Lisibilité et fluidité du circuit entrés / attente / passage au self / sortie après dépose des plateaux.

Dispositions d'usage :			
Surface :	144 m ² maternelle 150 m ² élémentaire 100 m ² collège	Eclairage naturel :	Oui, à valoriser
Capacité :	72 élèves maternelle 95 élèves élémentaire 85 élèves collège	Orientation :	
Charge admissible :	400 kg/m ²	Nombre d'accès :	Selon projet (2 mini)
Hauteur sous plafond :	3,50 m (indicatif)	Gabarit d'accès :	1,60 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Selon projet + traitement acoustique	Nature plafonds :	Selon projet avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Selon projet anti- dérapant	UPEC :	U4 P4 E3 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	25 m ³ /h/personne (selon réglementation)
Niveau éclairement :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	Plusieurs zones	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09.01.1995
Occultation :		Temps de réverbération :	< 1,2 secondes
Protection solaire :	A prévoir selon projet	Protection anti- intrusion :	
Température :	19°C	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastré	Prises électriques :	PC 220V 10/16A à prévoir
Alimentation eau EF/EC :	EF (fontaines)	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	Oui + siphon de sol	Prises info/vidéo/autres :	Sonorisation
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Sonorisation			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Fontaines d'eau réfrigérée - Chaises et tables (stockage aisé, organisation libre et modulable par claustras) - Chariots et dessertes - Fours micro onde - Meubles distributeur de sauces 			

Equipement mobiliers hors projet :

- Sans objet.

10.14 Salle de restauration professeurs maternelle, primaire et collège

Destination et descriptif

Salle de restaurant des invités et du personnel. Idem salle à manger des élèves.

Dispositions d'usage :			
Surface :	30 m ²	Eclairage naturel :	Oui, à valoriser
Capacité :	30 personnes	Orientation :	
Charge admissible :	400 kg/m ²	Nombre d'accès :	Selon projet (2 mini)
Hauteur sous plafond :	3,50 m (indicatif)	Gabarit d'accès :	1,60 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Selon projet + traitement acoustique	Nature plafonds :	Selon projet avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Selon projet anti-dérapant	UPEC :	U4 P4 E3 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	25 m ³ /h/personne (selon réglementation)
Niveau éclairement :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	Plusieurs zones	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09.01.1995
Occultation :		Temps de réverbération :	< 1,2 secondes
Protection solaire :	A prévoir selon projet	Protection anti-intrusion :	
Température :	19°C	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastré	Prises électriques :	PC 220V 10/16A à prévoir
Alimentation eau EF/EC :	EF (fontaines)	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	Oui + siphon de sol	Prises info/vidéo/autres :	Sonorisation
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Sonorisation			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- 1 fontaine d'eau réfrigérée			
- Chaises et tables (stockage aisé)			
- 1 four micro onde			
- 1 meuble distributeur de sauces			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet.			

10.15 Salle à manger des agents

Destination et descriptif

Salle de restaurant des agents. Idem salle à manger des élèves.

Dispositions d'usage :			
Surface :	15 m ²	Eclairage naturel :	Oui, à valoriser
Capacité :	15 personnes	Orientation :	
Charge admissible :	400 kg/m ²	Nombre d'accès :	Selon projet (2 mini)
Hauteur sous plafond :	3,50 m (indicatif)	Gabarit d'accès :	1,60 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Selon projet + traitement acoustique	Nature plafonds :	Selon projet avec correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Selon projet anti-dérapant	UPEC :	U4 P4 E3 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation	Renouvellement d'air :	25 m ³ /h/personne (selon réglementation)
Niveau éclairement :	400 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	Plusieurs zones	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09.01.1995
Occultation :		Temps de réverbération :	< 1,2 secondes
Protection solaire :	A prévoir selon projet	Protection anti-intrusion :	
Température :	19°C	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastré	Prises électriques :	PC 220V 10/16A à prévoir
Alimentation eau EF/EC :	EF (fontaines)	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	Oui + siphon de sol	Prises info/vidéo/autres :	Sonorisation
Equipements immobiliers au titre du projet :			
- Sonorisation			
Equipement mobiliers dus au titre du projet :			
- 1 fontaine d'eau réfrigérée			
- Chaises et tables (stockage aisé)			
- 1 four micro onde			
- 1 meuble distributeur de sauces			
Equipement mobiliers hors projet :			
- Sans objet.			

10.16 Blocs sanitaires type

Destination et descriptif

Blocs sanitaires distincts femmes/hommes accessibles aux personnes à mobilité réduite (y compris sanitaires pour handicapés) à adopter selon les affectations.

Dispositions d'usage :	
Surface :	32 m ² maternelle 25 m ² élémentaire 20 m ² collège
Capacité :	
Charge admissible :	250 kg/m ²
Hauteur sous plafond :	
Eclairage naturel :	
Orientation :	
Nombre d'accès :	1/bloc
Gabarit d'accès :	0,90 x 2,00 m
Finitions intérieures :	
Revêtements muraux :	Faïence murale sur 2 m de hauteur + peinture
Revêtements sols :	Grés cérame + plinthes à gorge
Nature plafonds :	lessivable et visitable
UPEC :	U3 P2 E2 C2
Contraintes techniques:	
Eclairage artificiel:	Basse consommation étanche
Niveau éclairement :	200 lux
Commande :	1/bloc + 1/cabine
Occultation :	
Protection solaire :	
Température :	
Renouvellement d'air :	30 m ³ /h/cabine (selon réglementation)
Extraction /rejet :	VMC
Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Temps de réverbération :	
Protection anti-intrusion :	
Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :	
Alimentation électrique Encastrée CF/cf :	
Alimentation eau EF/EC :	EF/ECS
Evacuation des eaux usées :	Oui + siphon sol/bloc
Prises électriques :	1 PC 220V 10/16 A étanche/bloc + alimentation équipements
Prise téléphone :	
Prises info/vidéo/autres :	
Equipements immobiliers au titre du projet :	
<ul style="list-style-type: none"> - Lavabos encastrés sur plan vasque avec miroir, bandeau lumineux, distributeur savon et sèche mains électriques - WC sur consoles (sans pieds) avec chasses d'eau encastrées et visitables - Urinoirs/blocs hommes - 1 poubelle/bloc 	
Equipement mobiliers dus au titre du projet :	
- Sans objet	
Equipement mobiliers hors projet :	
- Sans objet	

10.17 Vestiaires – Sanitaires – Douches du personnel

Destination et descriptif

Vestiaires pour le personnel.

Dispositions d'usage :			
Surface :	12 m ²	Eclairage naturel :	Oui
Capacité :		Orientation :	
Charge admissible :		Nombre d'accès :	Selon capacité et réglementation
Hauteur sous plafond :	2,80 m	Gabarit d'accès :	0,90 m x 2,00 m
Finitions intérieures :			
Revêtements muraux :	Grés cérame sur 2 m (ou toute hauteur) + peinture lessivable	Nature plafonds :	Lavable + correction acoustique et visitable
Revêtements sols :	Grés cérame antidérapant Plinthes à gorges	UPEC :	U4 P4 E3 C2
Contraintes techniques:			
Eclairage artificiel:	Basse consommation étanche	Renouvellement d'air :	30 m ³ /h/cabine (selon réglementation)
Niveau éclairement :	300 lux	Extraction /rejet :	VMC
Commande :	1 zone + 1/cabine	Isolation acoustique :	Conforme à l'arrêté du 09/01/1995
Occultation :		Temps de réverbération :	
Protection solaire :		Protection anti-intrusion :	Serrure
Température :	21°C avec système de relance spécifique	Contrôle d'accès :	
Fluides, réseaux et connexions :			
Alimentation électrique CF/cf :	Encastrée étanche	Prises électriques :	1 PC 220V 10/16 A étanche/lavabo + alimentation des équipements
Alimentation eau EF/EC :	EF/ECS + 1 robinet de passage/bloc	Prise téléphone :	
Evacuation des eaux usées :	Oui + siphon de sol	Prises info/vidéo/autres :	Sonorisation
Equipements immobiliers au titre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - Bancs sur consoles (sans pieds) - Patères - Armoires fermant à clés - Lavabo encastré sur plan vasques avec miroir, bandeau lumineux, distributeur de savon et sèche mains électrique - Equipements de douche (pompe, poussoir et patère) - WC sur consoles (sans pieds) avec chasse d'eau encastrées (et visitables) et distributeur de papier hygiénique fermant à clé - 1 poubelle 			

Equipement mobiliers dus au titre du projet :
--

- Sans objet

Equipement mobiliers hors projet :

- Sans objet

11 Annexe

11.1 PLU

CHAPITRE III - ZONE NC

CARACTERE DE LA ZONE NC.

Il s'agit d'une zone comprenant des terrains qu'il convient de protéger en raison de leur valeur agricole.

Elle comprend :

- un secteur NCi inondable dans lequel tout apport de population nouvelle est interdit.
- un secteur NCe correspondant au périmètre éloigné du captage d'eau potable
- un secteur NCr correspondant au périmètre rapproché du captage d'eau potable où les constructions sont réglementées et les sous-sols interdits.
- un secteur NCr2 correspondant au périmètre rapproché du captage d'eau potable où les constructions sont réglementées et les sous-sols limités.

SECTION I - NATURE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DU SOL

Article NC.1 - Occupations et utilisations du sol admises

Rappel:

- Les installations et travaux divers désignés à l'article R.442.2 du Code de l'Urbanisme sont soumis à autorisation.
- L'édification des clôtures est soumise à déclaration (article L.441.1 du C.U.)
- Les coupes et abattages d'arbres dans les espaces boisés classés sont soumis à autorisation. (article L.130.1 du C.U.)

1.1 - Dans toute la zone NC hors le secteur NCi

Sont autorisés:

- Les habitations et leurs annexes liées à une exploitation agricole et destinées aux personnes dont la présence permanente sur les lieux est nécessaire.
- Les constructions à usage de commerce ou de bureau liées à l'activité agricole.
- Les aménagements et les équipements d'hébergement ou de restauration, liés à l'exploitation agricole et conformes aux chartes des gîtes ruraux ou des fermes auberges
- les abris de jardin dépendant des habitations existantes, d'une superficie inférieure à 15 m²
- Les équipements publics.
- Sur les routes départementales, les stations services liées à l'exploitation de la route.
- La reconstruction après sinistre, affectée à la même destination et dans les limites de la surface de plancher hors oeuvre brute correspondante à celle détruite, hormis les habitations légères de loisirs.
- Le confortement, l'entretien, l'extension mesurée et les annexes des installations et bâtiments existants et de la voie ferrée, à condition que les modifications entreprises ne soient pas susceptibles d'aggraver le danger ou les inconvénients pour le voisinage, ou qu'elles s'accompagnent de la mise en oeuvre des dispositions nécessaires pour éviter l'aggravation des nuisances.
- Les installations techniques du type pompage, réservoir d'eau, station d'épuration, station de relevage, poste de transformation électrique, canalisation de transport... Les dispositions des articles 3, 6, 7 et 8 ci après ne s'appliquent pas aux dits ouvrages.

Sont autorisés à plus de 100 m des zones UA, UB, 1NA et 2NA:

- Les bâtiments à usage agricole qui ne sont pas destinés à l'élevage,
- Les établissements classés liés à l'activité agricole lorsqu'ils ne créent pas de nuisance pour le voisinage.
- Les constructions à usage d'élevage agricole, sauf dans les secteur NCr et NCr2.

- Les terrains de camping à la ferme liés à une exploitation agricole.
- Les carrières.

Dans le secteur NCr, les constructions seront sans sous-sol (garage enterré ou cave) et le stockage de fuel domestique sera limité à l'usage de l'habitation (moins de 5000 l).

Dans le secteur NCr2 la hauteur du sous-sol sera limitée à 3 m par rapport au terrain naturel.

1.2 - Dans le secteur NCi

Rappel:

- Les constructions et installations autorisées ci-dessous ne doivent pas aggraver les risques liés aux inondations, ni gêner l'écoulement des eaux.
- Il ne doit pas y avoir d'apport de population sédentaire supplémentaire dans la zone inondable.

Sont autorisés:

- Les travaux et installations destinés à réduire les conséquences du risque d'inondation à l'échelle du bief ou de la vallée.
- Les ouvrages et aménagements hydrauliques.
- Les constructions et installations nouvelles liées ou complémentaires à la voie d'eau notamment pour le tourisme fluvial (complexe de loisirs nautiques et sportifs, camping, restauration, hôtellerie...).
- La reconstruction de bâtiments sinistrés affectée à la même destination et dans les limites de la surface de plancher hors oeuvre brute correspondante à celle détruite.
- Les travaux d'adaptation ou de réfection des bâtiments existants pour la mise hors d'eau des personnes, des biens ou des activités.
- L'extension limitée, l'entretien et les annexes des activités ou des bâtiments existants, sans augmentation des risques de nuisance et de pollution.
- Les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration qui ne sont pas liées à l'agriculture, uniquement dans le cadre du développement d'une activité existante, à condition que les modifications entreprises soient légères, qu'elles ne soient pas susceptibles d'aggraver le danger ou les inconvénients pour les inondation ou le voisinage, ou qu'elles s'accompagnent de la mise en oeuvre des dispositions nécessaires pour éviter l'aggravation des nuisances
- Les changements de destination des constructions compatibles avec le caractère de la zone NC, sous réserve de ne pas augmenter l'emprise au sol, de ne pas créer de logements nouveaux et de ne pas augmenter les risques de nuisance ou de pollution
- Les constructions techniques strictement nécessaires au fonctionnement des services publics et qui ne sauraient être implantés en d'autres lieux. Les dispositions des articles 3, 6, 7 et 8 ci après ne s'appliquent pas aux dits ouvrages.
- Le stationnement des caravanes du 15 mars au 15 octobre dans le cadre du camping à la ferme.
- Les aménagements d'espaces verts avec constructions limitées
- Les aménagements de places de stationnement
- Le déplacement ou la reconstruction de clôtures existantes sans augmenter leur gêne à l'écoulement
- La mise en place de nouvelles clôtures constituées d'éléments relevables en cas de crue ou de 4 fils superposés au maximum, sur poteau espacé d'au moins 4 m.
- Les carrières.
- Les affouillements de sols liés aux mesures compensatoires prescrites lors des aménagements nouveaux.
- Les constructions et aménagements d'accès de sécurité extérieurs

Article NC.2 - Occupations et utilisations du sol interdites

2.1 - Dans toute la zone NC

Sont interdits toutes les constructions et tous les travaux qui ne sont pas autorisés dans l'article NC.1, notamment, sans que cette liste soit exhaustive:

- Toute construction ou lotissement, à usage d'habitation, de commerce, d'hôtellerie et de bureau, sauf celles liées à l'activité agricole.
- Les établissements commerciaux, industriels et artisanaux non liés à l'activité agricole.
- L'aménagement de terrains de camping et de caravaning soumis ou non à autorisation préalable, autres que les terrains de camping à la ferme.
- Les installations classées, sauf celles liées à l'activité agricole et celles liées à une activité existante et uniquement soumises à déclaration.
- Le stationnement des caravanes soumis à autorisation (conformément à l'article R.443.4 du Code de l'Urbanisme.) qui n'entre pas dans le cadre du camping à la ferme.
- Les dépôts d'ordures ménagères, de déchets de toutes natures et de matières inflammables.
- Les plantations compromettant le caractère agricole de la zone.
- Les sous-sols dans le secteur NCr.

2.2 - Dans les secteurs NCr et NCr2

Sont interdits également:

- Les constructions à usage d'élevage agricole.

2.3 - Dans le secteur NCi

Dans la zone inondable, sont interdits toutes constructions, remblais, plantations, travaux et installations de quelque nature qu'ils soient qui ne sont pas autorisés dans l'article NC.1-3.

SECTION II - CONDITIONS DE L'OCCUPATION DU SOL

Article NC.3 - Accès et Voirie

Pour recevoir les constructions ou installations non interdites par les articles précédents, un terrain doit avoir accès à une voie publique ou à une voie privée ouverte au public soit directement, soit par l'intermédiaire d'un passage aménagé sur fonds voisins ou éventuellement obtenu par application de l'article 682 du Code Civil.

Les caractéristiques des accès et des voies nouvelles doivent permettre de satisfaire aux règles minimales de desserte : carrossabilité, défense contre l'incendie, protection civile, brancardage, etc.

Les sorties particulières des voitures doivent disposer d'une plate-forme d'attente, garage éventuel compris, de moins de 10% de déclivité sur une longueur minimale de 3 m, comptée à partir de l'alignement ou de la limite avec la voie privée en tenant lieu.

L'aménagement des accès et de leurs débouchés sur la voie de desserte doit être tel qu'ils soient adaptés au mode d'occupation des sols envisagé, et qu'ils ne nuisent pas à la sécurité et à la fluidité de la circulation.

Dans le secteur NCi, la construction et l'aménagement d'accès de sécurité extérieur est autorisé.

Article NC.2 - Occupations et utilisations du sol interdites

2.1 - Dans toute la zone NC

Sont interdits toutes les constructions et tous les travaux qui ne sont pas autorisés dans l'article NC.1, notamment, sans que cette liste soit exhaustive:

- Toute construction ou lotissement, à usage d'habitation, de commerce, d'hôtellerie et de bureau, sauf celles liées à l'activité agricole.
- Les établissements commerciaux, industriels et artisanaux non liés à l'activité agricole.
- L'aménagement de terrains de camping et de caravaning soumis ou non à autorisation préalable, autres que les terrains de camping à la ferme.
- Les installations classées, sauf celles liées à l'activité agricole et celles liées à une activité existante et uniquement soumises à déclaration.
- Le stationnement des caravanes soumis à autorisation (conformément à l'article R.443.4 du Code de l'Urbanisme.) qui n'entre pas dans le cadre du camping à la ferme.
- Les dépôts d'ordures ménagères, de déchets de toutes natures et de matières inflammables.
- Les plantations compromettant le caractère agricole de la zone.
- Les sous-sols dans le secteur NCr.

2.2 - Dans les secteurs NCr et NCr2

Sont interdits également:

- Les constructions à usage d'élevage agricole.

2.3 - Dans le secteur NCI

Dans la zone inondable, sont interdits toutes constructions, remblais, plantations, travaux et installations de quelque nature qu'ils soient qui ne sont pas autorisés dans l'article NC.1-3.

SECTION II - CONDITIONS DE L'OCCUPATION DU SOL

Article NC.3 - Accès et Voirie

Pour recevoir les constructions ou installations non interdites par les articles précédents, un terrain doit avoir accès à une voie publique ou à une voie privée ouverte au public soit directement, soit par l'intermédiaire d'un passage aménagé sur fonds voisins ou éventuellement obtenu par application de l'article 682 du Code Civil.

Les caractéristiques des accès et des voies nouvelles doivent permettre de satisfaire aux règles minimales de desserte : carrossabilité, défense contre l'incendie, protection civile, brancardage, etc.

Les sorties particulières des voitures doivent disposer d'une plate-forme d'attente, garage éventuel compris, de moins de 10% de déclivité sur une longueur minimale de 3 m, comptée à partir de l'alignement ou de la limite avec la voie privée en tenant lieu.

L'aménagement des accès et de leurs débouchés sur la voie de desserte doit être tel qu'ils soient adaptés au mode d'occupation des sols envisagé, et qu'ils ne nuisent pas à la sécurité et à la fluidité de la circulation.

Dans le secteur NCI, la construction et l'aménagement d'accès de sécurité extérieur est autorisé.

Article NC.4 - Desserte par les réseaux

4.1 - Généralités

Les dispositions légales applicables dans la commune aux participations éventuelles à la construction des réseaux sont rappelées par l'article 2 du titre 1er (Dispositions Générales) du présent règlement.

Dans le secteur NCi, seront installés hors d'eau ou étanchéifiés:

- les compteurs, coffrets et tableaux de commande des installations électriques et téléphoniques.
- les installations de chauffage et d'eau chaude.
- les postes de transformation.

4.2 - Alimentation en eau

- Eau potable

Le raccordement sur le réseau public de distribution d'eau potable est obligatoire pour toute construction à usage d'habitation.

- Eau à usage non domestique

Les captages, forages (ou prises d'eau) autonomes sont soumis à l'accord préalable des autorités compétentes et seront conformes à la réglementation en vigueur.

4.3 - Assainissement

- Eaux usées domestiques (eaux vannes et ménagères)

Le long des voies desservies par un réseau de collecte des eaux usées, le raccordement à ce réseau est obligatoire pour toute opération nouvelle susceptible de produire des eaux usées.

En l'absence de réseau, l'assainissement individuel est obligatoire. Les dispositions adoptées devront être conformes à la réglementation en vigueur. Elles devront permettre la suppression de l'installation individuelle de traitement et le raccordement ultérieur au réseau collectif d'assainissement lorsqu'il sera réalisé.

Dans les secteurs NCr et NCr2, le raccordement au réseau d'assainissement collectif est obligatoire.

Dans le secteur NCe l'évacuation des eaux usées dans un puits filtrant est interdite.

- Eaux résiduaires professionnelles et industrielles

Leur rejet dans le réseau public est soumis à la réglementation en vigueur.

- Eaux pluviales

Les aménagements réalisés sur un terrain ne doivent pas faire obstacle au libre écoulement des eaux pluviales des fonds supérieurs, ni aggraver la servitude d'écoulement des eaux pluviales des maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenants aux constructions constituant les fonds inférieurs.

Les eaux pluviales s'écoulant sur les voies publiques seront collectées par canalisation, gargouille ou caniveau selon l'exutoire et les dispositions arrêtées par la Commune ou par les Services Techniques la conseillant. Les eaux pluviales seront obligatoirement évacuées au réseau public s'il existe au droit de la parcelle.

Dans les secteurs NCr et NCr2 l'évacuation des eaux pluviales dans un puits filtrant est interdite.

4.4 - Electricité, Téléphone et télédistribution

Les lignes et branchements seront souterrains.

Article NC.5 - Caractéristiques des terrains

Aucune caractéristique minimale pour les terrains n'est imposée en zone NC.

Article NC.6 - Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

Les constructions ne peuvent être édifiées à moins de 5 m de l'alignement des voies de largeur supérieure à 10 m, et à moins de 10 m de l'axe des autres voies.

Article NC.7 - Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Sur toute la longueur des limites séparatives, la distance horizontale de tout point d'une construction (y compris marches et perrons en saillie de plus de 0.60 m) au point le plus proche de la limite séparative, doit être:

- si le mur latéral comprend des baies éclairant des pièces d'habitation ou de travail, au moins égale à la différence d'altitude entre le point le plus proche de la limite et l'égout de toiture de la construction, sans être inférieure à 5 mètres.
- si le mur latéral ne comprend pas de baie éclairant des pièces d'habitation ou de travail, au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre le point le plus proche de la limite et l'égout de toiture de la construction, sans être inférieure à 5 mètres.

Article NC.8 - Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété Cet article s'applique également sur plusieurs propriétés liées par un acte authentique.

La distance entre deux constructions doit être au moins égale à 5 mètres.

La distance comptée horizontalement de tout point d'une construction à tout point de l'appui de toute baie éclairant une pièce d'habitation ou de travail d'une autre construction, doit être au moins égale à la différence d'altitude entre ces deux points, sans être inférieure à 5 mètres.

Article NC.9 - Emprise au sol

NEANT

Article NC.10 - Hauteur maximum des constructions

Habitations et bureaux: La hauteur d'une construction nouvelle mesurée à partir du sol naturel initial jusqu'à l'égout de toiture, ne doit pas excéder 7 mètres, soit un étage droit au-dessus du rez-de-chaussée.

Article NC.11 - Aspect extérieur

Rappel: Dans le périmètre de 500 mètres autour des bâtiments classés ou inscrits, les constructions projetées et toute modification apportée à l'aspect d'un immeuble devront respecter les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

• Dispositions générales

- Les constructions et installations autorisées par le POS ne doivent pas nuire ni par leur volume, ni par leur aspect, à l'environnement et au paysage dans lesquels ils s'intégreront.
- Les différents murs d'un bâtiment doivent, lorsqu'ils ne sont pas construits avec les mêmes matériaux que les façades principales, avoir un aspect qui s'harmonise avec ces dernières.
- Tous les éléments (matériaux et couleurs projetées, traitement des abords) seront joints à la demande de Permis de Construire.
- Les matériaux utilisés pour les extensions ou les autres constructions sur une même parcelle devront, dans le respect des matériaux et des couleurs autorisés, avoir un aspect qui s'harmonise avec ceux de la construction existante.

• Types de toitures

- Toutes les toitures devront être à deux ou plusieurs versants. Les faitages principaux des habitations seront orientés parallèlement aux voies.
- Les pentes seront sensiblement équivalentes à celles des toitures environnantes.
- Les toitures à une seule pente peuvent être autorisées pour les adjonctions limitées des bâtiments existants et pour les abris de jardins et les vérandas.
- Les toitures-terrasses sont interdites. Elles pourront cependant être autorisées pour les constructions à usage spécial, tels que réservoirs, transformateurs, silos...
- Les eaux des toitures seront collectées par des gouttières ou chéneaux.

• Matériaux de couverture

Bâtiments à usage d'habitation, bureaux et commerces y compris leurs adjonctions:

Sont autorisés

- Ardoise naturelle de format maximum 40x24.
- Petits carreaux rectangulaires de Fibrociment de ton schiste.
- Tuile terre cuite et tuile béton de ton tuile vieillie.
- Verres ou matériaux transparents pour les vérandas et verrières.

Autres bâtiments

En plus des matériaux cités ci-dessus, peuvent être autorisés:

- Bardeaux type « Vertuille » ou « Shingles » de ton schiste, brun ou tuile vieillie.
- Fibrociment en plaques ondulées de ton schiste ou tuile vieillie.
- Couverture métallique pré-peinte, de ton schiste ou tuile vieillie, de ton neutre.

Les bacs nervurés sont interdits.

• **Matériaux des parois extérieures**

Sont interdits:

- Les imitations de matériaux naturels.
- L'emploi sans enduit de matériaux destinés à être revêtus, tels que carreaux de plâtre, briques creuses, agglomérés...
- Les bardages en tôle non peinte et en tôles ondulées petites ondes.

• **Couleurs des enduits et revêtements extérieurs, menuiseries et fermetures extérieures**

- Les enduits seront teintés dans la masse. Ils seront de ton pierre locale ou brique.
- Les revêtements extérieurs seront de ton neutre.
- Le bardage bois sera utilisé à chaque fois que cela est possible. Il commencera à une hauteur maximale de 1.50 mètre du sol. Le soubassement sera de teinte sombre.

Sont interdits:

- Le blanc, le blanc cassé, les couleurs violentes ou apportant des notes discordantes dans l'environnement ou le paysage.
- La mise en enduit ou en peinture des façades en briques ou en pierre.

• **Clôtures sur voies publiques**

- Les clôtures ne sont pas obligatoires. Elles seront d'un modèle simple et sans décoration inutile. Elles devront s'intégrer aux constructions voisines.
- Leur hauteur totale sera inférieure à 1.80 m. Celle des murs bahut sera inférieure à 0.80 m.
- Les clôtures en grillage seront doublées d'une haie vive.
- Pour les haies, les essences locales sont préconisées.
- Les couleurs violentes ou apportant des notes discordantes dans l'environnement immédiat ou le paysage sont interdites.

Sont interdits:

- Les imitations de matériaux naturels.
- L'emploi sans enduit de matériaux destinés à être revêtus, tels que carreaux de plâtre, briques creuses, agglomérés...
- Les plaques de ciment ajourées dites décoratives.

Article NC.12 - Stationnement

Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions autorisées doit être assuré en dehors des voies publiques.

Article NC.13 - Espaces libres et plantations - Espaces boisés classés

Les haies composées d'essences locales sont préconisées.

Des plantations seront réalisées autour des bâtiments agricoles sous forme non géométrique et à base d'essences locales, de façon à leur assurer une meilleure intégration paysagère.

Les espaces boisés classés figurant au plan sont à conserver et à protéger, et soumis aux dispositions de l'article L. 130.1 du Code de l'Urbanisme.

SECTION III - POSSIBILITES MAXIMALES D'OCCUPATION DU SOL

Article NC.14 - Coefficient d'occupation du sol

NEANT

Article NC.15 - Dépassement du coefficient d'occupation du sol

NEANT

11.2 Préconisations pour réseaux informatiques des collèges

La qualité du réseau

Afin de permettre le fonctionnement des applications clients-serveur avec une fluidité suffisante, le réseau sera au minima composé de matériels de catégorie 5 E permettant une qualité du niveau de la classe D.

Les liaisons de plus de 90 mètres doivent être réalisées par des fibres optiques.

Les HUB ne permettent plus un fonctionnement fiable des réseaux, il serait souhaitable de pouvoir les remplacer par des switches.

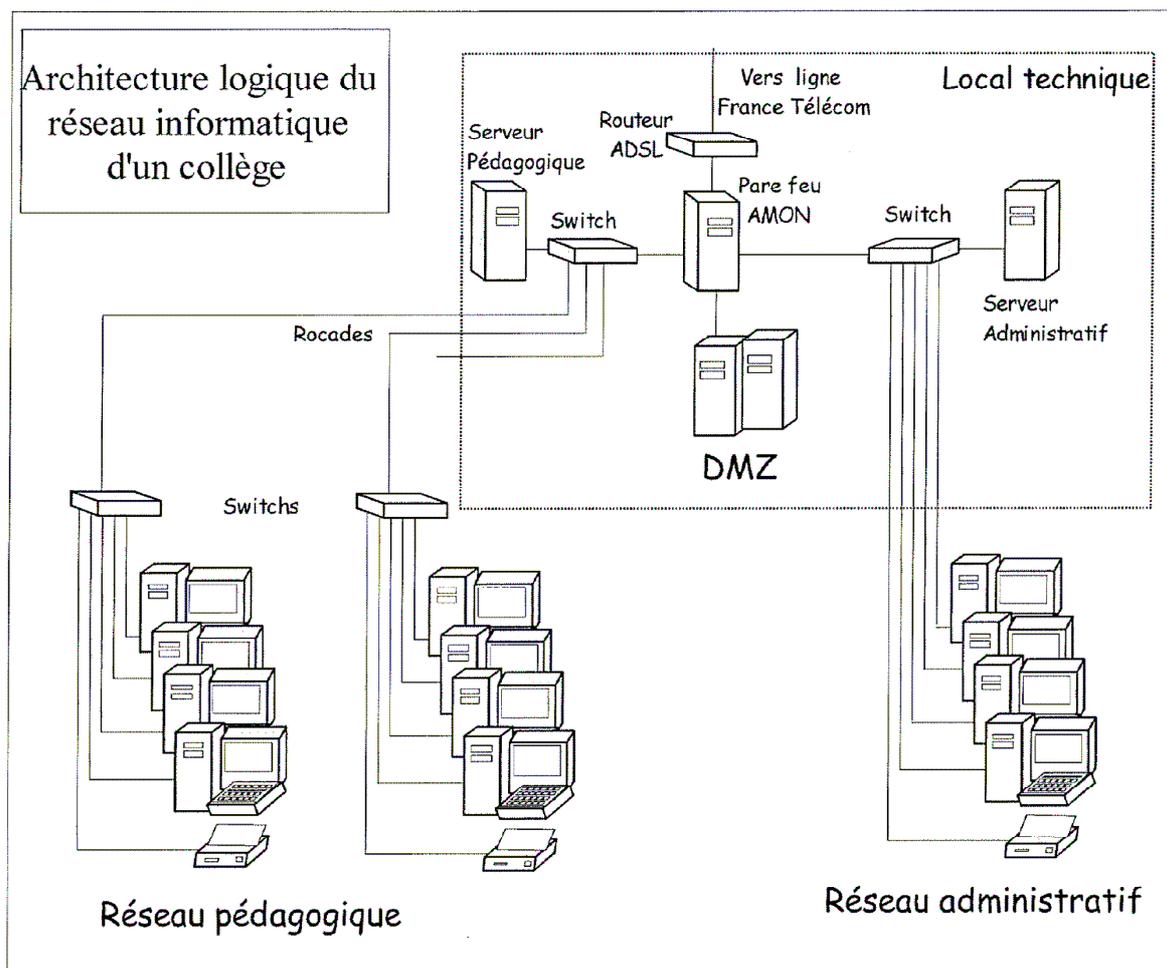
Des liaisons au GHz sur les roades du réseau pédagogique, si elles ne sont pas encore indispensables, amélioreront grandement la fluidité de l'ensemble. L'agrégation de liens (Trunking) peut aussi être envisagée si les switches le permettent.

L'architecture du réseau informatique d'un collège.

La structure pyramidale (avec les serveurs et l'accès à internet au sommet) est préférable. Les réseaux créés petit à petit en reliant de façon anarchique des salles entre elles sont souvent générateurs de dysfonctionnements.

3 niveaux de switch semble un maximum pour un collège. Dans tous les cas on ne peut dépasser 4 niveaux.

Le réseau informatique d'un collège est constitué de trois parties ; le réseau pédagogique, le réseau administratif et une zone démilitarisée (DMZ) accessible sous certaines conditions depuis internet. Ces trois réseaux doivent être isolés entre eux et mis en relation uniquement via le pare-feu AMON.



Le local technique principal

Il doit être suffisamment aéré voire climatisé afin d'éviter une surchauffe des matériels.

Il doit pouvoir être sécurisé et ne permettre l'accès qu'aux personnels autorisés.

Il accueille

- les serveurs des réseaux présents sur les réseaux, pédagogique, administratif et sur la DMZ,
- le pare-feu (Amon),
- le routeur internet et
- la baie de brassage et les switchs.

Les switchs des réseaux administratifs et pédagogiques peuvent cohabiter dans la même baie.

Locaux techniques secondaires

Si la distance entre le local technique principal et les stations est supérieur à 90 m, il sera nécessaire de prévoir un deuxième local technique ou une armoire technique recevant un Switch et un bandeau de brassage.

Les vlan (Virtual Local Area Network)

Des vlan de niveau 1 (vlan par port) peuvent être mis en œuvre pour éviter un câblage supplémentaire lorsque qu'une station située physiquement sur un des trois réseaux doit être connectée logiquement à un autre réseau.

Gestion Technique Centralisée

Elle sera connectée sur la DMZ du pare-feu AMON soit par un câblage direct soit via un vlan. La GTC devra cohabiter avec d'éventuels serveurs (ENT, Notes..).

Le WIFI

Utile pour compléter un réseau câblé, cependant moins fiable et avec des débits moins bon.

Il peut subir des interférences dues au rayonnement de bornes externes à l'établissement.

La sécurité est à prendre en compte (intrusion sur le réseau, stratégie d'antivirus ..).

La liaison entre le gymnase et le réseau pédagogique peut être réalisé en WIFI en utilisant des antennes directives.

Les bornes WIFI sont à proscrire sur les réseaux administratifs.

Préconisations d'équipement pour les accès au réseau pédagogique

Equipement des salles de classe

Toute salle de classe ou espace dédié à l'accueil d'activités avec les élèves : 2 points d'accès au réseau.

Equipement des salles spécialisées de SVT et de Sciences Physiques et Chimiques

Pour au moins l'une des salles spécialisée dédiées à l'enseignement des Sciences de la Vie et de la Terre et des Sciences Physiques et Chimiques : 8 points d'accès au réseau.

Equipement des salles spécialisées "Arts Plastiques" et "Education Musicale"

Salles accueillant les enseignements en Arts Plastiques et en Education Musicale : 6 points d'accès au réseau.

Salle de Technologie

Salle de technologie : 15 points d'accès au réseau.

Centre de Documentation et d'Information et locaux annexes

Centre de Documentation et d'Information :

- 8 points d'accès au réseau si le collège accueille moins de 250 élèves,
- 15 points d'accès au réseau si le collège accueille plus de 250 élèves.

Foyer socio-éducatif

Foyer Socio-éducatif : 4 points d'accès au réseau.

Besoins particuliers en SEGPA

Espaces de mise en œuvre, ainsi que toutes salles accueillant les enseignements en SEGPA :
6 points d'accès au réseau.

Salle de travail liée à l'internat

Salle de travail associée à l'internat : 4 points d'accès au réseau.

Gymnase

Gymnase : 2 points d'accès au réseau.

Salle des professeurs et espaces de travail associés

Salle des professeurs, avec ses espaces de travail ou de réunion associés : 6 points d'accès au réseau, répartis selon les besoins et les vœux des utilisateurs.

Salle informatique

Au minimum 17 prises dont une prévue pour une imprimante.

Laboratoires multimédia et espaces langues.

Pour les établissements qui ont choisi de mettre en place un espace langue dans lequel sont implantés plusieurs ateliers (atelier baladodiffusion, atelier discussion, atelier « labo de langue »...)

- 10 prises réseaux dont une permettant de connecter une imprimante.

En ce qui concerne les laboratoires multimédia, ces solutions sont livrées clé en main, le niveau de qualité du câblage doit permettre d'assurer la communication entre les postes et notamment la diffusion de vidéo.

Un switch doit assurer le filtrage des diffusions protégeant ainsi le reste de l'établissement d'une saturation du réseau.

Préconisations d'équipement pour les accès au réseau administratif

Une prise réseau par « poste personnel » avec au moins deux prise réseau par salle. Une prise réseau pour un photocopieur (impression partagée sous IP) peut être envisagée .

Les bornes WIFI sont à proscrire sur les réseaux administratifs.